

1220

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques.**

Diplôme de conservateur de bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE

**La transformation en Centres de ressources
des Bibliothèques françaises à l'étranger :
les cas de Londres et de Dublin**

Adrienne CAZENOBE

Sous la direction de :
Mmes Odile Grandet (Médiathèque de l'Institut
français du Royaume Uni) et Martine Poulain
(Bibliothèque Publique d'Information)

1996

BIBLIOTHEQUE DE L'ENSSIB



8143236

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques.**

Diplôme de conservateur de bibliothèque



MEMOIRE D'ETUDE

**La transformation en Centres de ressources
des Bibliothèques françaises à l'étranger :
les cas de Londres et de Dublin**

Adrienne CAZENOBE

Sous la direction de :
Mmes Odile Grandet (Médiathèque de l'Institut
français du Royaume Uni) et Martine Poulain
(Bibliothèque Publique d'Information)

Responsables de stage : Mme O. Grandet (I.F.R.U.) et
M. J. Solito (Alliance française de Dublin)

1996

Résumé :

La notion de centre de ressources est au coeur du réaménagement en médiathèque des bibliothèques françaises de Londres et de Dublin. L'étude des conditions qui ont présidé à leur transformation et des résultats obtenus ou espérés, permet de tirer quelques enseignements concernant l'utilité et la portée de la réforme entreprise par la Direction Générale des relations culturelles et scientifiques du Ministère des affaires étrangères.

Descripteurs :

Institut français (Londres)
Alliance française-- Dublin (Irlande)
Médiathèque--Dublin (Irlande)
Médiathèque--Londres (GB)
Centre de ressources documentaires

Summary :

The total reorganisation of London and Dublin French Libraries into "Mediathèque" has been founded on the notion of resources center. The observation of how the reorganisation has been done and of the results which has been reached so far and will be in the near future, reveals the need of such a reform as has been determined by the Foreign Office Departement "Direction Générale des relations culturelles et scientifiques".

INTRODUCTION : BIBLIOTHEQUES EN DEVENIR

“Lecteur, je ne veux point vous tromper”
(Marivaux, *Le Spectateur français*)

Les livres sont aujourd’hui multipliés à tel point que non seulement il est impossible de les lire tous, mais d’en savoir même le nombre et d’en connaître les titres.

(Voltaire, *Dictionnaire philosophique*)

D’une manière générale, lorsque l’on parle de bibliothèques françaises, on pense immédiatement aux bibliothèques municipales, aux bibliothèques universitaires et aux grandes bibliothèques parisiennes, mais bien plus rarement aux bibliothèques françaises à l’étranger. Pourtant, la politique active de la Direction culturelle scientifique et technique du Ministère des affaires étrangères tend à changer cette façon d’appréhender le monde des bibliothèques françaises. Depuis 1990, la Direction s’intéresse beaucoup à ces bibliothèques d’Instituts et de Centre culturels, elle propose leur réhabilitation, voire leur transformation. C’est à cette fin qu’elle a lancé en 1993 l’idée de “Centre de ressources”, comme principe directeur de ce réaménagement de l’ensemble des “bibliothèques du réseau”, expression qu’elle a d’ailleurs délibérément choisie pour présenter ces établissements dans sa publication des “Bibliothèques de France à l’étranger”¹. La notion de Centre de ressources a été depuis longuement analysée², elle a même donné lieu à des expériences³, et a reçu un certain nombre d’applications, par exemple : la réorganisation

¹Bulletin des bibliothèques de France à l’étranger, n° 0, 1993.

² 4^{ème} dossier des bibliothèques de France à l’étranger, 1994.

³ Agnès de Saxcé, “Le stand de “centre de ressources” ou quand un concept prend forme”, *Bulletin des bibliothèques de France à l’étranger*, n° 5/6, 1994, p. 6.

de la bibliothèque du centre culturel français de Marrakech⁴, des bibliothèques des Instituts français de Madrid⁵, Budapest⁶, et la création de la médiathèque du centre culturel de Moscou⁷).

Mais quatre années après que Renée Herbouze a pour la première fois fait remarquer la nécessité pour les bibliothèques de devenir de véritables Centres de ressources sur la France, et trois années après les premières réalisations (bulletin, création de Centres de ressources et réorganisation de bibliothèques), en 1996 donc, on peut encore se demander si le Centre de ressources jouera pour les bibliothèques françaises à l'étranger, le rôle de principe directeur et fédérateur que la notion de lecture publique a rempli pour les bibliothèques publiques françaises.

En effet, ne se retrouve-t-on pas, toute proportions gardées, dans la situation des pionniers de la lecture publique ? On connaît le succès de la bibliothèque publique, mais il n'était pas garanti, rien ne l'assurait, il a fallu des circonstances, l'oeuvre de reconstruction après la première guerre soutenue par le CARD (Comité américain pour les régions dévastées) et quelques hommes remarquablement dévoués tel Eugène Morel, pour précipiter le mouvement. Les étapes ont été nombreuses et se sont étalées de 1910 à 1975, sans assurance de succès pour ceux qui ont tout au long de ces années travaillé à la constitution et à l'intégration de bibliothèques de lecture publique dans le paysage des bibliothèques françaises.

La notion de Centre de ressources n'a que trois années d'existence, c'est peu, mais il est intéressant d'en tenter une approche prospective pour déterminer quel pourrait être son succès éventuel. Sans doute, ce projet de réaménagement des bibliothèques autour des Centres de ressources est-il très ambitieux. Il existe, de plus, bien des obstacles entre la conception et la réalisation, le premier et non le moindre tenant à l'éparpillement de ces

4 Daniel Le Goff, "Les bibliothèques du Centre culturel français de Marrakech", *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*, n°0, 1993, p. .

5 Richard Michel Bole, "L'Institut Français de Madrid fait peau neuve", *Le Monde* du 1er nov.1994, p. 15, rend compte de la transformation : "Cette métamorphose (...) a permis de créer une salle de spectacle moderne de 260 places, un espace d'exposition, une salle de conférence, un centre d'information et une médiathèque de 700 m2 totalement informatisée, équipée de 20 000 livres, de 1 000 vidéos. "

6 Jean-Jacques Donnard, "Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger, l'exemple de la Hongrie", in *Bulletin d'information de l'Association des Bibliothécaires français*, 1993, n° 158.

7 Jacqueline Massenet, "La médiathèque du Centre culturel français de Moscou", *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*, n°1, 1993, p.4 - 5 .

bibliothèques dans le monde entier ; d'autres viennent de la diversité des situations⁸ et des statuts, certaines de ces bibliothèques étant implantées dans de grandes capitales occidentales, d'autres reléguées dans des pays lointains, aux cultures radicalement différentes voire opposées à la culture française. En outre, certaines intègrent dans un réseau d'Instituts et de Centres culturels qui relèvent de la tutelle du Ministère des affaires étrangères, d'autres ont un statut associatif. Mais on peut déjà remarquer que s'ils étaient d'une autre nature, les obstacles n'en étaient pas moins grands pour la lecture publique ; le modèle anglo-saxon ne séduisait qu'une minorité de bibliothécaires, les moyens financiers et matériels étaient insuffisants. Pourtant, peu à peu les bibliothèques de lecture publique se sont imposées et ont constitué un réseau sur tout le territoire français, dans les grandes villes comme dans les communautés villageoises. Petites et grandes, ces bibliothèques témoignent aujourd'hui de la même inspiration, de la même volonté d'offrir au plus grand nombre de lecteurs un service de lecture aussi diversifié que possible. Pourquoi la nouvelle idée de Centre de ressources ne pourrait-elle, à son tour, bénéficier de circonstances favorables ? C'est pour l'heure une idée relativement neuve, comme l'était celle de lecture publique en son temps héroïque. C'est une idée neuve et c'est apparemment une bonne idée. Il n'est donc pas déraisonnable de tenter de préjuger, compte tenu des circonstances présentes, des possibilités qu'elle ouvre sur l'avenir ? Permettra-t-elle la renaissance de bibliothèques ou médiathèques et fera-t-elle naître chez les responsables et personnels de ces établissements une conscience forte et fière d'appartenir à une grande famille d'esprit, à un réseau ?

C'est à travers l'étude de deux bibliothèques, celle de l'Institut français du Royaume Uni, et celle de l'Alliance française de Dublin, que nous tenterons d'entrevoir une réponse. Il est bien évident que deux études de cas ne permettront pas de conclure sûrement sur les chances de succès ou d'échec de la réforme des bibliothèques françaises à l'étranger, mais elles seront de nature à révéler quelques unes des forces et des faiblesses de l'entreprise en général, et par conséquent elles devraient permettre d'augurer quelque chose de leur avenir plus ou moins probable. Qui plus est, cette réflexion s'inscrit dans

⁸L'état des bibliothèques françaises à l'étranger est extrêmement contrasté. Certaines ont plus d'un siècle, d'autres remontent à quelques mois. certaines disposent de plus de 100 000 volumes, d'autres, de quelques centaines.(...) Cette diversité entraîne des difficultés, amplifiées par celle des contextes locaux. Certains pays sont presque totalement francophones et d'autres très peu. Certains sont en développement, extrêmement pauvres, d'autres au niveau des pays européen.", Jean-David Lévitte, "La politique du livre et des bibliothèques au Ministère des Affaires étrangères", *Conseil supérieur des bibliothèques*, rapport pour l'année 1995, 1995, p. 55 - 56.

un ensemble d'études sur les centres de ressources qui sont également menées dans le même temps par des élèves-conservateurs de l'ENSSIB, dans les centres de Johannesburg, de Mexico, de Beyrouth, de Moscou et de Ho Chi Min Ville, Hanoi, Tokyo.

La bibliothèque de l'Institut français de Londres vient de rouvrir ses portes au public ce 16 mai 1996, elle est entièrement modernisée. Transformée en médiathèque, elle offre aujourd'hui un service d'information rapide sur la France contemporaine. La bibliothèque de l'Alliance française de Dublin, élabore quant à elle son projet de restructuration et de centres de ressources. Toutefois avant que d'aborder l'histoire et l'actualité de ces deux bibliothèques, il convient de présenter le cadre institutionnel dans lequel elles s'inscrivent, puis de tenter un essai de détermination pratique et théorique de la notion de centre de ressources, qui est au coeur même du travail de restructuration entrepris à la bibliothèque de l'Alliance de Dublin, et qui est aussi plus généralement l'axe de la politique culturelle française à l'étranger. Enfin, la médiathèque de Londres constitue un exemple et un modèle, de Centre de ressources. S'il n'est pas valable pour toutes les bibliothèques françaises, il doit l'être au moins pour celles du monde anglo-saxon auquel appartient de fait, si ce n'est de droit, l'Irlande du sud. L'expérience du site anglais devrait contribuer à orienter le projet de Centre de ressources de Dublin. Mais dans quelle mesure ce transfert d'expérience est-il praticable? Il s'agit de savoir s'il est réellement possible de s'inspirer pour le Centre d'une petite structure orientée principalement vers l'enseignement, de l'exemple d'une bibliothèque plus importante marquée par une histoire bien différente de celle d'Irlande ? Cela nous amène à diviser notre étude en trois parties . Nous envisageons successivement :

I - La situation globale des bibliothèques française à l'étranger.

II - Les implications théoriques et les conditions d'application de la notion de Centre de ressources.

III - Les questions liées à l'installation d'un Centre de ressources à Dublin.

PARTIE I : LA SITUATION DES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Tout homme a deux patries : La France et puis la sienne."

Henri de Bornier.

"Everyman has two countries, France and its own."

J.F.Kennedy.

En tant qu'institutions extra-territoriales à vocation polyvalente (pédagogique, diplomatique, culturelle...etc) les bibliothèques françaises à l'étranger dépendent, quant à leur existence même et à leurs modalités de fonctionnement, d'un certain nombre de facteurs généraux sur lesquels les responsables locaux n'ont que peu d'influence mais dont cependant ils doivent tenir compte pour leurs moindres décisions.

Il s'agit d'abord de l'ensemble objectif des contraintes matérielles, économiques et juridiques imposées par la législation; la réglementation et les usages des pays dans lesquels les établissements sont implantés; à quoi s'ajoutent les exigences propres aux milieux socio-culturels concernés dans chacun des pays en cause.

Plus lointains mais non moins déterminants sont les facteurs d'organisation et de développement liés, d'une part aux normes d'administration et de gestion des matériels et personnels affectés aux bibliothèques, et d'autre part aux choix idéologiques ou culturels des services centraux chargés d'élaborer et de surveiller l'application des principes de la politique française de diffusion culturelle à l'étranger

Enfin, quoique moins apparentes, interviennent inévitablement les conditions de fonctionnement dépendant de l'insertion de telle bibliothèque particulière dans un tissu de relations nationales ou internationales établies ou susceptibles d'être établies entre établissements de même type. Aucune bibliothèque n'est totalement isolée, mais toutes, quel que soit leur statut (d'établissement public ou d'association privée), ont la même origine et font partie, en quelque sorte, de la famille des établissements culturels français à l'étranger qui définit leur style d'existence. On ne peut donc penser la réforme ou l'extension de telle bibliothèque d'Institut, de Centre culturel ou d'Alliance, en faisant totalement abstraction de l'ensemble du dispositif documentaire français à l'étranger.

Ces trois groupes de facteurs doivent nécessairement être pris en considération lorsqu'on se préoccupe d'agrandir un nouvel établissement ou seulement d'estimer les résultats des actions menées dans le cadre d'une bibliothèque à l'étranger. Mais lorsqu'il s'agit de traiter de la situation générale des bibliothèques françaises à l'étranger afin d'en dégager, autant qu'il est possible, les traits les plus marquants, il est clair que les facteurs du premier groupe ne peuvent être envisagés directement. Ils varient énormément d'un pays à l'autre. On n'a affaire qu'à des cas d'espèce dont l'examen doit être réservé au traitement des problèmes propres à tel ou tel centre documentaire particulier.

En revanche, quand il s'agit de réfléchir sur l'état présent et les perspectives d'avenir du système des bibliothèques française à l'étranger, on ne peut faire l'économie d'une double analyse portant successivement :

- 1 - sur l'action animatrice, ordonnatrice et coordinatrice du pouvoir d'organisation central
- 2 - sur le regroupement, spontané ou dirigé, des divers centres apparentés en une structure souple de réseau.

Section I - L'action culturelle française à l'extérieur

La politique culturelle consignée dans des documents de programmation constitue la source d'inspiration de l'action culturelle pour les agents chargés de sa réalisation. De fait, il est pratiquement impossible de dissocier la conception de la mise en oeuvre, les objectifs fixés au titre de la politique culturelle sont ceux pris par les services concernés pour guide de leur action.

1.1 - La Programmation culturelle et les bibliothèques :

Si la notion de politique culturelle apparaît avec les débuts de l'action culturelle, en 1900, au moment de la création d'un bureau des écoles au sein du Ministère des Affaires étrangères; la programmation culturelle qui vise la réalisation d'un ensemble de fins à long terme, date quand à elle de l'après-guerre. Selon André-Hubert Mesnards¹, en matière culturelle, les politiques suivies et les objectifs n'ont pas énormément changé depuis cette date. En dépit de l'accent mis sur la coopération scientifique et technique ou sur l'audiovisuel, ils demeurent centrés sur la diffusion de la langue et de la culture française à l'étranger. Mais c'est là un jugement global qui ne prend pas en compte les changements réellement intervenus dans la signification des mêmes termes : ce qu'on entend en 1950 et 1995, par promotion de la langue et de la culture française ne recouvre pas systématiquement le même contenu.

Le champ d'une politique culturelle est immensément large, puisque, géographiquement parlant, tous les pays ou presque sont concernés. Aussi les fins fixées et mêmes les moyens ne peuvent être les mêmes; des différences sont également sensibles selon que l'on s'adresse à des pays traditionnellement francophones ou à d'autres situés hors de la francophonie. Notre sujet nous limite naturellement à réduire l'exposé de la programmation culturelle aux aspects qui concernent principalement l'Europe occidentale non francophone.

1.12 - L'évolution de la programmation culturelle de 1945 à 1994:

Globalement, on peut déceler trois grandes périodes² : une première qui se situe entre 1945 et 1969, une seconde correspondant à la décennie des années soixante-dix, et une troisième à la remise en cause intervenue dans les années quatre vingts.

De 1945 à 1969 : durant cette période plusieurs plans quinquennaux se sont succédé. La politique culturelle est consacrée dans l'immédiate après guerre au redéploiement du réseau. Par exemple, des Instituts et Centres culturels sont implantés dans toutes les

¹ André-Hubert Mesnard, *Droit et politique de la culture*, Paris, 1990 p. 344.

² Pour des divisions temporelles plus détaillées, il faut se reporter notamment à : Pierre Maubé, *Quelle politique d'acquisition pour la bibliothèque du centre culturel français de Milan*, Mémoire DESS, Grenoble II, 1990, p. 19-27.

régions d'Allemagne; la diffusion de la culture est avant tout linguistique; l'enseignement est le socle de la politique culturelle et la mission des établissements culturels est recentrée sur l'enseignement³. Avec la décolonisation, un objectif de coopération technique est ajouté au premier, puis à compter des années soixante le concept de francophonie est développé (pays de langue française).

De 1970 à 1980 : Les tendances de la période précédente sont accentuées, avec une préférence marquée pour la diffusion d'une culture technologique et scientifique. C'est le moment où la diffusion de la culture littéraire classique dans les Instituts et Centres est résolument remise en cause; mais leur fonction de centre d'enseignement du français est maintenue. Cependant au modèle universitaire qui avait justifié leur création et commandé leur développement s'est substitué celui des "Maisons de la culture" orientées vers un public plus jeune et très hétérogène tant par sa formation initiale que par ses aspirations et ses goûts. Les bibliothèques reçoivent des envois de disques du ministère et les intègrent à leur collections; les cinémathèques, les téléthèques se généralisent dans les Instituts et Centres culturels.

A compter des années quatre-vingts, la politique menée précédemment subit de nombreuses critiques : P.Grémon et O.Chenal⁴, s'interrogent sur la possibilité de concevoir, pour l'Etat, une autre politique, efficace et vraiment neuve. Ils considèrent qu'à l'échelle de l'Administration centrale, la bureaucratie dresse un obstacle quasi insurmontable à toute réforme de fond. A la même époque, Jacques Rigaud⁵ dénonce "l'économisation de la culture", et propose une réforme de la D.G.R.C.S.T. Ces réflexions critiques ont pour une bonne part inspiré l'auteur du *Projet culturel extérieur de la France*⁶, document qui pose les principes directeurs de la nouvelle politique culturelle. Celle-ci se conçoit désormais dans son articulation autour de la notion d'échange et de développement de l'animation culturelle. En 1990, les auteurs⁷ du rapport sur la situation des bibliothèques d'Instituts et de Centres culturels en Allemagne rappelaient que durant cette période le

3 Dans *L'action culturelle dans le monde*, Suzanne Balous, Paris, 1970, dresse un bilan de la période, et montre que c'est l'action linguistique et expansion de la langue qui a été alors prédominante.

4 *Une culture tamisée : les centres et instituts culturels français en Europe*, P. Grémion, O. Chenal, 4 Paris, 1980, (multigr.), p.4-5.

5 *Les relations culturelles extérieures*, Jacques Rigaud, rapport au Ministère des Affaires étrangères, Paris, 1979.

6 *Le projet culturel extérieur de la France*, La Documentation française, Paris, 1984.

7 "230.000 Livres, 13.000 lecteurs", Jean Goasguen, Bernard Genton *Les bibliothèques des Instituts français en Allemagne*, (multigr., p. 1-2).

livre n'avait pas été une priorité culturelle pour le Ministère et ils insistaient sur la nécessité de porter remède à la dégradation des bibliothèques de ces établissements, poussiéreuses et vieilles, qui ne pouvaient assurer leur fonction de centre de documentation sur la France. Les premières améliorations des bibliothèques d'Instituts datent de ces années-là. Ainsi, l'Institut français de Londres ouvre en 1983 dans un bâtiment annexe une section enfantine, et l'institut d'Athènes agrandit notablement la superficie de la salle de lecture. Toutefois, dans un monde changeant, les objectifs de la politique culturelle restent toujours à redéfinir.

1.13 - La Nouvelle politique culturelle de la France⁸

Le changement de gouvernement a conduit assez naturellement à un changement de politique culturelle, qui a été mis en place par Jean-David Lévitte, Directeur général des relations culturelles, après consultation des postes et réunion des conseils culturels. Les nouvelles orientations ont été rendues publiques au début de l'année 1994 par le Ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé. La réforme de la politique culturelle fixe quatre objectifs prioritaires :

- la promotion de la langue française (dans les pays où la concurrence de l'anglais est jugée la plus redoutable, notamment en Europe, il est suggéré par exemple de convenir avec des établissements locaux de la création de filières bilingues) ;
- la coopération universitaire (un des moyens envisagé est d'attirer les jeunes étrangers scolarisés dans des lycées français en les informant des particularités ou des spécialisations intéressantes des universités françaises dans lesquelles ils pourraient s'inscrire.) ;
- l'amélioration de l'offre de coopération dans les domaines d'excellence de la France ;
- le renforcement de la présence audiovisuelle française (il s'agit entre autre de faire des chaînes télévisées à vocation internationale, l'outil de promotion de l'image de la France et d'encourager l'exportation du cinéma français).

De nouveaux outils sont également définis : ceux de la diffusion de l'information scientifique et technique, et les centres de ressources sur la France. De ce fait, les bibliothèques d'Instituts, directement nommées dans ce nouveau document, sont un des

⁸ Pour une information plus complète sur la procédure suivie pour élaborer la réforme, sur l'esprit de la réforme, et son contenu, se reporter à l'excellente synthèse de Christelle Walravens, *La Bibliothèque de l'Institut français de Vienne, politique et enjeux*, mémoire, ENSSIB, 1995, p. 9-12 ; à l'article de Jean-David Lévitte ; et à François Roche et Bernard Pigniau, *Histoire de la Diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris, 1995. p. 162-166 et 195-206.

éléments capital de la réforme : les voilà transportées au coeur de la restructuration des moyens et des équipes des Instituts ou Centres culturels et des services culturels des ambassades. Le renforcement de la cohérence entre les différents instruments de la représentation culturelle française est en effet un des objectifs majeurs de la réforme. En fait le centre de ressources se voit par principe assigné deux missions principales : divulguer l'information sur la France et instaurer une meilleure cohésion entre les services de l'ambassade et de l'Institut ou du Centre culturel lui même. Tout un pan de la réforme Juppé porte sur l'outil documentaire.

1.2 - Les caractéristiques de l'action culturelle de la France dans le monde

A la différence de l'action culturelle britannique ou allemande à l'étranger, l'action culturelle française a un caractère politique dans la mesure où elle ne peut être dissociée de la politique étrangère, aussi relève-t-elle en France du Ministère des affaires étrangères.

1.21 - La diplomatie française est une diplomatie culturelle

La France est le premier pays à s'être dotée d'une diplomatie culturelle; aucun pays, semble-t-il, n'a consacré pareille énergie à la promotion et à l'expansion de sa langue, au rayonnement de sa culture et de ses idées, à la diffusion de sa littérature, de sa science, de ses techniques et de ses arts. Cette singularité nationale a fait que l'on s'est demandé pour quelles raisons la France a fait ce choix. Les réponses sont nombreuses. Albert Salon⁹, voit dans l'esprit "messianique" français l'origine de ce précoce engagement culturel de l'Etat à l'extérieur de ses frontières. Maurice Bruezière¹⁰ se rallie quant à lui à la thèse plus banale qui rattache ce mouvement d'expansion culturelle à l'affaiblissement de la puissance militaire et de l'influence diplomatique après la défaite de 1870. De toutes façons, les raisons sont complexes et de nature politique : soutien de la politique de colonisation durant la IIIe République ; manifestation du nationalisme culturel et politique du XIX^e siècle¹¹; ou encore volonté de soutenir une politique d'alliances. La période contemporaine fournit, elle aussi, de semblables exemples de ce lien entre diplomatie et

⁹ Albert Salon, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, 1983.

¹⁰ Maurice Bruezière, *L'Alliance française : histoire d'une institution*, Paris, 1983.

¹¹ Pierre Maubé, *Quelle politique d'acquisition pour la bibliothèque du centre culturel français de Milan*, Mémoire, DESS Grenoble II, 1990, p. 12-14.

action culturelle. On peut évoquer à cet égard la politique d'implantation et de réouverture de Centres culturels dans les pays de l'ancien bloc de l'est, la modernisation du réseau culturel dans le secteur d'activité "traditionnel" des Affaires Etrangères.

1.22 - L'action culturelle de L'Etat est elle culturellement justifiée ?

En fait le principe selon lequel les relations culturelles sont parties intégrantes de la politique extérieure de la France a été critiqué et remis en cause surtout dans les années soixante. Les conclusions de l'étude sociologique de P. Gremion et O. Chenal montrent les perversions d'une action culturelle dont les orientations comme les moyens sont fixés au niveau de l'Administration centrale, et font également ressortir à quel point la culture associée à une pensée politique paraît dénuée de hardiesse, d'esprit novateur aux yeux des Directeurs d'Instituts et de leurs personnels¹². Ces critiques sévères ne tiennent pas compte du fait que l'action culturelle de l'Etat peut fort bien ne pas s'exercer uniquement sous l'influence d'un groupe de pression idéologique particulier, mais refléter elle-même les tendances dominantes du système culturel à un moment donné. Aussi ces critiques ne sont-elles pas le fait de tous. Albert Salon¹³ estime pour sa part qu'en dépit des emprises gouvernementales et de la tendance de tout pouvoir à plier la culture à ses fins, celle-ci garde une inaliénable indépendance; elle obéit, en quelque sorte, à une logique propre, irréductible à celle qui préside aux relations purement diplomatiques. Il rejoint en cela l'opinion de Louis Dollot¹⁴.

Il y a là un réel problème qu'il est difficile de résoudre d'une façon catégorique et dans l'abstrait. On peut d'ailleurs noter que l'ambiguïté de l'action culturelle française n'est pas ignorée par les pays d'accueil où se font jour des interrogations tout à fait semblables sur la réelle indépendance culturelle des Instituts et Centres qu'ils fréquentent. Les réponses

12 P. Grémion, O. Chenal, *Une culture tamisée : les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris, 1980, (multigr.). p.107 et 109 : " Une diffusion culturelle qui n'est pas taillée à la mesure des instituts...Une large majorité critique non pas tant la qualité des manifestations que leur caractère neutre, stéréotypé et partiel." et aussi "(...) ce n'est pas une culture vivante...C'est une culture défensive, un conservatoire d'image de la France. On ne nous encourage pas à présenter autre chose que du complaisant et on prétexte des obstacles diplomatiques. (Directeur d'Institut)"

13 Albert Salon, *L'Action culturelle de la France dans le monde*, Paris, 1983.

14 Louis Dollot, *Les relations culturelles internationales*, Paris, 1964, p. 30, écrit : "Au contraire de l'action diplomatique qui s'inspire des circonstances, se manifeste à court et moyen terme, l'action culturelle poursuit des objectifs à moyen terme et vise à être dégagée dans toute la mesure du possible des contingences politiques comme les valeurs qu'elle représente qui sont des valeurs universelles et donc de civilisation."

ne peuvent être que nuancées et circonstanciées. L'interview¹⁵ réalisé en 1996 par Olivier Poivre d'Arvor, en sa qualité de Directeur de l'Institut français du Royaume-Uni, est tout à fait révélatrice à cet égard. Le Directeur indique que la France ne cherche pas à créer une zone d'influence culturelle dans un but politique, et que l'Institut français n'est nullement contrôlé par le politique, que tous les aspects controversés de la culture française sont effectivement abordés dans le cadre des manifestations culturelles. Cependant, il reconnaît l'existence de limites en convenant qu'un film qui soutiendrait la thèse des opposants aux essais nucléaires, ne serait pas diffusé au moment où le débat est le plus intense et où l'opinion britannique est la plus réceptive. De fait, la question de l'indépendance culturelle se repose aujourd'hui, car le rapprochement souhaité par la réforme de 1994 des services culturels des Ambassades et des Instituts et centres culturels, mêle encore plus étroitement qu'autrefois culture et politique, alors que déjà les rapports entre les ambassades et instituts étaient forts étroits dans la mesure où le conseiller culturel de l'ambassade disposait d'une autorité hiérarchique sur la direction des établissements¹⁶.

Enfin, il est certain qu'un pareil instrument de représentation culturelle peut aisément devenir un outil de publicité, sinon de propagande; les leçons de l'histoire nous ont appris que le risque peut n'être pas mince; Mais il est surtout menaçant dans les périodes de moindre fermentation intellectuelle et artistique, durant laquelle la culture reproduit des schémas qui ne sont plus irrigués par un vrai courant créateur. Toute la question est de savoir quelle culture est exportée vers l'étranger; il faut pour que l'entreprise culturelle soit digne de ce nom que ce soit une culture vivante¹⁷, donc par essence controversée, conflictuelle, qui rende compte de l'ampleur des débats de société. Quant à prétendre opérer une séparation radicale entre politique et culture alors que les fins de la seconde ne peuvent être atteintes sans les moyens de la première, ce serait de l'angélisme ou de l'utopie.

15 *Diplomat* May June 1996, p. 10-11, "To be honest we have nothing to do with politics I am free to show whatever I want....A film against French nuclear tests during the height of the protests would not, he agrees get shown."

16 Pierre Grémion, Odile Chenal, *Une culture tamisée : les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris, Paris, 1980, (multigr.). p.52-55.

17 Jean Baillou, *Les affaires étrangères et le corps diplomatique français, Histoire de l'administration* : 2, Paris, 1984, p. 956 : "L'action culturelle ne peut être que l'interface d'une culture vivante...aucune politique d'action culturelle ne peut être définie d'après les seules exigences de notre politique étrangère ; elle doit être aussi celle des milieux qui la nourrissent "



Au reste, l'image que la France est appelée à donner d'elle-même à l'étranger exige un minimum de cohérence. Elle se diffracterait et se disperserait indéfiniment à travers la multitude de ses centres de diffusion hors frontières, si ces derniers agissaient sans liens les uns avec les autres, dans la pure spontanéité de leur vie culturelle individualisée. Mais cette image tend à prendre une forme unifiée et stable quand l'indispensable action organisatrice du pouvoir central réussit à donner au regroupement des établissements français à l'étranger la structure d'un véritable réseau culturel.

Section 2 : Le réseau culturel

La représentation culturelle de la France à l'extérieur, est assurée par un ensemble d'établissements, où chacun, il est vrai, se différencie des autres par son histoire, ses statuts, ses missions et ses moyens, mais où pourtant ils tendent tous à former un unique réseau culturel. C'est là l'objectif du Ministère des Affaires étrangères qui montre depuis ces dernières années une volonté politique d'unifier et de coordonner le rôle et les fonctions des institutions culturelles à l'étranger.

2.1 - L'administration du réseau.

La Direction Générale des Relations Culturelles Scientifiques et Techniques (D.G.R.C.S.T.)¹⁸, intégrée au Ministère des Affaires Etrangères constitue l'instrument principal, des relations culturelles extérieures. Elle assure l'ensemble des missions ayant trait à la gestion des moyens de la représentation culturelle (encore que pour le continent africain, les compétences soient davantage du domaine du Ministère de la coopération); elle contrôle notamment l'enseignement du français à l'étranger, les Instituts et Centres culturels, la Coopération scientifiques et technique, les programmes audiovisuels pour l'étranger, les échanges artistiques. Elle gère aussi le personnel des services culturels d'Ambassade et des Instituts et Centres, (sauf les recrutés locaux, administrés directement par les Directeurs de centre). Dans les années cinquante/ soixante son budget représentait la moitié de celui du Ministère des Affaires étrangères; en 1995, il s'élevait à 5,3 milliards de francs, soit 35 % de celui du Ministère.

¹⁸ Pierre Maubé, *Quelle politique d'acquisition pour la bibliothèque du centre culturel français de Milan*, mémoire, DESS Grenoble II, 1990, p. 19-24 : rappelle les origines et les différentes étapes de la fondation de l'actuelle DGRCST ; Christelle Walravens, *La Bibliothèque de l'Institut français de Vienne, politique et enjeux*, mémoire, ENSSIB, 1995, p. 11-12 : rend compte du rôle actuel de la D.G.R.C.S.T. et de ses moyens en 1995.

La dernière réforme de politique culturelle de 1994, a conduit, dans un souci d'efficacité accru, à la restructuration de cet important ensemble, il est à présent divisé en trois directions, et un service dont les attributions sont définis comme suit :

- Une Direction de la coopération culturelle et linguistique.
- Une Direction de l'action audiovisuelle extérieure.
- Une Direction de la coopération scientifique et technique.
- Un service de la programmation des affaires financières et de l'évaluation.

A la Direction de la coopération culturelle et linguistique est associée la Sous-direction de la politique du livre et des bibliothèques, chargée, entre autres, de la mise en place des centres de ressources. A l'étranger, les services culturels de l'Ambassade sont chargés de la mise en oeuvre de la politique des relations culturelles. par rapport aux Instituts et Centres culturels; ils constituent le relais de la D.G.R.C.S.T. Cette dernière, selon P. Grémion et O. Chenal¹⁹, n'était guère plus pour le personnel des bibliothèques que la voie d'acheminement des ouvrages qu'elle jugeait utile de diffuser, eu égard à une politique d'ensemble dont la cohérence et la fermeté n'apparaissaient pas assez nettement. Un projet politique mieux défini depuis 1994, une Sous-direction qui rapproche l'Administration centrale des fonctionnaires et agents locaux, tout cela fait espérer aux personnels des bibliothèques que leurs établissements seront enfin mieux pris en compte. Les bibliothèques d'Instituts de Centre culturel ou d'Alliances s'insèrent dans le même cadre statutaire.

2.2 - Les composants du réseau culturel

La France a la réputation d'être dotée du premier réseau de diplomatie culturelle du monde, il est constitué d'un ensemble d'établissements éparpillés dans le monde entier mais avec une forte concentration européenne. Il se définit par son caractère hétéroclite, véritable mosaïque qui réunit associations privées et établissements à caractère public, à vocation purement linguistique (écoles et lycées) ou culturelle. L'histoire de chaque établissement, les considérations politiques et diplomatiques qui ont présidé à sa création

¹⁹ Pierre Grémion, Odile Chenal, *Une culture tamisée, les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris, 1980, (doc multigr.), p. 40 : "Un fait brutal : à la question "Percevez-vous une politique pour le pays dans lequel vous vous trouvez ?" la réponse est unanimement négative. Sur ce point, quelle que soit la position dans l'organisation et le degré d'accès à la Direction Générale, le consensus est massif : il n'y a pas de politique différenciée, sinon de politique tout court."

et à son développement, son implantation dans des pays et de cultures différentes voire opposées, sont autant de facteurs qui contribuent à l'éclatement du réseau. De fait le réseau existera plus par la prise de conscience des relations existant entre l'ensemble des partenaires, Instituts, Alliances, Centres culturels et de coopération linguistique, que par la stricte application de mesures de politique culturelle visant à en rapprocher et à en uniformiser les éléments.

2.21 - Les Instituts, Centres culturels français et Centres culturels et de coopération linguistique

Ces établissements relèvent des services extérieurs de la D.G.R.C.S.T. Il y en avait 138²⁰ en 1996, répartis dans environ 50 pays. Ils sont régis par les dispositions du décret 76.832 du 24 août 1976, mais ils présentent en outre des différences statutaires dues au maintien en vigueur d'accords déjà conclus avec les représentants des pays d'accueil. Sans être des établissements publics au sens strict du droit administratif, ils se voient reconnaître une autonomie financière. Leurs ressources propres (souvent constituées par les recettes des cours de langue) représentent environ 40 % à 60 % de leur ressources totales. Ils bénéficient par ailleurs d'une subvention de fonctionnement (en 1995, elle était d'un montant global de 166 M.F.), de crédits d'investissement (en 1995, ils représentaient au niveau du Ministère 53 M.F.), et de dotations spéciales versés par divers fonds, tels le fonds d'intervention pour les Centres de ressources sur la France (FICRE), qui en 1995 a versé une somme d'un montant total de 20.000 F, le fonds d'intervention pédagogique (FIP), ou le fonds d'équipement et de rénovation (FER)²¹.

Les Centres culturels et de coopération linguistique (C.C.C.L.) sont un élément nouveau, dans la mesure où c'est au titre de la nouvelle politique culturelle de rapprochement des éléments du réseau, qu'ils ont été conçus. Ils procèdent normalement de la fusion d'un

²⁰ Direction de la coopération culturelle et linguistique, *Le réseau culturel et linguistique, Missions et orientations*, Paris, 1996, p.1 et annexe 6 : Le Ministère des Affaires étrangères inclut dans ce chiffre les centres culturels et de coopération linguistique (CCCL), ils ont pour fonction principale de conduire dans le pays où ils sont implantés des projets de coopération linguistique et éducative . Leur mission a été le plus définie lors de la constitution de ces centres qui résulte le plus souvent de la fusion d'un Institut ou Centre culturel et de tout ou partie d'un Bureau de coopération linguistique et éducative autrefois rattaché au service culturel d'une ambassade. Le nombre des Instituts et Centres culturels à l'exclusion des C.C.C.L., sont de 120 pour les établissements relevant de la D.G.R.C.S.T.

²¹ Pour l'énumération de l'ensemble des fonds et du montant des crédits total ouverts en 1995, se reporter à : Direction Générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, *Le réseau culturel et linguistique, missions et orientations*, Paris, 1996 (Multigr.), p. 2-3.

Institut ou Centre culturel et de tout ou partie d'un bureau de coopération linguistique et éducative rattaché au service culturel de l'Ambassade :

Leur fonction principale est de conduire dans leur pays d'accueil des projets de coopérations linguistique et éducative : Ces projets peuvent toucher tous les domaines qui concernent l'enseignement, la diffusion et la promotion de la langue française, tant dans le système éducatif et universitaire local qu'en dehors de celui-ci, ainsi que tous les domaines se rattachant à l'éducation en général et susceptibles de répondre à des demandes ou à des besoins des partenaires, dans la mesure où des retombées peuvent en être attendues, en terme de développement de l'influence française dans le pays d'accueil²².

Ces projets de coopération et partenariat, le Ministère prévoit qu'ils seront négociés par les attachés linguistiques. Il a été fondé 32 Centres de coopération culturelle et scientifique, dans le monde, au Maroc par exemple il a été décidé de fusionner les Centres culturels français et des Bureaux de coopération linguistique et éducative. Ce mouvement d'intégration se poursuit encore actuellement.

2.22 - Les Alliances françaises

Les Alliances françaises sont, elles, au nombre de 1 056, mais seulement 400 d'entre elles environ disposent de locaux et dispensent des cours. La concentration d'Alliances est forte en Europe occidentale, où l'on en dénombre 311. La volonté de faire mieux connaître et de mettre en valeur, au-delà des frontières, tant la langue que la culture française, de les rendre attrayantes et facilement accessibles a été dû d'abord à une initiative privée, organisée dans le cadre d'une association fondée en 1883, L'Alliance Française. Autrefois indépendante, elle est aujourd'hui intégrée dans le réseau au terme de nombreuses conventions signées entre le Ministère des Affaires étrangères et l'Association. La première date du 29 septembre 1981²³, et pose le principe de cet

²² *Ibidem*, annexes p.7 : voir *Instruction sur les établissements culturels* - services extérieurs du Ministère des Affaires étrangères et sur les relations du Département et des Ambassades avec les Alliances françaises.

²³ La convention entre le Ministère des relations extérieures et l'Alliance française de Paris du 29 septembre 1981 dispose dans son article 1 : "Le Ministère des Relations Extérieures reconnaît la contribution éminente que l'Alliance Française apporte à la diffusion de la langue et de la culture française à l'étranger et est en conséquence disposé à lui accorder son soutien et son aide."

échanges de moyens; l'Alliance fait bénéficier les Affaires étrangères de son réseau d'établissements à l'étranger et se voit en retour aidée et soutenue financièrement. Il en résulte pour elle et l'ensemble des Alliances en rapport direct avec le Ministère, certaines obligations à l'égard de ce cocontractant, telle l'obligation de transparence financière qui se traduit par le dépôt des comptes de l'association auprès de l'Administration. Le Ministère peut également confier des postes de responsabilité (Directeur d'Alliance, Directeurs des cours) à des agents publics affectés et rémunérés par le Ministère des affaires étrangères.

Composantes du réseau, les alliances françaises demeurent des personnes privées, des associations de droit local, affiliées à l'Alliance française de Paris et administrées par des comités associatifs. Ce sont d'ailleurs les membres de ces comités locaux, qui ont le plus de mal à accepter ce qu'ils ressentent comme une tutelle étrangère sur ce qu'ils estiment être leurs affaires.

Les ressources des Alliances sont de trois sortes : ressources propres dégagées de son activité d'enseignement, ressources affectées au fonctionnement ou aux investissements par leur comité directeur local, et enfin les subventions ministérielles. La subvention de fonctionnement affectée aux Alliances françaises à l'étranger était de 33 M.F. en 1995, et la subvention d'investissement pour projets immobiliers de 6,8 M.F. Les Alliances bénéficient également des aides apportés par les fonds d'intervention (FICRE, FER, etc.). Toutefois, les subventions du Ministère des Affaires étrangères n'ont pas le caractère d'automaticité de celles qui vont à ses services extérieurs; elles demeurent de nature contractuelle, et doivent être l'objet d'une convention annuelle²⁴ qui en fixe les montants, et les conditions de versement.

2.3 - Les Missions dévolues aux établissements culturels à l'étranger

On distingue les missions générales de tous les établissements culturels, et les missions particulières aux services extérieurs, et aux Alliances.

²⁴ Circulaire du Premier Ministre en date du 15 janvier 1989 sur "les rapports entre l'Etat et les associations bénéficiaires de financements publics", citée par *Le réseau culturel et linguistique, missions et orientations*, Direction Générale des relations culturelles, scientifiques, et techniques, 1996 (Multigr.), p. 3.

Les missions générales découlent du caractère même d'établissements culturels définis comme les outils privilégiés de la présence et de l'action culturelle et linguistique de la France à l'Etranger : mission d'enseignement, de diffusion et de coopération culturelles et artistiques, documentation et information sur la France etc. Les missions assignées aux Instituts, Centres culturels français et Centres culturels et de coopération linguistique, sont ces mêmes missions générales mais avec des objectifs mieux précisés, et donc plus contraignants, énumérés rapidement dans le document du Ministère sur le réseau culturel et linguistique, et développés dans l'instruction ministérielle du 12 septembre 1995²⁵, ce sont :

- information et documentation sur la France; il est précisé pour ceux ci que *Les établissements culturels ont vocation à accueillir des bibliothèques, médiathèques et centres de documentation, et à intégrer des centres de ressources sur la France contemporaine, qui remplissent une fonction d'information sur les réalités françaises, de vitrines des productions et des savoir-faire. Etablis le plus souvent en réseau, ils doivent permettre de rationaliser l'offre documentaire française locale. Ils doivent aussi intégrer les informations sur l'organisation des études en France.*²⁶ ;
- organisation de manifestations culturelles et artistiques en partenariat avec des institutions locales; tous les domaines peuvent être objets de manifestations (cinéma, livres, cuisines etc.); il est précisé que ces manifestations doivent se réaliser dans la mesure du possible en partenariat avec les acteurs locaux, et "résolument hors les murs";
- organisation de cours de langue française, il est recommandé de viser le public des acteurs étrangers coopérant à l'action culturelle française, et des publics cibles (décideurs économiques, etc.), il est recommandé de dispenser l'enseignement à l'extérieur (entreprises, etc.)²⁷.

²⁵ *Le réseau culturel et linguistique, missions et orientations*, Direction Générale des relations culturelles, scientifiques, et techniques, 1996 (Multigr.) ; p. 3 et *Instruction sur les établissements culturels - services extérieurs du ministère des Affaires étrangères et sur les relations du Département et des Ambassades avec les Alliances françaises*, *Ibidem*, p. 6, et *Ibidem*; annexes p. 4 - 6

²⁶ *Instruction sur les établissements culturels - services extérieurs du ministère des Affaires étrangères et sur les relations du Département et des ambassades avec les Alliances françaises*, *Ibidem*, annexes p.6

²⁷ En 1980, P. Grémion et O. Chenai, dans leur ouvrage précité avaient remarqué l'existence d'un partage des activités d'enseignement entre Alliances et Instituts, les contrats d'enseignement à l'extérieur étant réservés d'un commun accord au domaine d'activité quasi exclusif des Alliances. Ce contrat tacite est aujourd'hui remis en cause par les instructions ministérielles, ce qui risque de mettre les activités des Alliances en concurrence avec des Instituts. Du reste, si l'on en croit Roland Barillet, Directeur des cours de l'Alliance Française de Londres, la situation de cette dernière ne sera pas dans ces conditions viable à long terme.

- participation à des programmes de coopération définis par les Services culturels et de coopération scientifique et technique des Ambassades, la politique de rapprochement et de cohérence est rappelé comme devant donner lieu à de véritables programmes entre les établissements culturels et les services des ambassades.
- partenariat renforcé avec des collectivités territoriales françaises, autre aspect de la politique culturelle qui consiste principalement à intéresser les instances régionales culturelles aux possibilités d'action culturelle concertée avec les établissements culturels français à l'étranger, l'initiative est ici demandée aux établissements culturels eux mêmes. Le Ministère réserve la possibilité d'orienter l'action d'un Institut ou d'un Centre vers une spécialité (livres, cinéma, etc.), ce qui permet de recentrer les efforts au lieu de les disperser en direction de cinq objectifs généraux.

Enfin les missions et les objectifs des Alliances françaises sont fixés par leurs statuts contrôlés et approuvés par le Conseil d'administration de l'Alliance française de Paris. Ils s'inscrivent donc naturellement dans le cadre de la politique culturelle du gouvernement français. Qui plus est, des contrats d'objectifs, signés pour une période de trois ans entre l'ambassadeur de France et le président du comité, permettent l'adoption de buts et de stratégies à moyen terme. dans les domaines aussi divers que la diffusion et coopération culturelles et artistiques, l'enseignement, la documentation et l'information sur la France, l'accompagnement et la valorisation de la diffusion audiovisuelle et des biens culturels etc.

Les cinq missions dévolues aux établissements culturels, et singulièrement à ceux qui constituent le service extérieur du Ministère, forment un ensemble impressionnant. Pierre Maubé, en 1990, n'avait dénombré que trois fonctions fondamentales confiés aux établissements culturels à l'étranger, et singulièrement à ceux relevant des services extérieurs du Ministère, à savoir : une fonction pédagogique, une fonction culturelle, et une fonction d'information. Dans le meilleur des cas, ce dernier rôle était médiocrement rempli, il arrivait souvent qu'il ne le fût pas du tout. Aujourd'hui, c'est la fonction informative que l'on considère comme primordiale ; dans ce changement de perspective l'enseignement se trouve relégué en troisième place alors qu'il avait été dans le passé la principale mission que le Ministère donnait aux établissements culturels, et la raison d'être, ou presque, de leur installation. Désormais, la nouvelle politique culturelle repose principalement sur l'outil documentaire et non plus sur l'outil pédagogique, ce qui n'empêche pas que la promotion de la langue française ne demeure un objectif primordial.

Cette nouvelle organisation des priorités, vient sans doute de ce que les Centres et Instituts sont rodés en tant que Centres d'enseignement, mais montrent des défaillances en tant que Centres culturels et d'information.

La politique de rationalisation du réseau est renforcée. Elle avait déjà été engagée avec le rapprochement du réseau des Alliances et de celui des Instituts, et elle se continue avec le rapprochement de l'ensemble des établissements culturels et des services des Ambassades. Le mouvement est fortement centralisateur et tend vers la cohérence de l'ensemble. P. Grémion, et O. Chenal²⁸ avaient dénoncé la dispersion des moyens, et les différends qui existaient entre le Conseiller culturel de l'Ambassade, et le Directeur d'Institut ou de Centre, différends qui tenaient principalement à ce que le service culturel d'Ambassade n'avait souvent pas d'autre débouché pour ses activités que le Centre lui même. Ceci montre que la situation des bibliothèques françaises à l'étranger qui fut longtemps stable, en ce sens qu'elle évoluait peu ou le faisait dans la même direction, ne peut plus désormais être caractérisée seulement par un certain état de fait. Elle se présente sous un aspect dynamique comme une situation en devenir, un des éléments les plus importants de cette transformation étant l'importance accordée, aussi bien quant à l'aménagement des fonctions de la bibliothèque qu'à leur mise en réseau nationale et internationale, à la notion nouvelle de Centre de ressources sur la France. Il s'agit-là d'une conception relativement difficile à déterminer et qui exige une étude particulière.

²⁸ Pierre Grémion, Odile Chenal, *Une culture tamisée, les centres et instituts culturels en Europe*, Paris, 1980, (multigr.), p. 52-59.

PARTIE II : LES IMPLICATIONS ET L'APPLICATION DE LA NOTION DE CENTRE DE RESSOURCES

Il est vrai que nous ne voyons point qu'on jette par terre toutes les maisons d'une ville, pour le seul dessein de les refaire d'autre façon, et d'en rendre les rues plus belles; mais on voit bien que plusieurs font abattre les leurs pour les rebâtir, et que même quelques uns y sont contraints, quand elles sont en danger de tomber d'elles-mêmes, et que les fondements n'en sont pas bien fermes.

(Descartes, *Discours de la Méthode*)

La dernière décennie a été celle du constat de l'état quasi sinistré des bibliothèques françaises à l'étranger. Tout ceux qui, durant cette période, pour une raison ou une autre, se sont intéressés à leur existence n'ont pas manqué de souligner qu'elles étaient vieilles, pauvres, voire obsolètes et qu'une politique sérieuse de gestion des collections leur faisait cruellement défaut. Comme le rappelle le propos fameux d'un Directeur d'Institut

*Notre bibliothèque est à une bibliothèque normale ce que le Mac Donalds est au restaurant à 4 toques. Mais puisqu'après mille réclamations personne ne juge bon de s'en inquiéter, nous avons pris le parti d'en rire."*¹

ou encore :

Les bibliothèques que comportent la plupart de nos Instituts à l'étranger sont en effet privées de moyens, livrées à elles-mêmes depuis des décennies, quand elles ne sont pas abandonnées au profit d'autres priorités jugées plus rentables, ces

¹ Hadjopolou Catherine et Bernard Voltzenlogel, *Les bibliothèques des instituts et centres culturels français en Europe occidentale*, Villeurbanne, ENSB, Mémoire de fin d'études, 1986, p. 11

bibliothèques sont trop souvent les branches mortes d'un arbre par ailleurs de belle envergure ².

Dans ces conditions, on en était venu à douter de l'utilité de leur maintien dans les établissements culturels. Des fermetures, des regroupements ont été opérés, par exemple en Allemagne. La mission de J. Goasquen et B. Genton³ dans les Instituts et Centres, a d'ailleurs eu pour objet de déterminer si toutes devaient être conservées et modernisées. Le projet culturel de la France⁴, résumait fort bien cet état d'esprit :

Il convient de vérifier, avant de développer une bibliothèque d'Institut, s'il n'est pas plus efficace d'alimenter un fonds français dans une bibliothèque locale.

A cause ou en dépit de ce mouvement général de remise en cause, la D.G.R.C.S.T. s'est employée à mieux connaître ces bibliothèques, des missions ont été ordonnées. Un questionnaire d'enquête a été adressé à l'ensemble des bibliothèques⁵ puis la modernisation de certaines a été décidée et mise en oeuvre⁶. A cela s'est ajoutée aussi la création de médiathèques dans les nouveaux établissements rouverts récemment dans les pays d'Europe centrale. A Prague⁷ notamment le nouvel Institut a connu un grand succès. Peu à peu ces entreprises de réhabilitation ou de création ont manifesté l'existence d'un besoin réel d'une politique d'ensemble et à long terme pour tous les établissements à vocation culturelle. C'est en 1993 précisément que le terme "Centre de ressources" est apparu à

² 230.000 livres, 15.000 lecteurs, *Les bibliothèques des Instituts français en Allemagne*, rapport de mission, J. Goasquen et B. Genton, 1990, p.2

³ *Ibidem*, J. Goasquen et B. Genton ont effectué leur mission dans les bibliothèques des Instituts et centres culturels d'Allemagne entre le mars et juillet 1990.

⁴ *Le projet culturel extérieur de la France*, 1983, p. 148.

⁵ La direction des affaires culturelles, scientifique et technique adressa en décembre 1992 un questionnaire très détaillé aux 130 bibliothèques des instituts et centres culturels et à 260 bibliothèques d'Alliance française, le dépouillement des réponses donna lieu à un constat peu encourageant intitulé "une situation confuse", et publié sous le titre "*Nos bibliothèques sont elles des bibliothèques ?*", *Les bibliothèques de France à l'étranger*, le 2ème dossier, Paris, 1993

⁶ Par exemple la bibliothèque du Centre culturel français du Liban, modernisée en 1990 et 1993, voir Elisabeth Cadie, *La bibliothèque du CCF de Beyrouth*, ou encore Patrick Pérez, *La bibliothèque du Chouf*, in *Bulletin des bibliothèques françaises à l'étranger* n° 5/6, 1994; p. 7-11 ; à Marrakech également des travaux de rénovation des locaux ont été entrepris en 1989, suivis de la mise en place d'une nouvelle politique d'acquisition et de développement des collections à la bibliothèques du centre culturel, voir Daniel Le Goff, *Les Bibliothèques du Centre culturel de Marrakech*, in *Bulletin des bibliothèques françaises à l'étranger*, n° 0, 1993.

⁷ "Médiathèque de l'Institut français de Hongrie", *Bulletin de l'Association des bibliothécaire français*, n° 158, 1993.

l'occasion dans quelques publications⁸. Jusqu'alors il n'appartenait pas au vocabulaire bibliothéconomique français. Il connut aussitôt un vif succès auprès des agents du Ministère des affaires étrangères, et des professionnels des bibliothèques⁹.

Dès lors la réflexion sur les bibliothèques s'est faite à partir et sur la notion nouvelle de Centre de ressources. Le bulletin de liaison de la Direction générale des relations culturelles *Les bibliothèques françaises à l'étranger*, a consacré un numéro entier¹⁰ à l'explicitation de la notion et à l'énumération de conseils pratiques d'application. Elle est devenue l'axe du changement de politique, et de la modernisation des établissements culturels.

L'enthousiasme avec lequel est reçue l'idée nouvelle, tient bien sûr à la nouveauté mais aussi et surtout à ce que la notion de Centre de ressources correspond au désir de changement et au besoin pressant de diffuser de l'information, qui étaient alors éprouvés par la généralité des Directeurs et bibliothécaires d'Institut ou de centre culturels. P. Grémion et O. Chenal avaient, dans le cadre de leur enquête, noté l'opinion unanime qui se faisait alors jour chez le personnel, opinion qui leur paraissait d'autant plus paradoxale que les bibliothèques n'étaient pas à cette époque en mesure de satisfaire ces exigences et que l'on ne tentait pas même alors de leur donner les moyens de le faire¹¹.

Toutefois la faveur actuelle avec laquelle l'idée de centre de ressources est reçue, pourrait faire oublier que si sa conception répondait à un véritable besoin de donner à l'information une place centrale dans l'organisation des Centres et Instituts, elle n'allait tout de même pas de soi dans la mesure où il s'agissait, du moins pour l'Europe occidentale, de moderniser des bibliothèques dont les collections, l'organisation et le fonctionnement

⁸ *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*

⁹ Yves Kerouas (Directeur du CCF de Tizi Ouzou) se félicite de l'intérêt porté à ces bibliothèques: "le département considère désormais les bibliothèques comme un chantier prioritaire, élément essentiel de la présence culturelle française à l'étranger, qu'il nous convie au débat, et qu'il ouvre celui ci vers les services culturels d'une part, le débat et l'appel à expertise vers les milieux professionnels de France, et qu'il met en oeuvre à la centrale les structures et les outils pour mener à bien cette colossale entreprise. *Les petits dans la cour de grands, Bulletin des Bibliothèques françaises à l'étranger*, n°2, 1993.

¹⁰ 4^{ème} Dossier du *Bulletin des Bibliothèques françaises à l'étranger*, juillet 1994.

¹¹ "Etonnant paradoxe ! Alors que pour les Directeurs, les instituts sont, ou devraient être, avant tout des centres d'information, le secteur de la documentation n'est pas pris en charge, c'est à dire ne fait l'objet d'aucune utilisation stratégique en direction de l'environnement.", P.Grémion, O. Chenal, *Une Culture tamisée, les centres et instituts culturels en Europe*, Paris 1980, p. 72.

portaient visiblement la trace de leur histoire de bibliothèques d'étude et de recherches. Jean David Lévitte, directeur de la D.G.R.C.S.T rend compte de ses hésitations,

La problématique n'est pas simple et certaines actions touchent à la morale autant qu'à la politique. Devons nous viser des bibliothèques pour les élites ou pour le plus grand nombre ? Devons nous cultiver les bibliothèques patrimoniales dont nous avons hérité ou nous tourner résolument vers les bibliothèques d'actualité ? Devons nous viser des bibliothèques à dominante littéraire selon la tradition culturelle française, ou au contraire être pluridisciplinaires ? Devons nous viser au rayonnement de la langue et de la culture françaises, ou faut il ouvrir nos bibliothèques sur les cultures du monde entier ? Devons nous faire uniquement en français, ce qui suscite d'ailleurs des vocations à l'apprentissage de notre langue, ou dans les pays non francophones, offrir le livre français dans la langue locale, voire en anglais? ..."¹²

Les professionnels se sont eux aussi penchés sur la question. :

Nos bibliothèques sont elles des bibliothèques "de lecture publique ?" Ont elles au contraire une vocation d'abord universitaire ? Doivent elles devenir des "médiathèques de loisirs", celles-ci il faut le bien reconnaître, attirant souvent un plus large public ? Ont-elles pour mission la diffusion exclusive de la culture française ? ou parfois lorsque la demande du public est pressante, peuvent-elles jouer le rôle d'intermédiaire vers la culture "universelle".¹³

Parce que c'est une idée neuve, et qu'elle gouverne désormais l'action de l'Administration en matière de bibliothèques, il est utile de rendre compte des difficultés qu'elle soulève : difficultés de terminologie, sans doute, mais surtout difficultés relatives à la détermination exacte du rôle et de la place qu'un centre de ressources doit avoir par rapport à une bibliothèque. On ne peut cependant aborder ces difficultés sans avoir égard préalablement aux conditions d'élaboration de la notion, sans prendre en considération les modèles qui ont aidé à la construire. Cela devrait permettre de mieux apercevoir ce que

¹² "Le développement des relations internationales des bibliothèques françaises", Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1995, p.56

¹³Catherine Tasca, *Les bibliothèques : un élément essentiel de la présence culturelle française à l'étranger*, 1er Dossier du *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*, journées bibliothèques 22-24 mars 1993, p.2

peut et doit être un centre de ressources, en quoi consiste son rôle spécifique ainsi que le type d'organisation et les normes de fonctionnement qui lui permettent de remplir sa mission. Cet effort de clarification s'achèvera par l'étude d'un exemple précis de médiathèque modernisée par la création d'un centre de ressources : celui de la médiathèque de l'Institut français du Royaume Uni.

Section I : Difficultés soulevées par la notion de Centre de ressources

L'idée de Centre de ressources (sur un objet d'information donné) n'est pas claire par elle-même, en ce sens qu'elle ne comporte pas un contenu représentatif entièrement fixe et nettement spécifié. Le flou de ses contours lui permet précisément de s'appliquer en des circonstances très diverses, ce qui n'a pas peu contribué à la rendre familière dans le milieu socio-professionnel de la bibliothéconomie. Il faut bien cependant qu'elle se distingue sans ambiguïté des idées voisines telles que celles de Centre de documentation et de Centre d'information spécialisé, sous peine de faire double emploi avec elles. La difficulté est alors de définir l'idée de Centre de ressources d'une manière suffisamment souple pour ne pas en limiter l'applicabilité et suffisamment précise pour qu'elle conserve un rôle de désignation qui la rende irremplaçable.

1.1 Qu'est-ce qu'un Centre de ressources ?

La difficulté est évidemment ressentie, en tout premier lieu, par les auteurs d'instructions ou de notices officielles relatives à la constitution et au développement de ces Centres. C'est ainsi que dans la brochure du Ministère des Affaires étrangères intitulée *Le réseau culturel et linguistique*, le rédacteur de la rubrique "Centres de ressources" se borne à les définir par leur finalité globale :

*Informer sur la France, donner à connaître ses écrivains, ses artistes, ses chercheurs, ses institutions, ses régions, ses réalisations scientifiques, ses avancées technologiques, ses entreprises, son système éducatif, sa langue, etc. (...). La mise en oeuvre de cette fonction (...) s'incarne dans ce qu'on a désigné sous le terme de centre de ressources sur la France contemporaine.*¹⁴

¹⁴ *Le Réseau culturel et linguistique : missions et orientations*, Ministère des Affaires étrangères, D.G.R.C.S.T., janvier 1996, p. 20.

Cette caractérisation est certainement indispensable, car pour définir un centre en tant que "machine administrative", on est d'abord tenu de répondre à la question "à quoi sert la machine?" - "quels sont les buts visés par son constructeur?". Mais dans le cas présent, cette caractérisation fonctionnelle est trop vague, malgré l'énumération détaillée des différents objets d'information, car elle pourrait à la rigueur convenir à tout établissement culturel ayant des missions comparables et se trouvant plus ou moins, en mesure de les remplir. C'est sans doute pourquoi, au paragraphe 3.1, l'auteur s'est efforcé de préciser ce qu'il appelle "le concept" des Centres en cause. Mais il est très remarquable que, pour ce faire, il ne tente nullement de délimiter l'extension et la compréhension du terme, comme on aurait pu s'y attendre en bonne logique, il se contente d'indiquer les circonstances dans lesquelles le concept est né. Ces circonstances sont de deux ordres : elles tiennent d'une part à l'évolution du public et de ses besoins, d'autre part à la relative incapacité des dispositifs existants à répondre à ces nouvelles exigences. A situation neuve, intentionnalité administrative renouvelée :

C'est donc pour remplir cette mission nécessaire et pallier les carences du dispositif actuel que le concept de centre de ressources s'est forgé.¹⁵

Cette dernière déclaration éclaire simultanément l'usage qui est fait ici du terme de "concept" et sa détermination par l'analyse de ses conditions d'émergence. Le "concept" évoqué n'est pas l'idée générale et abstraite à fonction purement représentative que l'on rencontre en logique formelle ou en philosophie du langage. Il en est presque le contraire. Il s'apparente à une "notion" par sa généralité et l'absence de rapport défini entre extension et compréhension. Mais c'est une notion à visée non pas cognitive mais pragmatique, c'est une notion "forgée" pour remplir une mission culturelle, politiquement et sociologiquement déterminée. Le référent est beaucoup moins un objet de connaissance déjà élaboré, qu'un objectif à réaliser sous des modalités qui demeurent pour une part à découvrir et à expérimenter. Jean-David Lévitte, dans sa préface au 4ème dossier du bulletin *Les bibliothèques de France à l'étranger* où se trouve inclus un "guide pour les centres de ressources sur la France", écrit pertinemment :

Le centre de ressources sur la France forgera ses contours dans une édification progressive.¹⁶

¹⁵ *Ibidem*, p. 20.

¹⁶ 4ème Dossier sur les Bibliothèques de France à l'étranger, D.G.R.C.S.T., 1994, p. 3.

A cet égard on peut dire que le concept de Centre de ressources est plus (ou moins) qu'un véritable concept, c'est plutôt, comme le suggère le Directeur général des relations culturelles, dans ce même texte, une "idée-force" et un "projet". :

Construire l'offre documentaire française à l'étranger autour de l'idée-force de centre de ressources sur la France contemporaine, tel est le projet dans lequel la Direction générale et l'ensemble du réseau s'engagent résolument pour les années à venir.¹⁷

Il reste qu'idée-force et projet ne sont capables d'orienter vers des réalisations effectives que pour autant que leur contenu représentatif les différencie suffisamment des conceptions voisines incarnées par des organismes informatifs déjà existant. Beaucoup de services publics ou privés sont de nos jours en mesure de délivrer à des publics divers des informations sur la France contemporaine et parfois même par l'intermédiaire d'organes de diffusion spécialisés. Il est donc indispensable de repérer et de décrire avec plus de netteté, les propriétés exclusives qui font l'originalité du Centre de ressources et motivent l'intention de le créer.

1.2 - Les caractéristiques générales d'un Centre de ressources.

En toute rigueur, une détermination complète de la notion exigerait que le Centre organisé qu'elle désigne soit caractérisé sous le triple rapport de la **fonction** pratique qu'il est chargé de remplir, de la **structure** matérielle et administrative qui, seule, lui permet de jouer son rôle et du **fonctionnement** qui est l'articulation, la composition de tâches et opérations internes grâce auxquelles la structure du Centre exerce sa fonction à l'extérieur, principalement à l'égard du public concerné. Mais une exploration systématique de ces trois éléments constitutifs de la réalité typique d'un Centre de ressources exigerait précisément que l'analyse puisse s'appuyer sur des réalisations concrètes dont l'exemplarité et l'originalité soient tout à fait hors de question. Il faudrait donc que l'on ait affaire plus à des réalités achevées qu'à des projets en cours de réalisation, et dans ce cas, il faut le reconnaître, la question de l'identité ou de la spécificité du Centre de ressources ne se poserait pas avec la même acuité. De toutes façons, cette condition de fait n'était pas

¹⁷ *Ibidem.*

vraiment remplie, lorsque les rédacteurs du 4ème dossier du Bulletin *Les Bibliothèques françaises à l'étranger* ont tracé les grandes lignes d'un "Guide pour un centre de ressources sur la France". Ils se sont donc seulement efforcés de prendre sur la réalité des organisations pour une part encore à réaliser des vues schématiques et fragmentaires destinées à inspirer plutôt qu'à diriger l'action des futurs organisateurs. Les indications procurées permettent effectivement d'apercevoir les grands traits sous lesquels est susceptible de se présenter un Centre de ressources dans le dispositif d'ensemble des formations culturelles chargées de diffuser à l'étranger des informations sur la France contemporaine.

Quant à la finalité du Centre (sa fonction pratique à l'égard du milieu culturel auquel il est destiné), on doit admettre avec J.D. Lévitte qu'elle est aussi, partiellement et accessoirement, celle de "la plupart des bibliothèques de nos Instituts français, Centres culturels et Alliances françaises..."¹⁸ qui, effectivement "informent leurs publics respectifs sur les données françaises". Le Centre de ressources s'en distinguera par son souci exclusif de proposer et de coordonner des informations actuelles sur la France avec une efficacité accrue par rapport à celle de ses prédécesseurs. En outre, le Centre associera à sa fonction "d'information et de fourniture de données" une fonction d'orientation vers les autres ressources françaises" situées soit dans le pays du Centre, soit en France au sein d'organismes spécialisés.(Ibidem). Il est vrai que sur ce dernier point, le Centre de ressources semble s'apparenter au Service de références britannique. Aussi est-il utile de spécifier sa fonctionnalité en la rapportant, avec Martine Poulain, aux besoins particuliers d'informations pratiques ponctuelles, factuelles et surtout rapides du nouveau public vers lequel le Centre, en cela assimilable à un "service de renseignements rapides sur la France" ¹⁹, est spécialement tourné. De plus, à cette fonction spécifiée d'information directe est nécessairement adjointe une "fonction d'aiguillage"²⁰ des usagers vers les autres sources d'information éventuelles, l'une et l'autre étant par ailleurs accompagnées d'une fonction secondaire de "communication" ²¹, c'est-à-dire de relations publiques et d'auto-publicité.

18 *Ibidem*.

19 Martine Poulain, *Ibidem*, p. 7.

20 Bernard Calenge, *Ibidem*, p. 13.

21 Catherine Pouyet, *Ibidem*, p. 15.

Cette caractérisation fonctionnelle, demeure cependant d'un tel degré de généralité qu'il est difficile d'en déduire précisément la structure d'ordre, le principe d'organisation hiérarchique, qui distinguerait de toute autre la réalité matérielle et institutionnelle du Centre de ressources. On est donc incité à concevoir cette dernière sur le modèle approximatif de telle autre réalisation antécédente, notamment celle du Centre de références rapide des anglo-saxons : "Familier aux usagers des bibliothèques anglo-saxonnes, le *Référence service* pourrait servir de modèle aux centres de ressources sur la France" ²². Mais le plus sûr est de s'en tenir à la description des moyens que le Centre doit rassembler, assembler et coordonner pour pouvoir répondre efficacement aux demandes qui lui sont faites. La très grande variété des contenus informatifs offerts et demandés (ils couvrent le champ de toutes les connaissances théoriques et pratiques, littéraires et scientifiques, livresques et audio-visuelles concernant la France contemporaine) impose l'existence d'une bibliothèque de consultation à caractère encyclopédique, la présence des collections de photographies, de disques ordinaires ou compacts, de cassettes audio ou vidéo, etc. qui se rencontrent dans les médiathèques, et, évidemment, la mise en place de tous les matériels et instruments correspondant : catalogues, fichiers électroniques, lecteurs de C.D, projecteurs de diapositives, magnétophones, magnétoscopes, photocopieurs etc. qu'on trouve aussi dans les bibliothèques de lecture publique. Par ailleurs, la dispersion et l'hétérogénéité des questions posées excluant pour le Centre la possibilité de ne trouver qu'en son propre fonds les moyens d'y répondre, force lui est d'être organisé aussi en fonction des rapports d'aide réciproque et d'échange qu'il entretient obligatoirement avec la multiplicité des sources extérieures d'informations concernant le même objet. En ce sens, sa structure peut être dite ouverte et même, dans une certaine mesure, décentrée, puisqu'elle ne constitue pas, à proprement parler, comme le point nodal d'une toile d'araignée, mais qu'elle se présente comme un élément, une maille du réseau informatif extérieur qu'elle contribue à former. Les outils indispensables de cette présentation en forme de partie de réseau sont naturellement tous les moyens informatiques et télématiques (ordinateurs, fax, modem etc.) que le Centre a le devoir de posséder. Le recours à ce matériel crée en retour des contraintes importantes quant à l'organisation du personnel et à sa gestion administrative. A cet égard, la structure d'un Centre de ressources doit être celle d'un centre informatisé.

22 Annie Béthery, *Ibidem*, p. 10.

Il resterait à déterminer le schéma opératoire typique, ou, si l'on préfère, la manière de fonctionner propre à un Centre de ressources. Mais dans la représentation générale que l'on se fait du Centre, le mode opératoire ne peut être donné avec plus de précision que n'en comporte l'analyse de ses propriétés morphologiques et fonctionnelles. Par conséquent, seuls quelques grands traits s'imposent avec évidence : ceux qui conviennent, justement, à une machine à information branchée sur une pluralité de sources extérieures et présentant avec le public une interface d'une convivialité particulièrement étudiée. Tel est, pour l'essentiel, le point de vue adopté par Jean Meyrat dans le dossier n°4 précité²³. Il décrit l'articulation des activités internes par lesquelles le Centre organisé et finalisé accomplit la mission pratique pour laquelle il est constitué, comme un enchaînement de fonctions informatiques. Tout se passe, semble-t-il, comme si le Centre fonctionnait à la manière d'un ordinateur qui serait doté en premier lieu d'une "fonction de veille informative" impliquant, d'une part une investigation et une prise en compte permanentes des variations de l'étendue et des besoins du public à satisfaire, et d'autre part une mise à jour systématique de l'ensemble des données et procédures permettant de répondre judicieusement aux demandes de ce public. En second lieu, et dépendant partiellement de la première, vient une "fonction d'approvisionnement" en matériaux informatifs de toute nature, de toute provenance et sur tous sujets, mais sélectionnés pour l'intérêt qu'ils présentent quant à la connaissance de l'état et de la vie de la France contemporaine. Veille informative et activité d'approvisionnement en informations sont ensuite suivies obligatoirement de l'exercice d'une "fonction de mise en mémoire" se traduisant par la constitution de fichiers, le catalogage, la préservation des supports...etc., toutes tâches communes aux bibliothèques et à tous les organismes conservateurs et distributeurs d'information. Enfin, intervient une "fonction de mise à la disposition du public" qui permet au Centre de jouer à l'égard de ses usagers un rôle comparable à celui des bibliothèques publiques, moins sélectives, ou à celui des centres de documentation plus spécialisés.

Au total, on voit qu'aucune propriété essentielle de structure, de fonction ou de fonctionnement, prise isolément, ne suffit à définir le Centre de ressources, à l'exclusion de toute autre machine à information du même genre. Toutefois, prises ensemble, elles permettent d'en donner une image encore indéfinie, sans doute, mais pourtant suffisamment significative pour qu'il soit permis de répondre à cette simple question de vocabulaire :

²³ Jean Meyrat, *Ibidem*, pp. 18 à 20.

pourquoi avoir parlé, précisément, de "Centre de ressources", alors que l'on aurait pu choisir beaucoup d'autres dénominations ?

1.3 Le Centre de ressources et ses antécédents.

Pourquoi tout d'abord parler de "ressources" plutôt que d'information, de documentation, de renseignements ou de références ? Le terme "ressources" écrit Bernard Calenge dans le dossier n°4,²⁴ "renvoie implicitement à un gisement dont le bibliothécaire-documentaliste détiendrait la propriété". En cela, le terme serait plus riche, plus largement significatif que celui d'information, puisqu'il impliquerait l'idée d'un retour vers des sources ou des dépôts de richesses culturelles enfouies dans des organismes informatifs qui les protègent et les dissimulent en même temps aux yeux d'un public non éduqué. Mais le terme a aussi, et plus ouvertement, une connotation informatique. Ainsi, dans le système d'exploitation MacIntosh les "ressources" sont des repères indiquant les voies d'accès à l'information déposée sur les pistes des disques et disquettes; le logiciel Word Perfect dispose, de son côté, d'une "Bibliothèque de ressources" équivalant à un catalogue de procédures automatisées proposées au choix des utilisateurs ...etc. Les "ressources" du Centre de ressources sont de ce fait comparables à celles d'un ordinateur en ce qu'elles ne désignent pas seulement des sources et des dépôts d'informations mais en outre l'ensemble des voies et moyens permettant de repérer les sources et d'accéder aux dépôts. Ainsi peut-on considérer que les ressources d'un Centre se composent à la fois des informations déposées sur des supports (des documents), des indications sur les routes et démarches d'accès aux informations disponibles (des références); enfin des moyens pratiques (tels que fichiers manuels ou électroniques, appareils de communication divers avec leur mode d'emploi) autorisant le cheminement effectif vers les informations documentaires préalablement situées et repérées. Cela permet de comprendre qu'on ait préféré parler de Centre de ressources, à propos d'un nouveau foyer d'informations dont on attendait un rayonnement étendu, plutôt que de Centre de documentation ou de Centre de références, bien que le nouveau venu présentât comme un air de famille, sinon un lien de filiation serré avec ses prédécesseurs.

Le Centre de documentation (ou l'organisme informatif de même type et de même usage éventuellement connu sous d'autres noms) est certainement l'ancêtre le plus lointain et le

²⁴ *Ibidem*, p. 13

plus prestigieux du jeune Centre de ressources On s'accorde à en faire remonter l'origine en France à la fin du XIXe siècle, 1885 étant l'année où fut décidée la création de l'Institut international de documentation; bien que, selon Bruno Delmas on en puisse trouver des anticipations dès le XVIIe siècle. Comme il se doit, le "mot" a été plus tardif que la "chose" qui s'est imposée comme d'elle-même :

*Il existe une activité documentaire, écrit B. Delmas, lorsqu'une personne recherche et réunit pour un utilisateur les références ou les documents dont ce dernier a besoin et sans se limiter aux documents qu'il conserve lui-même.*²⁵

On voit très bien comment une telle activité a pu s'exercer spontanément et a ensuite réclamé pour son plein exercice la formation d'organes spéciaux tels que services, bureaux, offices et autres centres ou "centraux" d'information. D'après B. Delmas, ces créations ont revêtu des formes différentes selon qu'elles sont intervenues pour répondre aux besoins d'information spécialisée éprouvés par les Administrations et les Industries, ou pour faciliter aux lecteurs la recherche des informations de toute nature dispersées dans les vastes fonds des archives et des bibliothèques. Les Centres d'information ou de renseignements sont apparus dans la première direction, les Services de références dans la seconde. Tant s'en faut cependant que la terminologie se soit fixée tout de suite.:

*Nous voyons (...) qu'à la Belle époque, écrit encore B. Delmas, les organismes se multiplient pour fournir (...) l'information spécialisée dont désormais tous les milieux professionnels ressentent le besoin et auquel ils répondent suivant les modalités les plus diverses : bibliothèques spécialisées, bureaux, offices, associations d'information (...). Cependant, le terme de documentation tend à s'imposer même si l'expression de centre de documentation reste encore rare (...) Cela tient, ajoute significativement B. Delmas, aux pesanteurs traditionnelles (...) et au flou qui entoure encore l'image que l'on se fait de cette activité.*²⁶

Aux temps de son élaboration, la notion de Centre de documentation s'est donc présentée avec le même "flou" que celle dont s'entoure de nos jours celle de Centre de ressources. Ce flottement contrôlé qui laissait place à de nouvelles initiatives a sans doute été la

²⁵ Bruno Delmas, "Une fonction nouvelle : genèse et développement des centres de documentation" in *Histoire des bibliothèques françaises*, p. 179.

²⁶ *Ibidem*, p. 182

condition initiale d'une élaboration plus rigoureuse de la notion et de la généralisation de son emploi. Ce n'est d'ailleurs pas le seul point commun que l'on peut relever entre les circonstances de constitution du Centre de documentation (ou du Centre de références) et du Centre de ressources. En plusieurs cas, l'un et l'autre ont eu (ou ont encore) à se former à partir d'une base documentaire préexistante. On peut citer comme exemple l'institution en 1925 auprès de la Bibliothèque nationale du Centre national d'orientation bibliographique, qui annonce les futurs Services de références dont, sous d'autres désignations, les grandes bibliothèques seront dotées (voir *Ibidem*, p. 183). Mais plus instructive encore est l'histoire de la création du Centre national de documentation pédagogique, parce qu'elle n'est pas sans rapport avec les conditions dans lesquelles les Centres de ressources sur la France sont amenés à se constituer en relation avec des bibliothèques françaises déjà en place. B. Delmas la retrace de la manière suivante :

En 1879 est créé par le ministère de l'Instruction publique le "Musée pédagogique", dont l'intitulé, à l'époque, a un sens plus large que de nos jours et comprend une importante bibliothèque. En 1901 est créé l'Office d'information et d'études, rattaché au cabinet du ministre de l'Instruction publique, et qui est un véritable centre de documentation et de renseignement (dépouillement de périodiques, contacts avec les administrations françaises et étrangères, renseignements des professeurs et des particuliers). En 1932, la bibliothèque du Musée et l'Office sont réunis et est ainsi formé le Centre national de documentation pédagogique qui, au sein du Musée, s'occupe de toutes les questions documentaires (...). C'est par la création de ce Centre que se font et se traduisent la réorganisation et la modernisation des ressources documentaires existantes ²⁷

B. Delmas ne parle ici que de ressources documentaires, mais le terme de ressources est employé et, comme dans le cas du Centre de ressources sur la France, il s'applique sélectivement à une seule catégorie d'informations, ici, la catégorie des informations relatives à l'enseignement. De toutes façons, il pourrait être utile de méditer l'expérience de la création du C.N.D.P. lorsqu'il s'agit d'implanter un véritable Centre de ressources en des lieux déjà occupés par des services de renseignements et de références annexés à des bibliothèques.

²⁷ *Ibidem*, p. 184.

Cela étant noté, on retiendra que la notion récente de Centre de ressources qui n'a certainement pas été tirée du néant, qui s'est formée dans la direction balisée par les créations successives des Centres de documentation et des Services de références, ne se ramène pourtant pas, du moins exactement, à celles qui l'ont précédée. Elle ne s'y ramène pas, puisque, en un certain sens, elle les englobe. On a vu en effet qu'un Centre de ressources sur la France doit se présenter à la fois sous les traits d'un Centre de documentation spécialisé et sous ceux d'un Service de références rapide annexé au Centre de documentation. Il totalise leurs fonctions et en ajoute d'autres. Or, comme l'on sait, le Tout est distinct de la somme de ses parties. En outre, il faut voir qu'un Centre de documentation ordinaire a en général un but pratique, (administratif, technique, économique...etc.) en rapport avec les besoins spéciaux d'une catégorie d'utilisateurs déterminée, alors qu'un Centre de ressources a une vocation plus largement culturelle et doit répondre autant que possible aux intérêts multiples d'un vaste public indifférencié.

Il y a donc, en dépit d'une parenté évidente, une certaine spécificité du Centre de ressources par rapport à ses prédécesseurs. C'est d'ailleurs ce qui résulte encore plus nettement de la réponse qu'il reste à donner à la question subsidiaire : pourquoi parler de "Centre" et non pas de service, de bureau, d'office, etc.? La désignation de "Centre de documentation" s'explique aisément parce que le Centre en cause est conçu à la fois comme un lieu de concentration et un foyer de diffusion des informations requises par les utilisateurs. Mais dans l'esprit de ses promoteurs l'idée de Centre de ressources correspond, plus encore qu'à un projet de concentration matérielle des références et supports de l'information spécialisée, à une intention de centralisation administrative des organes informatifs et par là, à une volonté de recentrage du dispositif de recueil et de diffusion d'information installé avant la création du Centre. Le Centre de ressources est "conçu pour jouer un rôle fédérateur", à l'égard des autres services ayant des missions d'information ²⁸. En préface au 4^{ème} dossier du *bulletin des Bibliothèques françaises à l'étranger*, J.D. Lévitte avait précisé dès 1994 :

Un centre de ressources sur la France : c'est une fonction, une fonction d'information (...). Mais au-delà, un Centre de ressources, c'est un concept structurant; structurant d'une part, de l'ensemble de notre dispositif documentaire dans

²⁸ *Le réseau culturel et linguistique*, DGRCSST, 1996, p. 21

*chacun des pays; structurant, d'autre part, de la production éditoriale française vers l'étranger (...).*²⁹

On conçoit que cette perspective de restructuration d'ensemble, impliquée dans l'idée de Centre de ressources, et lui appartenant en propre, soit de nature à soulever quelques difficultés d'application tenant, non seulement, comme on le dit parfois, à l'inertie des structures administratives déjà en place, mais aussi, et plus encore, à la constance et à l'urgence des besoins particuliers que celles-ci doivent impérativement satisfaire. Le problème risque de se poser avec un maximum d'acuité lorsqu'il s'agit de greffer un nouveau centre de ressources sur le tronc ancien d'une bibliothèque de travail et de recherche.

1.4 La question du rapport Centre de ressources / Bibliothèque

La notion de Centre de ressources, on l'a vu, doit son intérêt pratique en partie au fait qu'elle est assez souple et lâche pour s'appliquer uniformément à des réalisations en principe semblables mais pouvant différer beaucoup les unes des autres dans les détails concrets de leur présentation. Toutefois, si ce flottement est utile, il peut aussi engendrer des malentendus, favoriser des excès d'interprétation quant aux conséquences des exigences de recentrage impliquées par la notion, et ainsi susciter des oppositions de doctrine même entre les partisans et les participants d'une même entreprise de modernisation. C'est ce qui rend particulièrement délicate la question des rapports à instituer entre les futurs Centres de ressources et les bibliothèques de recherche installées depuis longtemps. Il est peu vraisemblable qu'un Centre puisse se constituer en dehors de la présence d'une bibliothèque à contenu encyclopédique, que celle-ci soit dotée ou non d'un organe spécialisé dans l'exercice des activités de référence et de documentation. Mais il est sûr aussi qu'un Centre parfaitement organisé pour remplir sa tâche de vulgarisation des ressources sous toutes leurs formes, le sera beaucoup moins pour satisfaire les besoins également pressants et non moins dignes d'intérêt des érudits et des chercheurs. Dans ces conditions, il est tout aussi difficile d'inclure la bibliothèque dans le Centre que d'exclure le Centre de la bibliothèque, et l'on peut se demander, sur quelles bases envisager leur collaboration.

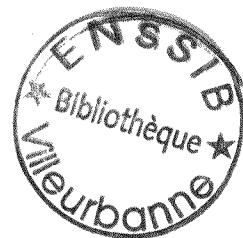
²⁹ Dossier n°4 des Bibliothèques de France à l'étranger, p. 3.

On peut défendre à ce sujet des positions très diverses. Martine Poulain, dans le dossier n°4 déjà cité, ayant égard à ce qui est la visée la plus immédiate d'un Centre de ressources, à savoir d'être "un service de références rapide sur la France", refuse l'intégration d'une bibliothèque dans un tel centre qui, dit-elle "ne peut ni ne doit en aucun cas se substituer à la bibliothèque dont il est l'une des facettes, une des antennes et cherche aussi à y conduire, à en être une propédeutique"³⁰. De ce point de vue, le Centre est au service de la bibliothèque, et comme le service est réciproque, le rapport est plutôt de collaboration et d'échange que de véritable subordination. Les propos de Renée Herbouze, dans le même document, iraient plutôt en sens contraire. Sans doute, commence-t-elle par écrire que le Centre en question "a sa place naturelle au sein de la bibliothèque-médiathèque des établissements culturels", mais elle ajoute que "Dans le cadre de la réforme mise en oeuvre (...) le centre de ressource peut précisément jouer ce rôle de coordinateur de l'offre (d'informations) afin qu'elle se présente de manière cohérente gagnant ainsi en économie et pertinence." ³¹ (p. 6). C'est admettre implicitement que la création d'un Centre de ressources est appelée à commander la réorganisation de la bibliothèque (au moins de la bibliothèque non médiathèque, de la bibliothèque d'ancien régime) qui en serait le support. En tout cas, dans le document de présentation du centre de ressources de l'Institut de Tokyo, cette conception est illustrée d'une façon exemplaire par la déclaration suivante : " Les centres de ressources peuvent être des enseignes nouvelles ou se substituer aux bibliothèques et médiathèques existantes."

Cette opposition de vues comporte un certain risque de conflit idéologique portant sur le rapport bibliothèque et Centre de ressources. La relative indépendance des deux formations, se fondant sur l'irréductibilité de leurs publics respectifs, le Centre de ressources paraît exiger que la bibliothèque sur laquelle il s'appuie, devienne une bibliothèque pour tous c'est à dire pour des gens qui ne lisent pas d'une façon habituelle, mais se contentent d'avoir des accès épisodiques à la culture contemporaine sous toutes ses formes. Et par ailleurs il est certain que la bibliothèque traditionnelle qui se dote d'un Centre de ressources conçu comme une antenne en direction d'un nouveau public ne peut renoncer à satisfaire les besoins de ses habitués. On voit se profiler ici en arrière plan du problème purement technique de l'organisation des bibliothèques françaises à l'étranger, le vieux et insoluble débat entre culture élitiste et culture de masse, entre modernisme et traditionalisme etc.

³⁰ *Ibidem*, p. 7.

³¹ *Ibidem*, p. 6.



On se bornera ici à l'énoncé de quelques principes. La notion de Centre de ressources ne se présente pas seulement comme une notion comportant une certaine marge d'indétermination, elle est aussi semble-t-il fondamentalement une notion problématique en ce sens qu'elle conduit à se poser des problèmes de fond concernant l'orientation de la politique culturelle. En tant que notion floue, elle peut être utile et féconde, mais elle deviendrait dangereuse si on la transformait en notion polémique c'est à dire en un instrument de combat entre idéologies antagonistes.

Il convient donc d'éviter d'invoquer la différence des publics pour ouvrir un débat de préséance visant à subordonner un mode d'information à un autre. Dans la mesure du possible bibliothèque et Centre de ressources doivent être conçus l'un et l'autre comme ouverts à tous, destinés à tous, alors même qu'ils se proposent de satisfaire préférentiellement telle ou telle catégorie de consultants. D'autre part on conviendra avec Martine Poulain que le Centre de ressources est appelé à jouer au minimum un rôle d'introducteur et de propédeutique à l'égard de la bibliothèque qui en retour constitue sa principale et indispensable source d'information.

Toutefois, il faut reconnaître que le problème pratique de la constitution d'un Centre de ressources à partir d'un organisme de documentation initialement conçu pour fonctionner comme une bibliothèque de type traditionnel, et *a fortiori* comme une bibliothèque de recherche, présente de sérieuses difficultés lorsque l'on désire associer étroitement les deux fonctions en les confiant à une même structure. Comme l'adaptation de la structure à la fonction s'effectue nécessairement par l'intermédiaire du fonctionnement, la question capitale est celle-ci : un Centre de ressources peut-il fonctionner exactement comme une bibliothèque ? Les règles générales de fonctionnement de tout Centre de ressources, décrites d'une manière très suggestive par Jean Meyriat (dossier n°4) comme des tâches ou fonctions informatiques, peuvent sans doute, mais en partie seulement, être jugées compatibles avec celles qui président au fonctionnement d'une bibliothèque de conservation et de prêt. Encore faut-il faire des réserves. Ainsi, lorsqu'il s'agit de la mise en mémoire et mise à la disposition du public, les activités du Centre paraissent rejoindre les activités de la bibliothèque. Elles les alourdissent cependant (constitution de dossiers thématiques, analyse des questions, recherches et formulation de réponses détaillées ou simple indication des voies de recherche) et même les renouvellent (consultation télématique et renseignements par téléphone). Elles ne les dénaturent pas absolument, en

ce sens que même les bibliothèques de type traditionnel ont en général depuis longtemps assuré plus ou moins une fonction de renseignement, ne serait-ce que bibliographique, auprès de leur public, fonction qui est d'ailleurs encore plus largement développée à tous les domaines, dans les bibliothèques de lecture publique à l'heure actuelle.

Ceci montre que s'il est difficile, sinon même, apparemment, impraticable de confondre absolument les deux formes d'acquisition, de stockage et de diffusion de l'information, il doit néanmoins être possible de les associer dans les faits. C'est pourquoi on ne peut s'en tenir au niveau des discussions théoriques. La question de la compatibilité, de l'indépendance ou de la subordination des fonctions du Centre de ressources et de la bibliothèque ne peut comporter de réponses satisfaisantes qu'au niveau des faits, dans des réalisations singulières qui peuvent différer grandement d'un pays à l'autre, compte tenu de l'hétérogénéité des publics concernés: mais il reste que les missions des deux organismes sont pour l'essentiel différentes et il est sûr que leur association ou leur symbiose ne peut se faire qu'au prix d'un compromis. La difficulté est de trouver le meilleur compromis possible.

Finalement, le problème à résoudre en ce qui concerne l'instauration d'un nouveau Centre de ressources n'est pas tellement différent de celui que Martine Poulain³² a relevé à propos de la constitution des médiathèques, dans la mesure où sont adoptés les mêmes principes et valeurs que ceux qui gouvernent en France la lecture publique, puisque le Centre de ressources s'insère dans l'environnement d'une bibliothèque qui à cet effet est totalement réorganisée pour diversifier son offre afin de satisfaire un public varié allant du simple curieux, à l'amoureux de culture française. Comme dans les bibliothèques publiques le but est d'offrir à tous des collections encyclopédiques, sur tout supports, en libre accès, et de favoriser ainsi " tous les types de lecture et de consultation : de l'information ponctuelle à la documentation approfondie, du divertissement à l'enrichissement proprement culturel, du renseignement pratique à la constitution de savoirs "³³. Or selon l'auteur ces principes d'organisation et de fonctionnement s'ils sont "fédérateurs doivent être aussi reconnus pour ce qu'ils sont : générateurs de tensions. Se donnant une multiplicité de missions, cherchant à conquérir un large éventail de publics, offrant une large gamme de services et voulant favoriser des pratiques diverses, la bibliothèque se

³²Martine Poulain, *L'effet médiathèques : quelle culture pour quels publics ?*, in Lire faire lire, des usages de l'écrit aux politiques de la lecture, sous la dir. de Bernadette Seibel. Paris : Le Monde éditions, 1995.

³³*Ibidem*, p.225.

constitue par et vit sur un ensemble de tensions.³⁴ Car ces tensions existent du fait de la généralité des fins, et de la nécessité pour les bibliothèques de faire des choix, et notamment des choix de politique documentaire (entre des contenus, des disciplines, des niveaux de lisibilité, et des degrés de spécialisation entre écrit et audiovisuel, entre imprimé et électronique, entre documentaires et littérature³⁵), choix entre les services offerts et entre les publics accueillis. A quelques termes près le même propos est applicable aux bibliothèques et aux Centres de ressources. N'est ce pas parce que, les unes et les autres sont plus ou moins directement conçus sur le même modèle ?

1.5 Modèles pour les nouvelles médiathèques françaises à l'étranger

Les bibliothèques héritées de la tradition universitaire et humaniste avaient été conçues pour répondre aux besoins d'un public qui était naturellement composé, "du cercle des érudits francophiles, (...) d'étudiants de langue française jeunes ou moins jeunes"³⁶, et de chercheurs français de passage. A ce public lettré d'autrefois, s'est substitué un public qui se caractérise avant tout par l'extrême diversité de ses demandes, avec ceci de particulier que ce qui compte d'abord pour lui c'est l'actualité, l'actualité dans tous les domaines, appréhendée à travers tous les moyens possibles de diffusion : les médias. Les Centres de ressources répondent à ces nouveaux besoins. Or, il est clair que le travail purement livresque se fait dans la tranquillité, la durée, le silence. Les exigences des Centres de ressources sont contraires : il faut, pour se montrer efficace, être rapide et utiliser des supports d'information nouveaux. Si l'on imagine la juxtaposition de ces deux univers, elle ne peut que provoquer des difficultés, des malentendus, des tensions. Il a donc été indispensable d'intégrer les Centres de ressources non dans les "bibliothèques" du temps jadis, mais dans des médiathèques³⁷ dont les principes de fonctionnement et les finalités sont :

un maximum de documents en libre accès au public, la multiplication des médias proposés (imprimés, disques, vidéos-cassettes, voire estampes, logiciels etc..) ;

³⁴ *Ibidem*, p. 226.

³⁵ *Ibidem*, p.226.

³⁶ Martine Poulain, *Le centre de ressources et les bibliothèques françaises à l'étranger*, Le 4ème dossier des bibliothèques françaises à l'étranger, 1994, p. 6.

³⁷ Jean-Jacques Donnard, *La constitution audiovisuel : les bibliothèques deviennent des médiathèques*, in Bulletin des bibliothèques de France, n° 7, 1995, écrit "Ne nous leurrions pas : la survie des bibliothèques des établissements culturels français à l'étranger passe aussi par leur ouverture maximum et intelligentes aux nouveaux médias". p. 34.

*des locaux accueillants et décloisonnés, du personnel qualifié et des horaires adaptés pour assurer l'attractivité et l'accessibilité des services. le but est ainsi de casser la hiérarchie des collections et des publics et grâce à l'hétérogénéité des services offerts de mieux répondre à l'hétérogénéité des publics.*³⁸

Dans cette métamorphose, la Bibliothèque Publique d'Information (B.P.I.), a joué un rôle déterminant. En effet, elle est à la fois le modèle de ce qu'on appelle Centres de ressources et l'archétype de la Médiathèque. Toutes les nouvelles structures, mais aussi celles déjà existantes, tels les instituts et centres culturels à l'étranger, tendent à s'identifier à celle dont l'existence même fait la preuve que la médiathèque réalise une proposition culturelle spécifique³⁹.

Cette fascination⁴⁰ s'est trouvée renforcée du fait que l'Administration centrale, pour la réforme des bibliothèques, avait son projet déjà réalisé avec la multiplicité des services offerts par la B.P.I.⁴¹, mêlant ceux d'une médiathèque à ceux d'un centre d'information. Dans un espace immense (les seules salles de lecture couvrent 11 000 m² et comprennent 1 800 places assises), un public représenté par environ 4 millions de visiteurs par an a accès à :

- des collections multimédias d'une grande richesse (400.000 volumes, 2 391 abonnements à des périodiques, 10 000 disques, 674 méthodes d'auto apprentissage de langue, 140 000 photographies accessibles sur 3 vidéodisques, 2 470 vidéos documentaires, 250 didacticiels en accès libre, des collections de CD-Audio, et des CD-ROM, etc.).

³⁸Anne-Marie Bertrand, *Le développement des bibliothèques municipales, Histoire des Bibliothèques Françaises : Histoire des Bibliothèques au XX^e siècle 1914-1990*, 1992, p 629-645.

³⁹"(...) la médiathèque n'est pas que l'addition d'une bibliothèque (prêt et consultation de livres), d'une discothèque, d'une vidéothèque, d'une arthothèque, d'une logithèque... Le tout est autre chose que la somme des parties. La médiathèque est une proposition culturelle spécifique." Anne-Marie Bertrand, *La médiathèque questionnée*, Bulletin des Bibliothèques de France, t. 39, n° 2, 1994, p10.

⁴⁰Pierre Grémion et Odile Chenal, *Une culture tamisée, les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris, 1980, p. 91, remarquait que cette fascination s'exerçait déjà en 1979 : "Beaubourg, en effet, offre une image du Centre culturel et de la culture qui devient de plus en plus, en l'état actuel des choses, une référence dans les instituts et à l'étranger. De plus, Beaubourg (...) offrant enfin une image contemporaine de la culture qui semble aux antipodes de celle, un peu compassée, des centres et instituts. Beaubourg exerce ainsi une sorte de fascination qui pourrait éventuellement lui permettre de jouer un rôle fédérateur."

⁴¹ La B.P.I., est la référence de bibliothèque qui revient le plus souvent dans la publication du ministère des Affaires étrangères, le *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*, par exemple Philippe Guillaume, La salle d'actualité de la bibliothèque publique d'information au centre Georges Pompidou, in *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*, n° 7, 1995, p. 17-19.

- Une salle d'actualité de 650 m², qui est un lieu de promotion de l'édition française, livres, disques, vidéodisques, librement consultables, 110 vitrines thématiques.
- Une salle d'actualité jeunesse,
- Un service public info, qui est un service de documentation centré sur l'actualité, en 1992 on comptait 1 400 dossiers thématiques, et 15 000 dossiers bibliographiques sur des écrivains, philosophes etc., Public-info enregistre plus d'un millier de demandes de documentation par mois, et gère une messagerie sur minitel.
- Un espace de consultation des supports musicaux.
- Un espace de langue, 2 laboratoires de 36, et 20 cabines réservés à l'apprentissage des langues étrangères (y compris le français langue étrangère),
- Un service de bases de données, 5 ordinateurs serveurs permettent notamment l'interrogation des bases Questel, Ciril, Dialog, Data-Star.,
- Un espace logiciel, un accès libre à Internet, etc.

Il est évident, toutefois, que la B.P.I. dispose en bâtiments, personnels, fonds de fonctionnement, de moyens n'offrant aucune commune mesure avec ceux de tout autre médiathèque si bien dotée qu'elle soit, a fortiori avec ceux des instituts et centres culturels français à l'étranger. L'impossibilité de miniaturiser, en quelque sorte, des structures aussi dispendieuses, a conduit les administrateurs d'établissements culturels à l'étranger à s'inspirer pour leur travail de modernisation de médiathèques ayant déjà adaptées à leur mesure les réalisations de la B.P.I. C'est ainsi que l'Institut français du Royaume-Uni a modifié en fonction de ses ressources et de son public, les innovations de la Maison du Livre, de l'Image et du Son de Villeurbanne. Parce qu'elle est incommensurable à quelque établissement que ce soit, la B.P.I. ne peut être que source d'inspiration, elle ne saurait devenir modèle d'application. Cela d'autant moins que sa dotation considérable n'est pas seule en cause. En effet, par sa nature même elle est un établissement unique pouvant disposer d'une entière autonomie dans le fonctionnement de ses services, alors que le Centre de ressources ne peut remplir entièrement sa destination que s'il fonctionne en quasi-réseau. Ce n'est pas une évolution, cela tient à sa conception même.

Section 2 : Un exemple pratique de Centres de ressources

Les principales institutions françaises (Consulat, Ambassade, Lycée, Institut) se trouvent rassemblées au coeur du quartier de South Kensington, que les londoniens nomment

aussi "the frog's valley". L'Institut français du Royaume-Uni, fondé en 1910²⁴, est un des plus anciens d'Europe occidentale. Il avait avant sa réorganisation toutes les caractéristiques de la structure vieillie et sclérosée décrite par Pierre Grémion et Odile Chenal, dans le cadre de leur enquête²⁵. C'est aujourd'hui, en 1995, un Institut rénové. Tout du moins en va-t-il ainsi pour le bâtiment qui accueille les activités culturelles de l'établissement²⁶. En son centre est désormais située une Médiathèque, qui se signale dès le hall d'entrée par la présence de la télévision française et l'existence d'une salle d'actualité, endroit ouvert qui peut être fréquenté par tous. La restructuration de l'Institut s'est faite en référence à la "Maison du Livre, de l'Image et du Son", ce qui accentue encore davantage le rôle capital de la nouvelle médiathèque, et du cinéma qui offre à présent une programmation beaucoup plus riche que dans le passé. Enfin, la création d'un café-restaurant ajoute encore un élément de convivialité qui faisait défaut jusqu'alors; le Centre culturel devient ainsi un lieu de rencontre et de sociabilité.

L'Institut français a opéré sa transformation dans l'esprit de la politique culturelle, le projet de Centre de ressources²⁷ ayant repris les principaux objectifs fixés par le Ministre des Affaires étrangères, M. Alain Juppé, en 1994, à savoir :

- 1) La promotion de la langue française. A cette fin l'accent était mis sur le rôle pédagogique de "La maison du livre, de l'image et du son". Les étudiants des cours de langue française devaient pouvoir ainsi bénéficier pleinement des nouveaux outils documentaires (CD-Rom, Internet, télévision, presse, collection sur la France contemporaine) et également d'une salle de projection cinématographique et d'un centre d'auto-apprentissage des langues (ce dernier n'était pas encore installé en juillet 1996, et il n'était pas sûr qu'il le serait dans un prochain avenir).
- 2) La coopération dans les domaines d'excellence de la France. Le second objectif avoué était d'encourager et de soutenir les échanges intellectuels au sein de l'établissement en

²⁴ *Histoire de l'Institut français*, Annexe 1.

²⁵ Pierre Grémion, Odile Chenal, *Une culture tamisée, Les centres et instituts culturels en Europe*, Paris, 1980, (multigr.) : L'institut français du Royaume Uni avait d'ailleurs été l'un des six centres qu'ils avaient retenu pour mener leur enquête..

²⁶ L'institut français comprend un immeuble situé au 17 Queensberry Place, et un autre se trouvant au 14 Cromwell Road qui est réservé à l'enseignement, voir Annexe 2, un plan de l'Institut Français du Royaume Uni après rénovation.

²⁷ documents explicitant le projet ont été établis par l'Institut français du Royaume-Uni: "*Centre de ressources, Institut français du Royaume-Uni, document de programmation*". Mars 1995 ; "*Projet de centre de ressources, Ambassade de France en Grande-Bretagne*". 26 décembre 1994 ; "*Institut français Londres, projet culturel d'établissement*." Juin 1995.

coopération avec l'ensemble des départements de français des universités londoniennes. Le Centre de ressources était destiné à être un espace d'accueil pour les activités de recherche, un cadre pour les échanges bilatéraux, et un lieu privilégié pour l'aide à la promotion du livre et de l'édition française.

3) Le renforcement de la présence audiovisuelle française. Pour cela les auteurs du projet ont insisté sur la nécessité de rénover le cinéma, d'équiper une salle vidéo de 70 places, et d'introduire dans la nouvelle médiathèque des appareils audiovisuels, des postes multimédias, des collections de vidéos de fiction, ainsi qu'un fonds de référence sur le cinéma français.

4) Le redéploiement des activités culturelles: Ce dernier objectif avait trait à la prochaine organisation des activités culturelles, et plus particulièrement à l'établissement de relation de partenariat entre l'Institut de Londres et le British Council à Paris pour la publication d'une revue artistique commune aux deux institutions²⁸.

La mise en route de ces nouvelles missions s'est accompagnée de la restructuration d'une part des moyens de l'Institut français et d'autre part des services de l'Ambassade (service culturel, bureau du livre et service de presse), qui sont tous appelés à coopérer davantage, le lieu privilégié de leur collaboration étant la nouvelle Médiathèque-Centre de ressources. Cette dernière représente en effet une des réalisations possibles de l'idée de Centre de ressources. Elle illustre, dans un contexte culturel, social et économique donné ce qui peut être fait pour offrir à l'étranger une vitrine culturelle de la France contemporaine. Inaugurée le 15 Mai 1996, par le Président de la République, lors de sa visite officielle à Londres, elle fonctionne désormais depuis deux mois.

La réalisation d'un Centre de ressources est le résultat de la volonté politique induite par la réforme de la politique culturelle, volonté de restructurer de façon cohérente et donc plus compréhensible aux yeux du public, l'ensemble du dispositif assurant la diffusion de la présence culturelle française à l'étranger. Dans le cas de Londres, il s'agissait tout d'abord de pouvoir être à même de répondre aux différentes demandes d'information qui sont formulées chaque jour dans tous les domaines, et d'assurer par ailleurs, en collaboration avec le Bureau du livre²⁹, la promotion des secteurs de l'édition et de

²⁸Projet de partenariat qui a d'ailleurs abouti à la rédaction d'un magazine culturel tiré à 25.000 exemplaire *Tandem, Franco-British arts review*, 1995-

²⁹La médiathèque collabore aux publication du bureau du livre "*French Books News*", "*A Hundred French Titles*", cette dernière publication est spécialement conçue pour servir de source bibliographique à la politique d'acquisition de la bibliothèque.

l'audiovisuel dont l'exportation est difficile. De surcroît, il a fallu que les auteurs du projet tiennent compte du fait que dans cette grande capitale européenne, la Médiathèque-Centre de ressources devait avoir un caractère suffisamment moderne pour qu'elle représente dignement la France dans un pays où l'outil documentaire est fort bien développé et qui est même dans ces domaines un modèle pour les pays européens. Incontestablement, la Médiathèque constitue en Europe une des applications exemplaires d'un projet de Centre de ressources. Mais pour mieux saisir l'originalité du projet et l'ampleur de sa mise en oeuvre, il convient de s'arrêter plus longuement sur ce qu'était la bibliothèque de l'Institut avant les transformations dont elle a été l'objet.

2.1 - Tableau de la bibliothèque avant transformation

Depuis 1983, date de la création de la section jeunesse, la bibliothèque comportait deux sections qui correspondaient à deux bâtiments distincts. La bibliothèque pour adulte ou bibliothèque Denis Saurat était l'héritière directe de la bibliothèque d'étude fondée en 1910. Quelques aménagements lui avaient été cependant apportés. Par exemple, dans les années cinquante, sous la direction d'Henri Jourdan, la politique d'acquisition avait été modifiée pour satisfaire un public aux intérêts plus variés que ceux des universitaires d'autrefois. Elle comprenait aussi à cette époque un Centre de représentation du livre et assurait une fonction de documentation auprès de certains organismes privés et publics. Plus récemment, en 1993, l'informatique a été introduite, le logiciel Data trek comportant un module de catalogage, d'acquisition et d'OPAC.

Ces efforts de modernisations n'avaient toutefois pas été suffisants, puisqu'à l'exemple de bien des conservateurs de bibliothèque française à l'étranger, Odile Grandet pouvait, lors de sa prise de fonction, faire observer que l'Institut français offrait "*Une Bibliothèque obsolète et une offre documentaire disparate*"³⁰. En effet, la bibliothèque pour adulte pouvait être ainsi qualifiée, car elle avait conservé les caractères d'une bibliothèque XIX^e siècle; les collections demeuraient très développées en littérature, avec un fonds important de littérature romane et classique. En 1993, la classe 800 de la classification décimale DEWEY représentait 45,4 % du fonds, et la classe 900, 20,6 %; les autres divisions de la classification décimale étaient en comparaison médiocrement pourvues, aucune ne représentant à elle seule 10 % du fonds. De surcroît, les romans et les biographies constituaient une part importante des collections (13 312 romans, 3 344

³⁰Institut du Royaume-Uni, *Document de Programmation* présenté par l'Institut Français du Royaume-Uni. Londres :15 Mars 1995, p.1- 2 un extrait de ce document figure en Annexe 3.

biographies). Par ailleurs, pas plus de 20 % des ouvrages se trouvaient en libre accès. Enfin, son fonctionnement en autarcie, ressortait également d'une époque révolue; en effet, en dépit du nombre élevé des interlocuteurs possibles sur Londres, elle n'entretenait de relation de partenariat et de collaboration suivie, avec aucun d'entre eux³¹. En outre, la bibliothèque ne centralisait pas dans ses murs une offre cohérente de documents sur la France, d'autres structures, tels le service culturel, le bureau du livre, le poste d'expansion économique, etc possédaient leur centre de documentation, sans que la teneur des collections soit connue de quelque façon par la bibliothèque, et inversement ces derniers ne montraient non plus grand intérêt pour les fonds de la bibliothèque.

2.2 - Le rôle de la Médiathèque-Centre de ressources :

La conception du Centre de ressources et celle de la Médiathèque, ont été pour les auteurs du projet, étroitement liées. La nouvelle orientation-lecture publique de la bibliothèque existante aurait pu se concevoir sans l'adjonction des fonctions propres au Centre de ressources, mais la réciproque n'était pas de l'ordre du possible. Le projet fondateur de la nouvelle structure insiste sur deux fonctionnalités essentielles de la Médiathèque-Centre de ressources : d'une part sa création doit servir à restructurer les services de l'Ambassade et de l'Institut autour d'une offre documentaire cohérente et accessible au public, et d'autre part elle doit être l'outil privilégié de la représentation culturelle française.

2.21 La Médiathèque-Centre de ressources : un projet fédérateur.

Le projet de Centre de ressources comporte un développement important sur la restructuration des services de l'Ambassade et de l'Institut. Il précise que "la médiathèque constitue un projet fédérateur au service de la coopération interne". L'objectif est de rationaliser l'offre de ressources documentaires, afin que chaque organisme puisse en disposer également, et que la Médiathèque soit en mesure d'arrêter un plan cohérent pour le développement de ses collections. C'est dans cet esprit et à cette fin qu'il a été dressé

³¹Une réserve doit être apportée à cette observation, dans la mesure où ce phénomène de complète autarcie est relativement récent. En effet avant 1990 la bibliothèque était une correspondante utile de la British Library qui possédait son catalogue sur microfiches, c'est la raison pour laquelle Catherine Hadjopoulou, et Bernard Voltzenlogel, *Les bibliothèques des instituts et centres culturels en Europe occidentale*, mémoire de fin d'étude DSB, 1986, p. 75, écrivaient : "(...) la bibliothèque est entièrement intégrée au réseau de bibliothèques britanniques. Ses liens avec la British Library lui permettent d'assurer le prêt interbibliothèque pour tous les documents français."

une liste des gisements documentaires du service culturel, du poste d'expansion économique, du bureau du livre etc. La collaboration entre les différents services extérieurs et la Médiathèque est aussi une des finalités recherchées. Elle est manifeste dans les divers réaménagements internes qui ont été réalisés. C'est ainsi que l'installation de vitrines de nouveautés aux abords de l'espace réservé à la consultation de la presse et des périodiques, permet au Bureau du livre de donner à voir au public de l'Institut des publications récentes, rassemblées de façon thématique. Enfin la Médiathèque-Centre de ressources est le foyer de la collaboration et de la coopération des différents services car elle offre à l'ensemble du dispositif culturel des collections orientées dans tous les domaines de connaissance vers les réalités de la France contemporaine.

2.22 - Un rôle de représentation et d'orientation culturelle

La Médiathèque-Centre de ressources a une triple mission. Elle est conçue pour remplir le rôle de "vitrine de la présence française", mais aussi pour amener vers la culture française un "nouveau public", celui qui recherche de l'information ponctuelle par exemple. Enfin le projet initial l'investit aussi de la fonction de "tête de réseau", ce qui lui donne la dimension nouvelle de référence et de Centre vers lequel converge l'information et à partir duquel l'information est diffusée.

1) La vitrine culturelle : En s'appuyant sur l'expression de "vitrine culturelle", les auteurs du projet retrouvent un objectif traditionnel de politique culturelle générale. Toutefois, en Grande-Bretagne, et dans la riche capitale de Londres, des exigences particulières s'attachent à ce but, dans la mesure où l'Institut ne possède pas le monopole de la représentation. En effet, bien des institutions, des organismes, et des associations remplissent également un rôle de vitrine et de diffusion de la culture française; cela est même une tradition dans les deux pays et leurs capitales. Depuis le XVIII^e siècle, Paris et Londres sont les deux grands centres culturels du monde occidental. Il en est résulté une multiplication des échanges et une interpénétration des influences dans tous les domaines de l'art³², qui a eu aussi des retombées naturelles sur les moeurs, les modes alimentaires, vestimentaires, etc. Par exemple, la National Gallery, possède des oeuvres des impressionnistes français, et on trouve des croissants dans toutes les épiceries. Aussi, donner une

³²Odile Grandet, *Le miroir anglais, l'image de la France à travers le paysage littéraire britannique*, in France Grande-Bretagne, Paris : Avril 1996. L'auteur montre les influences littéraires réciproques depuis Sterne jusqu'à aujourd'hui.

dimension de vitrine de la culture française à la Médiathèque-Centre de ressources de Londres supposait qu'on lui accordât des moyens importants, et que lui fût assignée une fonction inédite. Les auteurs du projet ont donc voulu que la nouvelle entité fût en mesure de donner en son sein une représentation quasi exhaustive de la France contemporaine, afin qu'elle pût rendre compte de sa complexité culturelle et faire connaître au public tous les domaines d'excellence nationale, la cuisine, comme le cinéma ou l'économie française. Le but est effectivement de centraliser l'information pour que les curieux de la culture françaises n'aient pas à s'adresser à quantité d'autres organismes pour recueillir des renseignements ou des pistes de recherche sur des domaines aussi différents que le tennis français, le chômage en France, ou les prix littéraires. Ainsi l'équipe de Londres a pu décider que "La Médiathèque doit avant tout remplir une mission d'informateur, et fournir de l'information." Dans cette perspective, la présence d'un Centre de ressources confère toute son originalité au projet de Médiathèque, puisque lui seul permet d'assurer cette fonction primordiale de recherche et de diffusion de l'information générale, qui n'est à l'heure actuelle, exercée par aucun autre organisme français.

2) Attirer un nouveau public : Ce second objectif va de pair avec le premier. La décision de mettre en place de nouveaux moyens d'information et de développer des collections encyclopédiques, et multi-supports, se fondait sur le fait qu'il existait une demande d'information jusqu'alors en partie négligée, et que par ailleurs il devenait nécessaire pour la viabilité même de la représentation culturelle française de susciter d'autres curiosités de la part d'un nouveau public. De fait, et en dépit de tous les efforts fournis depuis plusieurs années pour élargir le public des animations culturelles, il n'en demeurait pas moins qu'en 1994, le public de l'Institut gardait un caractère mondain, représentatif de la communauté française³³. De même, et bien qu'il eût d'autres caractéristiques, le public de la bibliothèque existante restait peu nombreux, et sans grandes attaches avec la bibliothèque elle-même. Ce constat avait été fait lors d'une enquête menée en 1994³⁴, préalablement à la conception du projet. Au terme de cette étude il apparaissait que le

³³la communauté française à Londres est fort importante, le consulat fournit le chiffre de 100.000 français; elle est aussi fort bien organisée, elle dispose d'un réseau éducatif de qualité; le lycée français Charles de Gaulle accueille 2 500 élèves ; ils peuvent également avoir recours à un centre médical français, etc.

³⁴L. Pointud, *Les publics des bibliothèques de l'I.R.F.U.*, enquête présentée en annexe au Projet de centre de ressources, Ambassade de France. Londres : 26 Décembre 1994, p.1 : montre qu'au cours de novembre 1994, sur 135 personnes interrogées dans la bibliothèque adulte , 69 seulement étaient inscrites à la bibliothèque et sur ces 69 inscrits 35 seulement étaient membres de l'Institut.

public de la bibliothèque ne se confondait nullement avec celui de l'Institut. Sa jeunesse³⁵ pouvait faire espérer pour l'avenir un renouvellement des pratiques culturelles. Celle-ci apparaissait en effet nécessaire dans la mesure où la bibliothèque ne comptait que 900 inscrits, et un large public de lycéens, d'étudiants, et d'enseignants qui étaient, lui, majoritairement non inscrits, (63 % des étudiants interrogés disent ne pas être inscrits). Fidéliser le public en répondant mieux à l'ensemble de ses besoins constitue donc la priorité assigner à la nouvelle Médiathèque, Pour l'avenir, le projet a prévu de viser "(...)des publics cultivés, savants, étudiants...jeunes et nombreux..."³⁶ et cela sans pour autant négliger le public de la communauté française. Il faut aussi ajouter, qu'il existe une volonté affirmée d'attirer également un public anglophone, ce qui justifie la décision de pourvoir la bibliothèques d'ouvrages sur la France en anglais, et de choisir pour la programmation cinématographique des films français sous-titrés en anglais. De nombreuses actions sont prévues pour informer les partenaires éventuels de l'Institut Français (visites de la Médiathèque, mailing, offres promotionnelles etc.) qui doivent être lancées à compter de septembre en direction des organismes susceptibles d'amener un nouveau public à la Médiathèque.

3) Tête de réseau : "Le centre de ressources devra fonctionner comme tête de réseau pour le restant du pays"³⁷, écrivent les responsables londoniens., Il s'agit là, de sa fonction essentielle qui confère une bonne part de sa légitimité à l'action entreprise. La fonction de "tête de réseau" est nommément désignée comme étant celle du Centre de ressources. En effet, il est par sa nature même conçu pour exister et travailler en réseau, puisque par définition ses collections de références sont constituées pour une bonne part par des répertoires d'adresses d'organismes partenaires, et que sa fonction d'information et de fourniture de données se double d'une fonction d'orientation vers les autres ressources disponibles, dans la ville, le pays ou en France. A Londres et dans le cadre de l'Institut français le réseau est caractérisé de la sorte :

³⁵*Ibidem*, p.1-2 , le public se caractérise par sa jeunesse, 69 % des personnes interrogées à la bibliothèque pour adulte ont moins de 35 ans, les 16-24 ans constituent à eux seuls 42,5 % du public, les étudiants représentent 35,5 % du public et les enseignants, chercheurs 14,5 % les lycéens représentent pour leur part 11% du public.

³⁶Institut français Londres, *Projet culturel d'établissement. Londres*, Juin 1995, paragraphe V) De nouveaux partenaires de nouveaux publics.

³⁷*Ibidem*, sous-paragraphe III) "Le centre de ressources un projet fédérateur" du paragraphe C) "Un projet d'établissement".

Un réseau qui comprendra aussi bien nos établissements hors de Londres (Oxford, Cambridge, Manchester, Glasgow, Edimbourg) que les universités britanniques ou certains établissements d'enseignement secondaire. [et] les 16 centres Comenius, bien répartis à travers l'ensemble du pays, accessibles à tous les publics, spécialisés dans les ressources documentaires sur l'enseignement des langues. ³⁸

Toutefois si l'on donne au terme de "réseau" l'acceptation qu'il a normalement en informatique, il ne s'agit pas alors à proprement parler d'un réseau, aucune connexion prédéfinie ne permettant de relier ces établissements entre eux. En revanche, il existe un ensemble de liens et de relations souples, plus ou moins informelles, et qui pour les partenaires britanniques, notamment les centres Comenius, ressortissent davantage de ceux créés au moyen d'un carnet d'adresse, dans la mesure où ils ont été effectivement tenus informés de la constitution d'une Médiathèque-Centre de ressources, et continuent à être sollicités. ³⁹.

Les établissements culturels français de Grande Bretagne sont des partenaires naturels. A leur égard l'expression de "Tête de réseau" prend tout son sens, dans la mesure où Odile Grandet, conservateur de la médiathèque de Londres est officiellement chargée de mission pour l'ensemble des instituts et délégations. Les visites des bibliothèques de l'Institut français de Glasgow, Edimbourg, et de la délégation culturelle de Cambridge par Odile Grandet, ont donné lieu à des rapports de mission officiels, contenant à chaque fois une évaluation des collections, des moyens de la bibliothèque, une étude de son public et des conseils pratiques de réorganisation⁴⁰. A l'égard de ces bibliothèques de petits établissements (Glasgow, Manchester, Cambridge), le Centre de ressources se voit

³⁸*Ibidem.*

³⁹Cécile Cognet "Plan de communication de la médiathèque en direction des milieux scolaires et universitaires de Londres et de Grande-Bretagne" prévoit un ensemble d'actions de communication qui devront être mise en oeuvre en septembre 1996, à l'égard des partenaires (les 19 centres Comenius, les bibliothèques publiques et universitaires, les Local Education Authorities du grand Londres), il est prévu de procéder à un mailing donnant lieu à des journées de visites et de présentation de la nouvelle médiathèque.

⁴⁰Odile Grandet, Mission Glasgow, 26-09-95, énonce quelques recommandations, par exemple : "3 - Vider les locaux de stockage et transférer dans ces locaux les ouvrages qui sortent peu (...) 5 - mettre à la disposition du public un catalogue titres au moins, et un catalogue matières si possible (...) 7 modifier les horaires d'ouverture dans le sens d'une meilleure lisibilité. Odile Grandet, Mission Cambridge, 20-09-95, suggère d'étudier la possibilité d'une convention avec la ville de Cambridge - Public Library ou avec l'Université- partie publique - pour installer ces collections (de périodiques) dans une bibliothèque."

investi d'une fonction de recours et d'aide à la programmation. Il est envisagé dans l'avenir de les faire bénéficier du service d'information rapide londonien (transmission des demandes qu'ils ne sont pas en mesure de traiter au Centre de Londres qui se chargera des réponses). La Maison française d'Oxford⁴¹, et la bibliothèque d'Edimbourg⁴² sont fort bien pourvus, ces établissements peuvent donc être élevés au rang des partenaires, toutefois, il n'est pas donné de précisions sur les domaines où interviendrait une réelle collaboration et sur les modalités qu'elle pourrait revêtir. On peut pourtant supputer qu'avec le développement d'un service de PEB lié à la communication des catalogues respectifs de ces trois bibliothèques, il pourrait être envisagé une véritable coopération à ce niveau.

2.3 - La Situation de la bibliothèque de l'Institut français du Royaume-Uni.

La présence culturelle française dans Londres est fortement concentrée au coeur d'un quartier résidentiel, ce qui n'a pas peu contribué à faire de l'Institut un lieu fréquenté plus particulièrement par la communauté française, qui semblait pour sa part se satisfaire de cette situation quelque peu enclavée tout comme de l'isolement grandissant de la vieille bibliothèque Denis Saurat. Aussi le projet de Centre de ressources, insiste sur la nécessité et l'urgence de moderniser la bibliothèque, afin qu'elle puisse avoir quelques points communs avec des bibliothèques similaires telle celle du British Council à Paris, "Nous avons pris quinze ans de retard sur le British Council, il est donc essentiel de rééquilibrer la relation entre Paris et Londres en matière de dispositif documentaire."⁴³ Le second point qui est souligné a trait au fait "qu'il existe un public britannique extrêmement important et motivé que l'éparpillement des collections, leur désuétude et leur difficulté d'accès ne satisfont pas"⁴⁴. Dans ces conditions, la préoccupation dominante des responsables londoniens a été de faire en sorte que la nouvelle structure, Médiathèque-Centre de ressources puisse effectivement supporter la comparaison avec une

⁴¹Anne Rosenschild, *L'informatisation a la bibliothèque de la Maison française d'Oxford*, p. 9, in Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger, 1993, n° 2, rappelle les caractéristiques suivantes : Fonds : 38 000 Livres, 100 périodiques, 3 600 cassettes et disques. Public : 450 inscription par an, prêts : 3 200 par an, budget : 11.000 F./an. D'autre part la bibliothèque est informatisée depuis 1991.

⁴²La bibliothèque d'Edimbourg dispose d'une collection encyclopédique de 30.000 volumes, 240 vidéos de fiction, 400 CD, et 1.200 cassettes audio.

⁴³ Institut français du Royaume Uni, *Projet de Centre de Ressources*, Ambassade de France en Grande-Bretagne. 26 Décembre 1994, p. 4.

⁴⁴*Ibidem*, p. 1

institution qui lui est comparable comme le British Council, et soit aussi en mesure d'être dans l'avenir un interlocuteur valable des bibliothèques locales comme des bibliothèques françaises, et que pour ce faire elle offre à un public élargi aux anglophones des services semblables à ceux de ces bibliothèques.

2.31- La bibliothèque du British Council à Paris

Le British Council de Paris⁴⁵ dispose d'une bibliothèque de prêt multimédia, d'un service d'information sur la Grande Bretagne, d'un service d'information sur les études en Grande Bretagne, d'une bibliothèque spécialisée pour les professeurs d'anglais. La bibliothèque de prêt du British Council propose au public un choix de documents multimédias sur la civilisation britannique, une collection de 30 000 volumes, 70 titres de périodiques, 4.100 cassettes-audio et des textes enregistrés, 480 méthodes d'apprentissage de la langue anglaise et des textes bilingues avec cassettes, 2 500 vidéo-cassettes de films récents et classiques, des émissions télévisées de la BBC, 800 disques compacts de musique britanniques principalement du 20^e siècle. Quant aux Services d'information sur la GB, il comprend une sélection d'ouvrages de référence sur la Grande-Bretagne et sur les sources d'informations britanniques, et répond à plus de 20 000 demandes de renseignements par an, sur place, par téléphone et par courrier. Seules les recherches en ligne et sur CD-ROM sont payantes.

La Médiathèque de l'Institut français de Londres, s'aligne à présent sur la bibliothèque du British Council de Paris. Malgré quelques différences, elle propose aujourd'hui des collections multimédias comparables à celles de cette dernière, un service d'information sur la France et un bureau des études en France. Cette métamorphose était une nécessité car il n'était pas envisageable d'attirer les membres d'un public londonien dans une bibliothèque qui ressemblait si peu à celle de leur quartier, et qui n'offrait pas un des services d'information ou de références auquel ils sont tous habitués.

2.32 - Les bibliothèques publiques de Londres.

Londres est divisé en trente trois boroughs, tous pourvus d'une bibliothèque publique. En dépit des difficultés financières qu'elles connaissent depuis 1980, à la suite des

⁴⁵France Salinié, *The British Council, sa bibliothèque et ses services d'information en France*, in *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*, 1993, n°1, p.6-8.

restrictions budgétaires arrêtées par les élus du parti conservateur, ces bibliothèques possèdent des collections multimédias, et déploient un éventail de services souvent informatisés et très développés : ce sont les "reference services", qui délivrent une information à caractère civique, les "business information" et la "community information", information à caractère plus social, ou encore et notamment à Londres, les services d'information destinées aux minorités ethniques qui offrent des documents dans les différentes langues de ces communautés (pakistanaï, chinois etc.)⁴⁶. Valérie Ruty⁴⁷, montre extrême diversité des services d'informations offerts par les bibliothèques des quartiers de Londres, par exemple des services d'auto-formation (formation professionnelle permanente), des stations informatiques pour la rédaction de courrier, de curriculum vitae etc. Donner de l'information pratique, devient dans les circonstances économiques et politiques actuelles la mission essentielle de ces bibliothèques. Dans ces conditions, il est naturel pour l'usager britannique de s'adresser à la Médiathèque de l'Institut pour obtenir une quelconque information ponctuelle sur la France. La Médiathèque-Centre de ressources, en développant des collections de références sur la France actuelle, et en proposant un service d'information rapide répond à l'attente de son public⁴⁸. elle est aussi en mesure d'être mieux perçue par les bibliothèques publiques de Londres qui, informées de sa nouvelle organisation et de l'existence de ses nouveaux services, seront désormais en mesure d'orienter vers elle les demandeurs d'information sur la France. D'ailleurs, la presse britannique a montré un grand intérêt pour la nouvelle Médiathèque française. Dans un article publié dans "The Bookseller"⁴⁹, intitulé "A breath of french air at London's médiathèque", les nouveaux espaces et les nouvelles collections sont décrites avec enthousiasme; l'auteur insiste sur l'invitation qui est faite spécialement au public britannique.

⁴⁶Martine Poulain (dir), *Les bibliothèques publiques en Europe*. Paris, 1992, p. 331-368.

⁴⁷Valérie Ruty, *Les bibliothèques de lecture publique à Londres*, mémoire d'étude. ENSSIB, 1995.

⁴⁸Institut français du Royaume-Uni, *Projet de centres de ressources, Ambassade de France en Grande-Bretagne*, 26 décembre 1994, p. 2-3, indique "Que les britanniques sont soucieux de disposer d'informations fiables et rapides sur la France contemporaine.(...) La curiosité à l'égard de la France se porte essentiellement sur des questions comme l'organisation politique, économique et sociale, les sciences et les techniques, le traitement des questions "chaudes" comme l'immigration, le chômage...pragmatisme et quotidienneté, ainsi peut on caractériser les attentes britanniques."

⁴⁹Vivienne Menkes, *A breath of french air at london's médiathèque*, in *Bookseller*, 31 may 1996, p.19-20.

2.33 - Les bibliothèques françaises du continent

La bibliothèque publique d'information est le partenaire privilégié de la Médiathèque; cela tient au rôle qu'elle a joué dans l'élaboration de la notion même de Centre de ressources, et aussi de façon concrète, au soutien que la grande bibliothèque offre au service d'information rapide de Londres en mettant à sa disposition, en dernier recours, un service téléphonique d'information (s.v.p.) géré par une bibliothécaire et spécialement conçu pour les Centres de ressources français implantés à l'étranger. Toutefois, les Centres de ressources ne peuvent guère apporter leur concours à un établissement aussi considérable, mais il en va différemment à l'égard d'autres bibliothèques et médiathèques françaises. En adoptant une organisation et un esprit de travail comparables à ceux qui règnent en France, la Médiathèque est susceptible de devenir un partenaire à part entière, notamment avec le développement de son service de prêt entre bibliothèques⁵⁰, et la mise à disposition de son catalogue sur le réseau Internet. Elle peut éventuellement jouer dans l'avenir le rôle de relais à l'égard de bibliothèques françaises recherchant de l'information sur la Grande-Bretagne (sur ses bibliothèques, par exemple.), ou encore en leur transmettant des demandes de prêts qui lui sont faites au titre du prêt entre bibliothèques, et qu'elle n'est pas en mesure de satisfaire.

2.4 - Une réalisation : la Médiathèque-Centre de ressources de l'Institut français de Londres

Restructurer le dispositif administratif de la représentation culturelle en Grande-Bretagne, et constituer une entité nouvelle faite d'une Médiathèque et d'un Centre de ressources était un projet ambitieux, puisqu'il s'agissait de redonner à un établissement vieilli, méconnu du grand public une présence forte, et d'en faire à Londres un lieu de passage obligé pour tous ceux qui rechercheraient de l'information sur la France contemporaine. Le choix s'est porté dès l'origine sur une Médiathèque, qui disposant de collections sur tous supports et multimédias, est le type même de structure capable d'intégrer un Centre de ressources. Il s'agissait donc de transformer une bibliothèque, digne représentant des bibliothèques d'étude du début du siècle, en un lieu ouvert et accueillant, davantage tourné vers l'actualité, et offrant de nouveaux services d'information, tels le bureau des études en France, et un service d'information rapide qui est l'élément essentiel constitutif

⁵⁰Anne-Marie Laurent, conservateur stagiaire à l'ENSSIB est précisément en train d'étudier les possibilités de mettre en place un service de prêt entre bibliothèques.

du Centre de ressources lui même. Cette réalisation a nécessité plusieurs mois de fermeture , de juin 1995 à mai 1996, au cours desquels, ont été faits les travaux de réaménagement des locaux et de réorganisation des collections. C'est dans cette période que l'organisation et le fonctionnement des nouveaux services d'information ont été mis au point. Enfin tous les moyens de communication ont été mis en oeuvre pour faire connaître la totale métamorphose de l'ancienne bibliothèque qui a été annoncée au public dès avant la réouverture, sur le réseau Internet, et la même politique d'information est continuée à l'heure actuelle auprès de "prescripteurs"⁵¹.

2.41 - Le Réaménagement des locaux et mise en libre accès

Les réponses au questionnaire d'enquête diffusé par le MAE en 1994, et des documents internes permettent de retracer un tableau de la bibliothèque dans les dernières années de son fonctionnement. L'accès indirect (80 % des collections n'étaient pas directement accessibles au public), ne se conçoit plus dans une bibliothèque de lecture publique; tout au plus, cela est-il encore admis en bibliothèque universitaire. Le libre accès était donc une priorité, il s'en est suivi un nécessaire réaménagement des locaux qui offrait sur un espace total de 798 m², (Bibliothèque Denis Saurat et bibliothèque jeunesse confondues), seulement 238 m² en accès direct au public. L'intégralité des magasins de la bibliothèque pour adulte ont donc été transformés pour être ouverts au public. La totalité des collections est désormais en libre accès, sauf les collections de revues antérieures à 1996, et certains ouvrages appartenant au fonds ancien, ou ne correspondant plus aux nouvelles orientations, qui se trouvent dans la réserve. Ce réaménagement des lieux était la condition essentielle de la transformation de la bibliothèque en Médiathèque : "des locaux accueillants et décloisonnés" sont aujourd'hui requis pour tout établissement moderne de lecture publique, et cela est naturel car c'est bien la configuration des locaux qui permet le déploiement des collections en libre accès et leur mise en valeur.

⁵¹Cécile Gognet, *Plan de communication de la médiathèque en direction des milieux scolaires et universitaires de Londres et de Grande-Bretagne*, Londres, Institut français, 1996, prévoit toute une série d'opération de communication (mailings, organisation de visites de la médiathèque, réalisation d'une vidéo etc.), pour faire connaître la médiathèque auprès des écoles des partenaires Instituts français, Alliances françaises, les 19 centres Comenius, les Local Education Authorities du grand Londres, les écoles, collèges et universités et les bibliothèques publiques et universitaires, etc.

2.42 - Le Réploiement des collections.

Le fonds de la **bibliothèque Denis Saurat** était constitué en 1993, de 86 469

Livres⁵², 2 000 dossiers de presse, 187 périodiques, 266 vidéos, et 50 livres cassettes.

La répartition du fonds se faisait dans les proportions suivantes

86 469 Livres

000	100	200	300	400	500	600	700	800	900
925	3 237	1 818	5 882	1 722	1 567	1 935	6 637	31 717	14 373
1,3 %	4,6 %	2,6 %	8,4 %	2,5 %	2,2 %	2,8 %	9,5 %	45,4 %	20,6 %

187 Périodiques

000	100	200	300	400	500	600	700	800	900
47	4	8	43	12	7	6	16	22	22
25,1%	2,1 %	4,28 %	22,9 %	6,42 %	3,74 %	3,21 %	8,56 %	11,7 %	11,7 %

266 Vidéos : 12 documentaires et 266 fictions.

Le redéploiement de l'intégralité des collections en libre accès, et le choix qui a été fait de les recentrer sur la France, obligeait à procéder à certaines éliminations en fonction de critères établis clairement au préalable, à savoir :

- élimination des ouvrages traduits du Français et d'auteurs non francophones : ont été retirés les collections Guillaume Budé, les traductions de l'allemand, du russe, etc.
- élimination systématique des doubles : les prix Goncourt se comptaient en général au nombre de six exemplaires, il se trouvait vingt-cinq exemplaires de "La Colline inspirée" de Maurice Barrès, etc.
- élimination des ouvrages qui n'offraient plus qu'une information de caractère purement historique en sciences économiques, en sciences de la nature, en sciences appliquées.

⁵²Données tirées des réponses au questionnaire d'enquête adressé par le MAE en mars 1994, et dépeillé avec ceux des autres bibliothèques dans le dossier n° 2 du Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger, ces données ont également été résumés par Céline Brousse, stagiaire chargée de l'évaluation de la médiathèque, Statistique de Juin 96 et évolution de la bibliothèque depuis 1993, p. 7, tableau de la répartition des ouvrages par classes DEWEY, et par type de documents.

- enfin réorientation vers des bibliothèques de département d'université, (et non pas élimination) des ouvrages très spécialisés en sciences, mais aussi en langue française, histoire et littérature,

Ainsi le fonds qui comptait 86 469 volumes, est-il désormais, après désherbage et nouvelles acquisitions, ramené à environ 30.000 volumes, tandis que la collection de périodiques s'élève à 211 titres; mais les périodiques "vivants" sont au nombre de 170 titres environ seulement (certains titres peu intéressants, tel que "Col Bleus" et qui ne correspondait à aucun des intérêts de la Médiathèque ont été supprimés). Les 2000 dossiers de presse n'ont également pas été retenus car ils n'avaient pas fait tous l'objet de mise à jours régulières et l'information qu'ils contenaient, était le plus souvent périmée; ils ont été remplacés par une dizaine de dossiers thématiques⁵³, qui étaient en cours de constitution en juillet 96.

Après désherbage, il a été procédé à des acquisitions nouvelles suivant un plan de développement des collections qui est resté non écrit bien qu'explicite, les critères d'acquisition étant, bien sûr, dictés par les nouveaux objectifs, qui étaient :

- de toucher un nouveau public, jeune et anglophone, ce qui a justifié le développement des collections sur des nouveaux supports (CD audio, CD-Rom) et l'acquisition de 501 bandes dessinées; la bibliothèque n'en possédait aucune. C'est toujours dans la même intention que des ouvrages sur la France en anglais ont fait leur apparition dans les collections, ainsi que des ouvrages écrits dans un français d'accès relativement aisé pour des étrangers maîtrisant peu ou mal la langue, par exemple les publications de la collection des "Essentiels de Milan".
- de proposer la culture française et non pas la seule langue française, second objectif qui a conduit à développer les collections dans tous les domaines culturels, la littérature, mais aussi l'architecture, la cuisine etc.

La base bibliographique de la Médiathèques contenait au début juillet 27.121 notices de livres qui correspondaient à 19 646 ouvrages classés selon les divisions de la classifica-

⁵³Les dossiers thématiques sont plus particulièrement conçus à l'usage des A Levels qui en sont les plus demandeurs, les thèmes arrêtés en juillet 1996, étaient "Le travail en France ; Les loisirs ; Les médias ; France et Islam ; Santé ; Environnement Criminalité et terrorisme ; La Vie Politique" et aussi "Truffaut ; Mauriac ; Sartre ; G. Brassens". Pour la constitution de ces dossiers, les recommandations étaient les suivantes : articles Définition d'un corpus de périodiques (incluant des articles de niveau de langue ou de syntaxe relativement simples), Sortir une bibliographie thématique des documents figurant au catalogue ; Inclure la photocopie d'une encyclopédie simple. "

tion Dewey, et à 7 475 livres classés hors la classification et portant des cotes particulières : ce sont les usuels, romans, biographies et bandes dessinés. La distinction romans biographies et classe 800 (littérature) n'avait pas été retenue pour la comptabilisation des ouvrages en 1993.

19 646 livres :

000	100	200	300	400	500	600	700	800	900
192	968	380	3074	477	238	438	2 987	7 000	3 730
1,0 %	5,0 %	2,0 %	15,8 %	2,4 %	1,2 %	2,2 %	15,3 %	35,9 %	19,1 %

7 475 livres :

Usuels/U/	Romans /A/ à /Z/	Biographies /B/	Bandes-dessinés
1 029	5 000	945	501
13,76 %	66,88 %	12,64 %	6,70 %

Toutefois l'état du catalogue de la médiathèque ne rend pas exactement compte de l'état du fonds, qui doit se monter en réalité à environ 30.000 volumes⁵⁴. En effet, bon nombre d'ouvrages n'avaient pas été traités, en juin et juillet, une importante opération de recotation et reconversion, jointe au catalogage toujours en cours des acquisitions nouvelles ont grossi le fonds d'ouvrages dont le nombre n'est pas encore connu (l'intégralité de la reconversion n'avait pas encore été balancé dans le catalogue à la fin juillet).

Les périodiques sont au nombre de 211 titres dont 34 sont des quotidiens et revues d'information générale qui ne sont pas classés par grand domaines comme les 177 titres restants qui se répartissent comme suit :

⁵⁴Céline Brouse, avance deux chiffres fort précis mais différent, soit 33 582 volumes *Statistiques de juin 96 et évolution de la bibliothèque depuis 1993*, p.7; et 34 700 volumes dans *Statistiques existantes, quelques données rassemblées (92 à 95)*. Institut Français du Royaume Uni, Médiathèque, Juin 1996, p. 5.

177 Périodiques

000	100	200	300	400	500	600	700	800	900
12	4	6	53	10	5	3	27	23	34
6,77 %	2,25 %	3,38 %	29,4 %	5,64 %	2,82 %	1,69 %	16,3 %	12,9 %	19,2 %

400 Vidéos : Les 266 vidéos de fiction sont passés à 400, et une nouvelle commande devrait en 1997 accroître le fonds de 600 vidéos supplémentaires. Le bouleversement des collections existantes s'est aussi accompagné d'une politique d'acquisition de nouveaux supports d'information, car la médiathèque se caractérise d'abord par la multiplication des médias proposés (imprimés, disques, vidéos-cassettes, logiciels etc.). Ainsi la médiathèque a acquis pour l'ouverture 384 CD-audio, et en raison de son succès, cette collection sera notablement augmentée lors des acquisitions à venir. Enfin elle offre au public un poste multimédia et une douzaine de titres de CD-ROM, (Kompas France, Le Monde, Index presse, Cézanne, le Louvre, Dictionnaire Hachette Multimédia.), ainsi qu'un poste minitel permettant d'accéder au services Minitel de France-Monde.

La bibliothèque Jeunesse comprenait pour sa part une collection de livres et bandes dessinées qui représentait 7 600 documents, à quoi s'ajoutait une collection de 20 cassettes audio, 50 livres cassettes et 40 vidéos, mais un seul et unique abonnement périodique ! Après un désherbage suivi de nouvelles acquisitions, le fonds contient désormais environ 6 538 documents, ce qui équivaldrait à une variation de la teneur des collections entre 1993 (7 600 documents) et 1996 de 14 %. Toutefois l'évaluation exacte du fonds de la bibliothèque est, pour les mêmes raisons, tout aussi impossible à fournir que celle de la Médiathèque Denis Saurat⁵⁵, il faut accepter une marge d'erreur qui ne doit pas cependant changer le rapport entre les collections en 1993 et 1996.

2.43 - L'intégration de nouveaux services

La volonté de restructurer le service culturel dans un but d'efficacité a entraîné une double conséquence : d'une part, elle a conduit à déplacer le bureau des études qui était en son sein au coeur même de la Médiathèque, où il se trouve immédiatement visible aux yeux de

⁵⁵La encore Cécile Brousse énonce deux chiffres sensiblement différents, il est de 6 538 dans *Statistiques de juin 96 et évolution de la bibliothèque depuis 1993*, p. 7 ; et de 8 000 dans *Statistiques existantes, quelques données rassemblées (92 à 95)*. Institut Français du Royaume Uni, Médiathèque, Juin 1996, p. 5

tous. Par ailleurs, la constitution d'une Médiathèque-Centre de ressources ne pouvait se faire sans la mise en place d'un service d'information rapide sur la France contemporaine, service qui paraît être comme le principe d'ébranlement, l'épicentre de tout organisme de ce genre.

1) Le Bureau des études en France.

Il est chargé de diffuser une information complète sur les études primaires, secondaires, et universitaires en France. Il fonctionnait déjà au sein du service culturel. Il dispose d'une documentation très complète (classiers du CIDJ, etc.). Cécile Brousse⁵⁶, stagiaire chargée des évaluations rend compte du fonctionnement du service sur une période de 10 jours allant du 28 mai au 14 juin puis sur une période de 17 jours (du 15 juin au 2 juillet). Elle remarque sur cette courte durée l'importance des demandes traitées à distance (téléphone, courrier), qui représente 85 % des demandes, ce qui lui fait dire que sans doute les usagers de la Médiathèque n'ont pas encore repéré son existence (cela est peu vraisemblable car il est fort bien situé au 1er étage, au débouché même de l'escalier). En fait on peut penser que les habitués de ce service continuent à l'utiliser comme ils en avaient l'habitude, à distance. Cela n'est d'ailleurs pas concluant sur une aussi courte période, qui correspondait d'ailleurs à la suspension des cours de formation permanente du centre de langue.

2) Le Service d'information rapide (S.I.R.)

Le centre de ressources "(...) est un service de références rapides sur la France. Il met en place une réponse organisée, efficace, systématisée, à toutes les questions posées chaque jour aux bibliothèques des Instituts français."⁵⁷ Cette réalisation majeure qui caractérise désormais la nouvelle structure, a fait l'objet à Londres d'une conception et d'une mise en oeuvre rationnelle et étudiée. Au terme d'une étude préalable déterminant la nature des questions les plus fréquemment posées, et les ressources ou sources d'information existant dans la Médiathèque et dans les organismes et les bibliothèques publiques de

⁵⁶Cécile Brousse, *Bureau des études en France*, I - Résultat du test sur 10 jours, II - proposition d'une procédure d'évaluation. Institut Français du Royaume-Uni, 20 juin 1996, p. 2.

⁵⁷Martine Poulain, "Le centre de ressources et les bibliothèques françaises à l'étranger", in 4ème dossier du *Bulletin des bibliothèques de France à l'étranger*, 1994, p. 6.

Londres⁵⁸, il a été dressé une liste des ouvrages de références⁵⁹ qu'il était utile d'acquérir, et une liste des guides et répertoires des ressources documentaires disponibles sur les réseaux vidéotex et Internet. A Londres, le public d'un tel service est dans sa majorité britannique et il suffit d'avoir pris en charge la réception des communications téléphoniques pendant quelques jours pour s'apercevoir que, dans sa majorité, ce n'est pas non plus un public francophone. Il s'ensuit que l'auteur de l'étude préalable recommande fortement de développer un fond en langue anglaise. D'autre part ce public à l'instar de celui des services de références des "public libraries", est demandeur d'information principalement en sciences sociales, juridiques et économiques (300), en histoire (biographies et généalogies), en géographie (régions de France) et tourisme, (900), de même en matière de cuisine (600) et d'actualité générale (000). Le fonds de littérature française (800) ne représente donc qu'une infime demande (5,20 % des demandes en juin 1996), or il constitue encore le fonds le plus important de la bibliothèque (35,9 %). Ce qui pose selon Céline Brousse, le problème de l'équilibre des collections, dans la mesure où la ressource première du service d'information est précisément le fonds de la Médiathèque :

*On remarquera par contre la disproportion entre l'importance du thème de la société dans les questions posées au S.I.R., par rapport au fonds, cet écart est presque symétriquement opposé à celui qui existe dans le domaine de la littérature.(...) Certes les deux structures [SIR, et médiathèque] ne sont pas à confondre, mais il faudra veiller à ce que premièrement, le SIR puisse trouver un minimum de ressources dans les fonds de la bibliothèques portant sur la société française, deuxièmement que le fonds de littérature soit un fonds qui circule effectivement bien, même s'il n'est pas le thème de prédilection des utilisateurs du SIR.*⁶⁰

Mais est ce un vrai problème ? Dans la mesure où effectivement la Médiathèque a une identité propre et où d'ailleurs son public ne peut être assimilé à celui des demandeurs d'information rapide, qui pour une bonne part ne se déplacera pas, n'entrera jamais dans

⁵⁸Un questionnaire a été adressée au 33 bibliothèques de "Borough", 20 ont répondu, nombre d'entre elles possèdent des ouvrages sur la France, le tourisme est le domaine le mieux couvert, puis en ordre décroissant viennent les statistiques (12 bibliothèques sur 20), la géographie (11 bibliothèques), la recherche d'un emploi (9 bibliothèques) et enfin à égalité la politique, la culture et l'économie (7 bibliothèques), les sujets les moins biens couverts étant la société, l'économie, la politique et la recherche d'emploi.

⁵⁹ Annexe 4, liste des ouvrages de références internes actuellement possédés par le service.

⁶⁰Céline Brousse, *Statistiques de Juin 96 et évolution de la bibliothèque depuis 93*, p. 5.

l'établissement, car il lui suffira d'obtenir une réponse écrite ou téléphonique sur une question qui d'ailleurs n'exige pas d'amples recherches. D'autre part, il est certain que le public de la Médiathèque reste encore dans une proportion non négligeable un public francophone. Néanmoins même si, en principe, on ne devrait pas avoir à se poser la question de l'autonomie ou de la subordination des collections de la bibliothèque aux besoins du service d'information rapide, il reste que, dans les faits, des difficultés se présentent. En effet, dans la conception même de la Médiathèque, et de l'institut en général c'est la mission d'information sur la France contemporaine qui est mise en avant. Un amalgame entre les termes de Médiathèque et de Centre de ressources est même courant dans les documents de programmation officiel, si bien que dès l'origine, il a paru opportun de constituer des collections en fonction des besoins du service d'information. Cela a par exemple conduit à faire de nombreuses acquisitions en sciences humaines et sociales (300). Il est certain que l'actualisation continue du fonds est pour la Médiathèque comme pour le Centre de ressources une fin qui leur est commune, mais par ailleurs, les ouvrages de référence du service d'information, s'ils peuvent se trouver dans les collections de la Médiathèque, ne peuvent en aucun cas suffire à les constituer car c'est l'encyclopédisme qui caractérise et non la spécialisation qui est visé pour cette dernière.

Dans le cas londonien, cette confusion est d'autant plus nettement ressentie que le service d'information ne se trouve pas dans la Médiathèque. Aucun bureau ne le localise aux yeux du public; en cela il se distingue des services de références des bibliothèques voisines. Il n'a pas non plus de collection d'ouvrages de références qui lui soit propre et regroupée sur quelques rayonnages, même si les collections d'usuels (dictionnaires, encyclopédie) recouvrent également les intérêts du demandeur d'information rapide. Pour le public, il n'est tout simplement pas apparent. Les questions posées à la banque de prêt et qui ne peuvent être satisfaites avec les seules ressources du catalogue interne, ou avec le service du Minitel ou avec des CD-ROM, sont mises de côté dans une panier pour être soumises en fin de journée à la personne chargée d'assurer l'information rapide. Ce service ne possède pas non plus de ligne téléphonique dédiée, or dans le cas d'un service de références, dont le fonctionnement se rapproche cependant de celui du service d'information rapide, les professionnels conseillent vivement d'en installer une⁶¹. En fait, l'absence de localisation du service d'information rapide dans la Médiathèque peut également induire les usagers à penser que la Médiathèque est toute entière vouée à une

⁶¹Corinne Verry-Jolivet, *Créer et gérer un service de référence*. Villeurbanne : IBFB, 1996, p. 20.

fonction d'information sur la France contemporaine, ce qui est d'ailleurs en partie exact, mais il ne s'agit plus alors, à proprement parler, d'information rapide.

Cette incorporation du service d'information dans la Médiathèque est probablement due au fait qu'elle autorise une plus grande souplesse de fonctionnement tout en entraînant une économie de moyens. Si l'on voulait disposer d'un bureau ouvert au public, une personne de plus serait nécessaire; or le personnel de la Médiathèque est, tous comptes faits réduits, puisqu'il est toujours de cinq permanents et de quelques vacataires (l'équipe était la même avant la transformation de la bibliothèque). Dans ces conditions, il ne semblait sans doute pas possible, matériellement, d'affecter dès le départ un agent à la seule gestion du service d'information rapide.

Le mode de fonctionnement du service est déterminé dans des documents internes. Il consiste principalement à fournir une réponse au demandeur dans les 24 h, par courrier, télécopie ou téléphone. La réponse peut être complète, les ouvrages de références internes y ont suffi, ou bien incomplète, la documentation interne⁶² à l'établissement constitue seulement un début de réponse ou pas même un début de réponse. Dans ce dernier cas, après consultation des répertoires de ressources, tels qu'Oriadoc (répertoires des bibliothèques de Paris), ou encore des répertoires réalisés pour les besoins du service (guide Internet, guide organismes, guide des services du Minitel France-Monde), le demandeur est réorienté vers la source d'information pertinente⁶³.

L'institut reçoit entre 5 et 25 questions par semaine, cette moyenne a été calculée antérieurement à la mise en fonctionnement du service, à l'époque où le service de renseignement était assuré au hasard des disponibilités de chacun dans la bibliothèque et dans les services du Consulat et de l'Ambassade. Il est donc probable que le nombre de questions augmentera dans l'avenir. On distingue trois types de réponses ou recherches : la recherche d'adresse ou de numéro de téléphone (qui peut être fourni en moins de 24 h.), la recherche simple (qui dure moins d'un quart d'heure) et la recherche approfondie (qui dure plus d'un quart d'heure⁶⁴). C'est le dernier type de recherche, qui doit normalement aboutir à une réponse contenant plus de 5 photocopies, 10 lignes rédigées ou 10 adresses. Dans ce cas l'information se paie au prix forfaitaire de 10 £. Le caractère

⁶²La documentation interne est constituée des ouvrages de la médiathèque en général, des ouvrages papier du fonds de référence, des CD-ROM.

⁶³La documentaliste chargée du service, Myriam Petit, appelle ressources externes, "les sites Internet, serveurs minitel, organismes sur Londres et sur la France, et les services SVP BPI, Indexpress".

⁶⁴ distinction faite lors de l'élaboration du service par Myriam Petit.

payant du service et le montant du forfait ont été adoptés après comparaison avec les pratiques des bibliothèques de Londres⁶⁵. L'usager britannique ne sera pas donc pas surpris de ce coût, puisqu'il est analogue dans les bibliothèques publiques, et il a l'avantage de dissuader les demandes qui pourraient se satisfaire par leur propres moyens (recherches personnelles en bibliothèques etc.). En effet dès la mise en place du service, se pose le problème de la limitation des demandes, car le service d'information a un fonctionnement coûteux, un grand nombre de réponse s'envoient par fax (2 pages coûtent 18p/mm), ou se donnent par téléphone. Le temps humain, est également très important (recherche, préparation des réponses, rédaction de lettres, temps de mise à jour des guides de recherche Internet, etc.). Il a donc été sage, de chercher à se prémunir contre l'usage abusif qui pourrait en être fait.

Toute l'attention a été donnée à l'évaluation du nouveau service, afin de déterminer l'utilité des ressources externes et internes⁶⁶, les besoins de documentation, et la performance du service. Par nature le service d'information est soumis à un impératif d'efficacité. Celle-ci doit forcément être contrôlée. En effet, dans la mesure où on travaille sur un matériel qui nécessite de constantes mise à jour dans des domaines de brûlante actualité, il faut pouvoir déterminer à tout moment si le service remplit toujours de façon satisfaisante la fonction qu'il doit assurer.

Le service d'information de Londres a été mis en place dans le respect des règles de l'art, après définition de ces missions et étude approfondie des ressources existantes et de celles nécessaires. Il fonctionne apparemment bien, mais son développement exigera sans doute qu'une personne s'y consacre à temps plein. On pourrait aussi apporter certaines améliorations notamment, l'instauration du prêt entre bibliothèques dont C. Verry-Jolivet a écrit : "Un des réseaux les plus importants est celui du prêt entre bibliothèques, qui est obligatoirement le corollaire de tout service de référence. La référence doit tout naturellement entraîner l'obtention du document primaire."⁶⁷

La transformation de l'ancienne bibliothèque en une médiathèque-Centre de ressources a suscité un grand enthousiasme et de nombreuses critiques. Il reste que la nouvelle réorganisation, si elle demeure perfectible, répond aux attentes d'un public plus large que par le passé. En 1993, il y avait 745 inscrits à la bibliothèque Denis Saurat et 710 à la

⁶⁵ C'est finalement le système de Islington Local History Library qui a été retenu.

⁶⁶ Annexe 5, exemple d'un tableau d'évaluation établi sur une période de 21 jours du mois de juin.

⁶⁷ Corinne Verry-Jolivet, Créer et gérer un service de référence. Villeurbanne : IBFB, 1996, p. 28.

bibliothèque enfant, or sur les mois de mai et juin 1996, le nombre total d'inscrits a été de 1008. Incontestablement, la médiathèque a un rayonnement plus étendu que la bibliothèque d'autrefois. Les statistiques de prêt révèlent aussi la croissance de l'activité de la médiathèque, le nombre de prêts pour le mois de juin 1994 était de 3918 alors qu'il est de 5054 en juin 1996.

Curieusement, le gonflement du nombre des inscrits est dû principalement à l'afflux des étudiants du Centre de langue de l'Institut français; ils représentent 38,09% des inscrits en mai et juin 1996, mais seulement 11,80 % des emprunteurs. Il serait sans doute intéressant de voir si cette tendance se confirme sur la durée plus longue de l'année scolaire (octobre à mai). Mais dès maintenant, il apparaît que la médiathèque de l'Institut français a les caractères d'une saine et solide réalisation susceptible de servir plus ou moins de modèle à des réalisations de même type. Est-ce à dire, cependant qu'elle puisse avoir une valeur exemplaire inconditionnelle à l'égard de la bibliothèque de l'Alliance française de Dublin dont la transformation a été entreprise à la suite et en relation avec celle-là? C'est ce qu'il faut examiner.

PARTIE III : LES QUESTIONS LIEES A LA CONSTITUTION D'UN CENTRE DE RESSOURCES A DUBLIN

D'après la classification élégante en usage dans le monde pour désigner les différents peuples d'Europe, si la France est le pays de l'élégance, de la grâce et de l'esprit ; l'Angleterre, la nation du spleen, du flegme et du rosbif..., assurément l'Irlande est la terre de pauvreté.

(Guy de Maupassant, *Le Gaulois*, 23 janvier 1881)

Pendant longtemps, l'histoire des relations diplomatiques et culturelles entre l'Irlande et la France s'est confondue avec celle de la France et de l'Angleterre. De fait, un comité de l'Alliance française s'est constitué dès 1912 à Dublin, sous l'égide de la fédération des comités de l'Alliance française des Iles britanniques. La république d'Irlande est née en 1921, sa difficile indépendance suivie d'une guerre civile, l'a tenue isolée des grands desseins politiques du temps jusqu'en 1973 où, comme l'Angleterre, elle a rejoint la communauté européenne. Pourtant l'économie irlandaise était bien en deçà de celle des pays membres, et aujourd'hui encore elle peut être rapprochée de celle du Portugal. C'est une région du monde quasi déserte, 3,5 millions d'habitants dont 1 million concentré dans la capitale, occupent un pays dont la surface de 70 282 Km² équivaut à 1/7 de la France (soit deux fois l'étendue de la Suisse).

La présence de la culture française en Irlande se signale visiblement par le service culturel de l'Ambassade et les Alliances françaises, car aucun Institut ni Centre culturels n'a jamais été créé. Les principales régions et villes d'Irlande abritent une association. Les comités sont au nombre de dix, les alliances les plus dynamiques sont Dublin, Cork et Galway, celles de Athlone, Carlow, Kildare, Limerick et Waterford assurent aussi un enseignement, en revanche les Alliances de Sligo et Enniscorthy, demeurent des cercles de

francophiles, qui ne possèdent pas les moyens d'une véritable action culturelle. A compter des années 1950-1960, sous l'impulsion de l'Alliance française de Paris, les comités locaux ont créés des écoles qui délivrent le diplôme de langue française, et le diplôme d'études supérieures de l'Ecole pratique de Paris. Ces cours ont connu à leur début un succès important et ont permis grâce aux recettes, l'essor des Alliances. L'historiographe de l'Alliance française, Maurice Bruezière note que les comités irlandais ont fait de grands efforts en faveur de l'enseignement. Cette époque est alors celle des projets ambitieux et des entreprises hardies. En 1974, l'Alliance française de Dublin est devenue locataire du prestigieux immeuble de Kildare Street, situé au centre ville à proximité de Trinity College, et voisin de la National Gallery et du National Museum. Ce bâtiment d'une surface de 2400 m², avait été construit par l'architecte Benjamin Woodward à la fin du XIXe siècle pour abriter un riche club anglais. Cette décennie peut être aujourd'hui qualifiée d'âge d'or de l'Alliance française d'Irlande : par exemple, en 1975 à Dublin une exposition du livre français a reçu 800 visiteurs; en 1981, le comité de Galway s'est installé dans une nouvelle maison, tandis que celui de Dublin a acquis à Dun Laoghaire, dans la banlieue de la ville, un appartement destiné à loger une filiale.

En 1978, l'Alliance de Dublin comptait près de 2000 élèves, à la rentrée 1995 elle en comptait 2800, et les inscriptions décroissent encore en 1996. Bien des raisons expliquent ce recul de l'enseignement du français, certaines sont d'ordre structurel, telles celles qui tiennent au désintérêt général pour une langue qui n'est plus perçue comme utile aux affaires. Le français est encore très généralement enseigné dans les collèges au titre de première langue étrangère mais l'allemand voire l'espagnol tend à prendre la place que le français a eu autrefois dans ce pays de tradition catholique et anglophobe. D'autres causes peuvent expliquer la désertion des cours de français, comme par exemple la concurrence accrue des écoles de langue locales qui proposent aussi des cours de français; on compte 32 centres linguistiques enseignant le français à Dublin.

L'Alliance française de Dublin connaît de ce fait une situation financière difficile; le budget de l'année 1995 n'a dû son équilibre qu'au prix de la vente de l'immeuble de Dun Laoghaire. Intégrée au réseau culturel de l'Etat français, elle continue néanmoins à être gérée par un comité associatif composé de douze membres, qui arrêtent, sous la présidence du Directeur de l'Alliance française, nommé par le Ministère des Affaires étrangères et en présence du conseiller culturel, toutes les décisions relatives à l'administration et à la gestion financière. L'Etat subventionne pour partie les activités de l'Alliance dans la

mesure où elle joue le rôle d'Institut culturel français. Des subventions lui sont donc versées à titre ordinaire et extraordinaire : par exemple, en 1986, l'immeuble de Kildare Street a été acquis grâce à des fonds français.

Dans ce contexte, le responsable de l'Alliance, en collaboration avec le conseiller culturel de l'Ambassade, a décidé de créer un Centre de ressources sur la France contemporaine. Le projet initial a été suivi de l'octroi d'une subvention FICRE (Fonds d'intervention pour les Centres de Ressources), puis d'une mission d'expertise d'Odile Grandet. Enfin la nouvelle médiathèque française a ouvert ses portes au public le 16 octobre 1996. Le cas de Dublin présente un grand intérêt dans la mesure où il permet d'appréhender toutes les difficultés matérielles et politiques inhérentes à ce type de projet, et aussi plus particulièrement de cerner les problèmes qui découlent directement de la création d'un Centre de ressources imaginé sur le modèle de la médiathèque de l'Institut français du Royaume Uni, dans une structure qui ne possède pas des moyens financiers, matériels et professionnels comparables et qui demeure d'autre part essentiellement tournée vers l'enseignement.

Il faut, pour rendre compte avec exactitude de l'expérience propre de Dublin qui devrait permettre aussi de tirer des conclusions générales sur l'apport de la notion de Centre de ressources pour la réorganisation des bibliothèques françaises, examiner tour à tour les orientations et les moyens du projet initial, les conditions de sa mise en oeuvre, et les perspectives de développement. Mais auparavant, il convient de s'interroger sur l'utilité de la présence d'un fonds documentaire essentiellement en langue française relatif à tous les aspects de la culture française à Dublin.

Section 1 - La place d'une Médiathèque-Centre de ressources au sein du réseau documentaire.

L'existence d'une Médiathèque - Centre de ressources ne se justifie que dans la mesure où elle est susceptible de compléter l'offre des bibliothèques locales. D'autre part, le Centre de ressources a pour fonction principale de réorienter les demandes qu'il ne saurait satisfaire. A cette fin, sa constitution ne peut être envisagée sans qu'un premier repérage et inventaire des ressources documentaires existantes ne soit fait. Pour celles qui se trouvent en France et qui ne sont d'ailleurs pas directement accessibles à une structure qui n'est pas encore en mesure de pratiquer le prêt entre bibliothèques, il suffit de posséder

des annuaires d'adresses tels ORIADOC. En revanche, il convient de connaître celles situées à Dublin et aux alentours, qui sont pour les irlandais d'un accès plus aisé.

1.1- Les bibliothèques publiques de Dublin

Dublin compte 21 bibliothèques (city libraries) qui sont sous tutelle de la municipalité de la ville de Dublin (Dublin corporation), et 15 (county libraries) qui dépendent des municipalités des communes de Dun Laoghaire/Rathdown, Fingal et South Dublin¹. L'ensemble est géré administrativement par un organisme responsable de l'établissement du budget, de la politique d'acquisition, du catalogage, et du recrutement du personnel, qui est le "Leabarlanna Puiblioie Ata Cliat", appelé aussi "Central Department" qui se trouve pour l'heure sous la direction de Madame Deidre Ellis-King.

Ces bibliothèques ont des caractéristiques très différentes² selon le quartier où elles sont implantées, la Bibliothèque du centre commercial ILAC (Central Library-ILAC) au coeur de Dublin est la plus importante. Le volume de ses collections s'élève à 130 000 volumes pour les livres et à 5 500 vidéos (y compris les méthodes audiovisuelles de langue). A la différence des autres bibliothèques de l'Eire, les bibliothèques de Dublin sont régulièrement pourvues, et n'ont pas eu à souffrir de diminution de crédits; mais cependant les fonds consacrés par les municipalités (local authorities) aux dépenses de fonctionnement des bibliothèques sont depuis plusieurs années insuffisants et contraignent celles-ci à faire des économies drastiques. Les statiques annuelles établies par le "An Chomhairle Leabharlanna", en 1996 révèle une augmentation croissante des dépenses générales de fonctionnement³ des bibliothèques.

L'organisation des bibliothèques de Dublin (city and county Libraries) est fortement centralisée. Celles-ci possèdent une centrale d'achat et d'équipement, et offrent au public un catalogue collectif, multimédia et consultable dans chaque bibliothèque. Toutes ces biblio-

¹ Une réforme administrative intervenue en 1994, a éclaté Dublin County en trois entités nouvelles (Dun Laoghaire/Rathdown, Fingal et South Dublin), il est utile de se le rappeler pour la lecture des statistiques concernant ces bibliothèques.

²Annexe 6, description des quelques unes des bibliothèques de Dublin corporation, et des services les plus développés de Central library-ILAC (Henry Street).

³Annexe 7, donnent les statistiques des dépenses de fonctionnement générales (table 1), des dépenses de fournitures par tête (table 1.2), des dépenses d'acquisition (table 2), et des dépenses d'acquisition par tête (table 2.1)

thèques possèdent des ouvrages de ou sur la littérature française, quelques uns en français et le plus grand nombre en anglais. Au total le fonds des 21 bibliothèques se montait en 1992, à 954 titres et à un nombre très voisin en 1996, puisque l'interrogation du catalogue collectif par le mot sujet France révèlent 1003 documents, livres mais aussi en plus faible proportion des vidéos et des cassettes (livres cassettes), et CD- audio. Par exemple, les interrogations sur Voltaire, Victor Hugo, Et Camus qui sont les auteurs français les plus représentatifs de la grande littérature en Irlande et plus généralement dans l'ensemble des pays européens, donnent les résultats suivants :

- L'interrogation sujet par le terme "Voltaire"⁴, fait apparaître 8 titres, dont 7 sont des oeuvres biographiques, le dernier titre étant plutôt une étude générale sur Voltaire et son temps.

- L'interrogation auteur "Voltaire"⁵, affiche à l'écran 7 titres; 5 sont exclusivement des livres de contes, les deux derniers étant des livres cassettes (*Candide* et *Candide and others tales*).

L'auteur le plus fameux de la littérature française des lumières, est tout compte fait peu présent sur les rayonnages des bibliothèques publiques, et on pourrait même ajouter qu'il l'est de moins en moins dans la mesure où la plupart des ouvrages n'ont pas fait l'objet d'acquisition récente. Sur les 8 biographies, 4 portent des dates de publication antérieures à 1970.

D'une façon générale, la littérature la plus accessible au grand public est sans aucun doute celle des XIX et XXe siècles. L'interrogation "sujet" sur Victor Hugo⁶, révèle un ensemble de 9 titres, 4 biographies, 2 études sur l'oeuvre littéraire, une sur les dessins de V. Hugo, et une oeuvre musicale *Les misérables de Schonberg*.

L'interrogation auteur, affiche 24 titres d'oeuvres romanesques et de poésie, 5 livres cassettes, et une vidéo⁷. *Notre-Dame de Paris*, *Les Misérables* et *Quatre-vingt-treize* constituent avec 3 exemplaires des *Travailleurs de la mer*, l'ensemble du corpus romanesque, la poésie compte, elle, 4 titres différents, et ceux sont tous des ouvrages relativement anciens

4 Annexe 8, Tableau d'interrogation du catalogue des bibliothèques publiques, p. 1.

5 *Ibidem*, p. 1 et 2.

6 *Ibidem*, p. 2 et 3.

7 *Ibidem*, p. 3 et 4.

le plus récent étant de 1957. On note pour cet auteur, la présence d'ouvrage adaptés en français facile (6 exemplaires des *Misérables*, et 1 exemplaire de *Notre-Dame*, ce dernier date même de 1994), ce qui peut faire penser que Victor Hugo est utilisé dans les classes de français.

Albert Camus est avec Jean-Paul Sartre, l'auteur le plus représentatif de la littérature française contemporaine, et ce sont d'ailleurs bien les seuls pour lesquels on trouve quelques titres dans les librairies les mieux achalandées de Dublin. Une interrogation sujet⁸ donne 11 titres mais 4 seulement correspondent au critère "sujet", 2 biographies et 4 études, les 6 autres titres sont des romans ou de la philosophie. Les ouvrages sont des parutions relativement récentes, les biographies datent de 1979 et 1989, et les études de 1971, et 1986. Ce qui peut faire penser que les livres sortent effectivement.

L'interrogation auteur⁹ permet d'afficher 25 titres. La totalité des oeuvres de l'auteur est représentée, on trouve ses romans (*L'étranger*, *La peste*, *La chute*, *Le premier homme*) son théâtre (*Caligula*) et ses essais (*Le Mythe de Sisyphe*). Alors que rien n'existe sur le théâtre de Hugo, ou les oeuvres théâtrales ou philosophiques de Voltaire. D'autres auteurs contemporains comme Marguerite Duras ou Marguerite Yourcenar, sont représentés par plus d'une dizaine de titres, dans leur majorité en anglais, mais la plupart comme Jean Giono, Alain Robbe Grillet, Nathalie Sarraute, Michel Déon, et Régine Desforges, voient leur présence limitée à moins de 10 titres et parfois à seulement 1 ou 3.

Pour ces trois auteurs les plus représentatifs de la grande littérature française, Voltaire, Hugo et Camus, on trouve quelques ouvrages français. Toutefois l'offre est tout de même bien pauvre; *La Peste*, *l'Etranger* et *La Chute* d'Albert Camus, *Les Misérables*, *Notre-Dame de Paris*, *Quatre-vingt-treize* et *Les Travailleurs de la mer* pour V. Hugo et pour Voltaire, seulement *Candide*. Or ce sont les auteurs les mieux connus des Irlandais cultivés. Enfin, d'après les déclarations de Deidre Ellis-King, conservateur en chef des bibliothèques de la Dublin corporation, pour l'heure, la politique d'acquisition des ouvrages en langue étrangère se porte plutôt vers la traduction d'oeuvres d'auteurs anglo-saxons ou irlandais universellement connus du grand public, comme Agatha Christie ou James Joyce. Et inversement les oeuvres des auteurs étrangers sont plutôt acquises en traduction anglaise qu'en langue originale.

⁸ *Ibidem*, p. 5.

⁹ *Ibidem*, p. 6 et 7.

La France littéraire n'est pas la seule présente dans ces bibliothèques. L'interrogation de sujets de "French cooking", affiche 26 titres; celle de "French Wines" en fait apparaître 9, mais les sujets "French industries" ou "French sociology", ne comportent chacun que 3 titres. De plus, le renouvellement de ces collections paraît insuffisant : sur les 12 ouvrages concernant la cuisine française, 5 datent des années 1970, 4 des années 1980, et 3 du début des années 1990. Quant à la sociologie française elle n'a bénéficié d'aucune acquisition dans les années 1990. Le rayon d'histoire française est relativement développé, on peut dénombrer, 83 titres, mais les travaux des plus grands historiens contemporains, Le Goff, Duby, François Furet, et Pierre Chaunu, n'y figurent pas. En revanche les principaux écrits d'un des premiers membres fondateurs de l'école des Annales, Fernand Braudel existent en version anglaise. Les Irlandais sont traditionnellement grands amateurs de musique, et la Central library-ILAC, proposent une section musicale très fournie en enregistrements, et aussi en partitions et livrets; mais la musique française ne comporte qu'une cinquantaine de titres, ce qui est fort peu.

Enfin, les ouvrages sur la France ou en français ne sont pas également répartis dans toutes les bibliothèques, celle de Pembroke, Walkinstown et la Central Library-ILAC étant les mieux pourvues. Par ailleurs, la bibliothèque de Stillorgan, développe depuis deux ans un fonds français de littérature jeunesse, grâce à la subvention du Bureau du livre; la dernière commande pour l'année 1996 se montait à 10 000 Francs. Il faut reconnaître que l'offre documentaire en langue française ou sur la France dans les bibliothèques publiques est assez mince et, de plus, elle est éclatée entre plusieurs établissements. Il est vrai que le catalogue collectif qui est un outil de prêt entre bibliothèques facilite l'accès de ces collections au public irlandais. Il reste qu'en règle générale, les bibliothèques publiques offrent peu d'informations à caractère pratique sur la France contemporaine, En revanche, elles disposent d'un nombre non négligeable de méthodes d'apprentissage de la langue française (315 en 1992 et environ 400 en 1996) la plupart se trouvent au Resource Learning Center de la Central Library-ILAC.

1-2 Les bibliothèques des départements français des universités.

Dublin compte deux grandes universités. La première, Trinity collège, fondée en 1590 au coeur même de la ville, qui pour des raisons historiques fut longtemps protestante. La seconde, University College Dublin (UCD), a été créée plus tardivement pour accueillir les

étudiants catholiques d'Irlande. Elle est située hors centre-ville. Elle possède un fonds français moderne moins développé que celui de Trinity college. Pour cette raison nous n'avons pas fait d'étude particulière de son fonds qui est pourtant riche de 153 000 volumes comprenant des collections prestigieuses de littérature celtique, d'histoire et de musique ainsi que des manuscrits de O'Connell. La troisième université, Dublin City University (School of applied language and intercultural studies) est très récente, et a donné une importance particulière à l'enseignement des langues.

Dublin City University (DCU) possède une des bibliothèques universitaires les plus modernes. La brochure des étudiant de langue décrit le volume de l'offre par matière et pour chaque support. Ainsi elle possède un grand nombre de dictionnaire de langue française dans les domaines suivants : Sciences et techniques, sciences humaines, gestion, économie et finances. Elle offre également un ensemble de cours de langue sur cassettes, 6 journaux et magazines français, ainsi que le *Monde* sur CD-ROM depuis 1993. Elle donne accès aux bases de données en ligne dont celles de Dialog, ainsi qu'à Internet.

La bibliothèque de Trinity Collège est la première bibliothèque d'Irlande. Sa fondation est contemporaine de celle de la Bodleian à Oxford. Depuis 1801, elle est bibliothèque de dépôt légal pour toutes les publications d'Irlande et de Grande-Bretagne. En dépit de la création de la Bibliothèque Nationale, et de la constitution de la République d'Irlande, elle demeure dépositaire dans les mêmes termes que ceux énoncées dans la loi de 1801. Ses collections d'ouvrages français sont impressionnantes. La bibliothèque d'origine possède un fonds d'ouvrages du XVII^e siècle de 7 300 livres et une collection de 700 pamphlets datant de 1610-1640. Le fonds XVIII^e n'est pas aussi important. Mais à la différence de la bibliothèque Marsh¹⁰ ses collections continuent à être enrichies dans leur domaine de

10 Marsh's library : La première bibliothèque publique de Dublin, est connue pour sa riche collection d'auteurs français du XVII^e siècle, fondée en 1701 par Narcissus Marsh, son premier bibliothécaire, Elias Bouhéreau était un huguenot français émigré au moment de la révocation de l'Edit de Nantes. Le fonds est constitué de 25 000 ouvrages qui viennent principalement de 4 collections, la plus importante (10 000 ouvrages) est celle de l'archevêque de Worcester Stillingfleet, les trois autres sont respectivement les bibliothèques de L'Archevêque Marsh, de John Stearne, évêque de Clogher et du Docteur Elias Bouhéreau. Cette dernière constitue le noyau de la collection de livres français, mais les ouvrages français les plus intéressants et de plus grande valeur viennent de la collection d'Edward Stillingfleet. Le catalogue des livres français qui est achevé et publié ne comporte aucun titre d'ouvrage qui ait été publié après 1715. Le fonds de la bibliothèque Marsh est ancien et ne peut être consulté que par des spécialistes. En fait la bibliothèque est plus un musée qu'une bibliothèque d'étude, rien dans sa conception n'a été changé depuis 300 ans. Les livres sont disposés sur les hautes étagères d'origine, et le bâtiment n'est pas chauffé. La bibliothèque ne fait plus aucune acquisition hormis quelques publications irlandaises érudites, elle est entièrement tournée vers la conservation et l'administration du fonds rare et précieux qui lui est échu.

prédilection, qui sont la politique, la théologie et le théâtre. Depuis cette année des acquisitions sont prévues en littérature XVIIIe siècle et d'époque révolutionnaire, afin de constituer dans cet autre domaine des collections utiles aux chercheurs. Le nombre total des acquisitions pour le fonds ancien était de 2 025 livres en 1995, et comprenait 1 500 livres français ayant trait principalement au théâtre. La bibliothèque possède aussi un fonds d'estampes et un fonds de littérature provençale très important qui vient de la collection de Wyse Bonaparte. Son catalogue est en partie disponible sur Internet¹¹, mais la reconversion est loin d'être terminée. Un second bâtiment, abrite les collections modernes de la bibliothèque. Il contient des collections d'ouvrages et de périodiques¹² en langue française et en langue anglaise sur la France, destinées plus particulièrement à l'usage des étudiants du premier cycle, le budget de la bibliothèque étant en 1996 de 9 500 £; il est d'ailleurs en constante progression.

Trinity college est à proximité immédiate de l'Alliance française, si bien que les étudiants de Trinity qui possèdent une documentation très complète sur place peuvent néanmoins se montrer intéressés par une bibliothèque offrant des collections multi-médias grand-public, comportant un fonds d'informations pratiques (études en France, guide touristique), et un fonds de loisirs (CD Audio, et cassettes vidéos). La nouvelle médiathèque pourra aussi proposer quelques produits utiles comme les CD ROM *le Monde*, et ceux de la Bibliothèque nationale.

1.3 - Les organismes et institutions françaises de Dublin

Hors l'Ambassade et l'Alliance française, on trouve également l'office du Tourisme français qui se trouve localisé dans les bureaux de la CIA, organisme irlandais de voyage touristique, et l'école privée franco-irlandaise de Foxrock qui donne un enseignement recouvrant les classes du primaire jusqu'à la troisième.

De ses deux institutions seul l'Office du tourisme possède une documentation sur la France. Elle est constituée principalement de brochures, guides et vidéos sur les régions et les villes françaises, elle n'est pas en accès libre mais elle est fournie au public sur sa demande. Le directeur de l'établissement entretient d'excellents rapports avec l'Alliance fran-

¹¹ Telnet library.tcd.ie, password opac.

¹² Annexe 9, liste des périodiques français où sur la France disponibles à la bibliothèque de Trinity College.

çaise, et participe activement à des animations culturelles ayant trait à la présentation de régions françaises. Il s'est montré très coopératif pour le Centre de ressources, il a fourni des documents généraux et des CD-ROM qui lui ont été adressés par des offices de tourisme départementaux et régionaux.

Section 2 - Le projet de constitution d'un centre de ressources à l'Alliance française de Dublin.

Au cours de l'année 1995, Monsieur Jean Solito, Directeur de l'Alliance Française de Dublin, a arrêté en accord avec le service culturel de l'ambassade représenté par M. Alexandre Defay, conseiller culturel, un projet de Centre de ressources. L'objectif majeur directement visé par les partenaires a été la rationalisation de l'offre documentaire existante, et la coordination des ressources de l'Association et de l'Ambassade, afin que la nouvelle structure réponde mieux aux besoins de documentation et d'information du public. Quelques modalités de fonctionnement et de mise en place ont été fixées dans un second temps, sur le conseil d'Odile Grandet conservateur de la médiathèque de l'Institut français de Londres. L'ensemble de ces données constitue le projet de Centre de ressources.

2-1 Quelle documentation, pour quel public ?

La bibliothèque de l'Alliance française, le centre de documentation du service culturel et la téléthèque assuraient tous trois une fonction culturelle d'information, plus ou moins générale et spécialisée. Les auteurs du projet ont donc prévu que le Centre de ressources reprenne à sa charge l'ensemble des fonctions de renseignement et de documentation assurées par le service culturel et la bibliothèque. Les demandes qui étaient adressées au service culturel ont suscité un intérêt particulier dans la mesure où elles ressortent directement de la fonction d'information rapide qui est une des fonctions propres du Centre de ressources.

C'est ainsi qu'on a distingué trois types de public, à travers l'analyse des questions habituellement posées : le public scolaire et universitaire (intéressé par une documentation thématique en rapport avec les "projets" qui sont des études et exposés réalisés dans le cadre des programmes scolaires; puis le public plus spécialement préoccupé des études en France; enfin un public ayant des intérêts très divers et relevant d'une catégorie rési-

duelle. Il est utile de préciser que les questions concernant les projets scolaires et universitaires représentent 50 % du volume total des demandes et sont en croissance forte; celles relatives aux études en France n'en représentent quant à elles que 20 %; les demandes diverses constituent un fonds stable d'environ 30 %.

A ces différentes sortes de demandes on s'est efforcé de faire correspondre une offre documentaire appropriée. Pour les élèves des collèges irlandais ayant à constituer un dossier sur divers aspects de notre pays, une documentation générale, relativement simple et de préférence en anglais pouvait suffire. Une documentation grand public mais en langue française semblait quant à elle mieux répondre aux demandes des étudiants d'Université pour la rédaction de leur "project". Les questions regroupées sous la catégorie "demandes diverses" recourent pour partie celles qui interviennent dans le cadre précédent, par exemple : demande de textes législatifs variés, français et irlandais, demande d'autorisation de tournage cinématographique à Paris et en province, demande d'entrée à prix réduit dans les musées et monuments (voyages scolaires), biographies de personnalités françaises ou irlandaises, demandes relatives à des recherches généalogiques, jumelage et appariement scolaires, accès à des archives variées, données statistiques sur la France et le monde francophone, travaux bénévoles en France (fouilles archéologiques, chantiers de restauration, etc.), cours d'été très spécialisés, coordonnées de diverses institutions. L'ensemble des informations utiles à la réalisation des "projects", ou à la satisfaction des demandes diverses, sont susceptibles de recevoir le même traitement, il faut en effet fournir dans les deux cas de l'information actuelle. et relativement facile d'accès à des personnes anglophones qui possèdent plus ou moins bien la langue française. Cela suppose un fonds important de périodiques et un ensemble d'ouvrages de référence à jour, dictionnaires, encyclopédies, annuaires et répertoires d'adresses, de noms, etc., en anglais et en français. Enfin, les demandes portant sur les études en France, ne peuvent être traitées qu'au moyen d'une documentation spécialisée, tels les classeurs du CIDJ, les brochures des académies etc.

La réalisation d'une Médiathèque - Centre de ressources a également pour fin d'attirer si possible un nouveau public. Aux termes d'une enquête menée en janvier 1996, l'Alliance a tenté une première approche de ce public, au moyen de 1 500 questionnaires distribués dans les cours de français, à l'accueil, et envoyés aux départements de français des Universités. Seuls 188 questionnaires dûment remplis ont été retournés et ont pu faire l'objet d'une analyse. Le questionnaire distribué dans l'Alliance a touché quasi exclusivement le

public des cours de langues. 8 personnes parmi celles interrogées ne prenaient pas de cours de français. Ce public étudiant était relativement jeune puisque la moyenne d'âge était de 30 ans. L'enquête a permis de déterminer le taux relatif de fréquentation de la bibliothèque de l'Alliance (64 personnes sur 188 l'ont utilisé, soit 34 %), du centre de documentation du service culturel (9,5 % des personnes interrogées y ont eu recours), et de la téléthèque (8 personnes seulement l'ont fréquentée, soit 4,5 %). Ces premières constatations s'expliquent par le fait que la bibliothèque se trouvant au niveau de la salle des professeurs dans le bâtiment des cours est naturellement connue du public étudiant, tandis que le service culturel qui n'est pas ouvert au grand public, n'offre qu'un service spécialisé d'information et de documentation s'adressant plus spécialement aux professeurs de langue et aux élèves ou étudiants des institutions scolaires irlandaises, plutôt qu'à ceux de l'Alliance

Ce public principalement étudiant, a d'après les résultats de l'enquête les intérêts les plus larges. Il est également attiré par la présence dans le Centre de ressources de documents concernant la littérature, l'actualité (journaux, magazines), la musique et le cinéma; il se montre aussi tout à fait désireux de posséder un service d'information sur la France. A cet égard, on peut soupçonner que l'enquête n'a pas été très utile, car en proposant au travers des questions un pareil éventail documentaire il était prévisible que tous se diraient intéressés. Il aurait été plus judicieux de chercher à saisir plus exactement leur comportement à la bibliothèque, les raisons pour laquelle ils la fréquentaient ou ne la fréquentaient pas, et de tenter au cours d'entretiens de déterminer quelle était en général la nature de leur besoin de connaissance sur la France.

2-2 Les ressources du Centre de ressources.

Elles sont constituées tout d'abord des collections de la bibliothèques de l'Alliance française, qui représentaient environ 8.000 volumes et de la documentation du Bureau de coopération linguistique et éducative (BCLE), du Bureau du livre, et du service audiovisuel. Ces ressources doivent être complétés par de nouvelles acquisitions.

2-21 La bibliothèque de l'Alliance française de Dublin :

Le fonds de 8000 volumes est à dominante littéraire. principalement formé à partir des envois de l'Alliance de Paris (jusqu'en 1975), et depuis, de ceux de L'Association de la

Pensée française (l'A.D.P.F), et de quelques dons. Le gros de la collection comprend des ouvrages dont la date de publication se situe entre 1945 et 1970, la bibliothèque ne dispose d'aucune édition complète des plus grands auteurs (Corneille, Racine, Molière, Proust, Balzac) toutes sont dépareillées. Les ouvrages de référence sont rares : une encyclopédia universalis récente et quelques dictionnaires. La bibliothèque est abonnée à 9 périodiques : 3 abonnements sont fournis par le Bureau du livre ce sont le *Magazine Littéraire*, *Sciences et Avenir* et *Le Monde*, et les 6 autres sont des abonnements dont les prix sont imputés sur les crédits propres de la bibliothèque : *Le Nouvel observateur*, *l'Express*, *Paris Match*, *Elle*, *Studio-Magazine*, *Forum*.

Le fonctionnement de la bibliothèque était des plus rudimentaire. Une bibliothécaire unique, sans formation bibliothéconomique mais qui avait néanmoins un intérêt réel pour son travail, assurait l'ensemble des tâches administratives et de gestion. Toutefois, elle avait réussi, malgré la modicité des moyens dont elle disposait, à mettre en place de véritables animations qui connaissaient d'ailleurs un franc succès : c'étaient l'heure de conte pour les enfants et les lectures en français d'ouvrages et d'articles accompagnées de vin et de fromage pour les adultes. D'autre part, comme beaucoup de bibliothèques françaises à l'étranger, celle de l'Alliance ne possédait pas de budget propre. Une ligne budgétaire a pourtant figuré au budget de l'Alliance pendant 4 ans de 1988 à 1991, elle était d'environ 10 000 F et constituait la seule contribution de l'Association aux frais de fonctionnement. Il est vrai que pour cette dernière, compte tenu de ses propres difficultés financières, la bibliothèque ne pouvait être une priorité. Le Bureau du Livres (service culturel) donnait également une somme variable chaque année pour la bibliothèque; celle-ci a eu un caractère exceptionnel en 1996 puisqu'en raison de la création du Centre de ressources son montant a été de 5 000 Francs.

Le traitement du fonds n'aurait pu satisfaire un professionnel de bibliothèque. Il faut se représenter 8.000 ouvrages alignés sur des étagères qui couraient le long des quatre murs, du sol jusqu'au plafond, offrant à la vue des livres serrés aux dos passés et usés, contre lesquels étaient scotchés une étiquette manuscrite portant un numéro à trois chiffres, une côte Dewey souvent incomplète, les trois lettres du nom de l'auteur n'y figurant pas toujours, ou y figurant seule. Certaines cotes rares étaient pour le moins sibyllines telles "Class. MOL". Le lecteur qui aurait eu l'habitude de se repérer dans le classement décimal, quasi universellement adopté aujourd'hui, aurait connu sans doute un moment de perplexité avant que de comprendre que l'on avait en fait opté pour un classement prin-

cial alphabétique "auteur", complété par un sous-classement Dewey. Ainsi on trouvait à la lettre H, les oeuvres de Victor Hugo, poésie, théâtre, romans et aussi les biographies du grand écrivain tout comme les études critiques et historiques. Cela faisait un panachage de cotes 841, 842, 843, 920 etc. Le système était tout de même ingénieux, et il faut reconnaître qu'une fois que l'on en avait la clé, en somme assez aisé de s'y retrouver. Il avait pour lui l'avantage de pallier l'éclatement des auteurs dans des disciplines et des domaines éloignés. Toutefois, il ne pouvait être conservé dans une bibliothèque qui se voulait un peu plus professionnelle que celle ci.

Le catalogage, a été fait manuellement sur fiches jusqu'en 1990. A partir de cette date un ordinateur et un programme de catalogage fourni par le Ministère ont été introduits dans la bibliothèques. La bibliothécaire a commencé à entrer les ouvrages dans la base bibliographique. Mais le programme n'était pas au point, ce qui rendit la tâche si difficile que finalement en 1994, le nouveau directeur M. Jean Solito, fit l'acquisition sur les crédits FICRE ouverts au Centre de ressources d'un logiciel intégré, BIBAL. Celui ci assure désormais la gestion documentaire (intégration du logiciel documentaire Geslib III) et la gestion de prêt. Il fonctionne sur un système d'exploitation DOS et Windows. Ses fonctionnalités sont limitées, il ne connaît qu'un seul format de saisie l'ISBD, il ne propose pas une gestion des autorités complète, et il ne permet pas le catalogage analytique, ou du moins il faut prévoir un fichier "articles" qui n'a d'ailleurs pas de liens avec le fichier "revues"; il ne gère pas les formats MARC, et ne permet pas l'importation de notices des CD-ROM Electre ou BNF. Pour la recherche bibliographique, il ouvre accès à la recherche par mots clés, et permet le contrôle par liste d'autorités; les opérateurs booléens, arithmétiques et la troncature sont également utilisables. Enfin la gestion de l'OPAC est également possible. Pour la gestion du prêt, il ne gère pas les amendes; mais la durée du prêt, la prolongation et la réservation sont paramétrables. De plus, il peut être couplé avec un système anti vol. C'est un logiciel entièrement paramétrable, ce qui constitue tout à la fois son principal avantage et son principal inconvénient. Car le paramétrage de l'ensemble des fichiers qui est guidé est à réaliser entièrement avant programmation, sinon il fonctionne sous une forme standard paramétré par Logi+, qui ne permet pas l'exploitation de toutes les possibilités offertes.

BIBAL, n'était pas une mauvaise acquisition mais le paramétrage effectué par un coopérant occupant le poste d'Attaché scientifique et technique au service culturel, semble avoir été insuffisamment pensé, si bien qu'aujourd'hui le logiciel ne permet pas la gestion

d'une liste d'autorité "matières", et n'offre pas de possibilités de sauvegarde des fichiers; cette dernière est réalisée à partir d'un logiciel Winzip, installé sur Windows, sans que l'on puisse affirmer que la sauvegarde ainsi effectuée puisse être récupérée par BIBAL. L'ensemble de ces dysfonctionnements obligent à repenser totalement le paramétrage, et à voir dans quelle mesure il peut y être procédé le plus rapidement possible afin de pouvoir constituer un catalogue "matières" dans l'optique où un OPAC sera un jour proposé au public.

2.22 Le service culturel.

Situé dans le même bâtiment que l'Alliance française (Kildare Street), le service culturel possédait quelques rayonnages où se trouvaient pêle-mêle la documentation spécialisée du BCLE, celle du Bureau du livre et une documentation plus générale destinée à répondre aux demandes d'information des élèves, des étudiants et des chercheurs irlandais. La documentation générale du service culturel a été rassemblée au fil des années par Madame Connolly, qui était chargée de répondre aux différentes demandes. Les collections étaient donc particulièrement adaptées aux besoins documentaires les plus fréquents. Le fonds comprenait :

- Une collection de 30 ouvrages de références : répertoires, annuaires, dont 20 ont été publiés entre 1993 et 1995.
- Une collection de littérature irlandaise, *Les études irlandaises* publiées par l'Université de Lille.
- Une collection relativement abondante de documents pédagogiques en provenance du BCLE, constituée principalement des classeurs du CIDJ, de 55 méthodes d'apprentissage de la langue française, d'une quarantaine d'ouvrages sur l'enseignement du français dans les écoles, collèges et universités irlandaises ou françaises.
- Une collection de textes en français facile (30 titres), des ouvrages de référence sur la littérature française (20), des ouvrages de la collection "profil" (16), de ceux de la collection "outils" (8 titres), de la collection "policiers" (8), et divers titres de romans, nouvelles et littérature enfantine (une centaine de titres).
- Des dossiers de presse : dossiers sur la Révolution, dossiers agriculture et décentralisation, dossiers fromages, vins, dossier économie, géographie, etc.
- Des abonnements à des périodiques : 12 périodiques dont *Regards sur l'actualité*, *Histoire*, *La Recherche*, *Géo*, *Le Monde*, *Science et avenir* etc.

- Un fonds de cassettes de musique (variétés françaises), 130, et une centaine de CD-Audio de musique française.

2.23 La téléthèque.

Créée dans les années 1970, la téléthèque permet de visionner la télévision française ARTE, TV5 ainsi que des cassettes vidéo. Tous les originaux des films de fiction et des documentaires constitueront le fonds vidéo de départ du Centre de ressources. Il y a environ 500 documentaires et une cinquantaine de films de fiction.

Les collections du service culturel sont jointes à celles de la bibliothèque de l'Alliance française pour constituer celles du Centre de ressources. En fait cela pose de réelles difficultés, dans la mesure où cette documentation n'était pas traitée et s'adressait surtout aux enseignants de français (méthodes de langue). En effet la difficulté était de rassembler dans 350 m², un fonds généraliste surtout littéraire, destiné au grand public, une collection spécialisée (méthodes d'apprentissage audio, vidéo) pour les enseignants de français, un fonds d'ouvrages de référence destiné à l'information rapide (projets scolaires et universitaires, demande diverses), et un fonds de littérature enfantine.

2-3 L'investissement financier pour la constitution du Centre de ressources

A partir de l'ensemble des données relatives au public et aux ressources, les auteurs du projet ont fait une demande de crédit FICRE d'un montant de 200 000 F. qui devait couvrir en partie les frais d'investissement pour l'aménagement d'une salle de 350 m², (électricité, peinture, moquette, et mobilier de bibliothèque)¹³, d'acquisition d'un matériel informatique (2 ordinateurs multimédias), de téléviseurs. Toutefois l'enveloppe ne comprenait pas l'acquisition d'un logiciel documentaire, qui s'est révélé nécessaire, une autre demande de crédit FICRE d'un montant de 70000 F. a été faite postérieurement, en novembre 1995, pour cette fin, mais aucun crédit supplémentaire n'a été accordé. Si bien que dès le départ, les fonds s'avéraient insuffisants et il a fallu faire des économies sur le mobilier notamment qui a été commandé auprès d'un menuisier local et non pas à des entreprises spécialisées dans la fabrication et l'implantation des meubles de bibliothèque.

¹³ Annexe 10, plan de la salle de la Médiathèque.

Les investissements réalisés s'élèvent pour l'heure à un montant de 216 919 F.

- Acquisition du logiciel BIBAL	22 000 F.
- Acquisition de 2 ordinateurs multimédias	37 919 F.
- Commande d'ouvrages pour le Centre de ressources	32 000 F.
- Travaux d'aménagement du Centre de ressources y compris l'acquisition du mobilier	<u>125 000 F.</u>
Total	216 919 F.

Une convention négociée entre l'Alliance française et le service culturel, actuellement soumise pour approbation à l'autorité de tutelle, a déterminé la part des apports financiers, matériels et humains respectifs. L'Alliance française a fourni le local de la nouvelle médiathèque, le fonds de l'ancienne bibliothèque et une bibliothécaire qui travaille 37h30 par semaine. Le service culturel a pour sa part apporté un ordinateur, deux téléviseurs, le fonds documentaire du service culturel et de la téléthèque, et le service de Mme Connolly qui est de 10 H. par semaine.

Section 3 - Les étapes de la réalisation de la médiathèque française

Dans une première phase il s'est agi de définir les modalités de fonctionnement de la Médiathèque-Centre de ressources. Puis dans un second temps, il a fallu procéder au traitement de la documentation, et à la totalité des opérations nécessaires pour les déménagements et l'aménagement du nouvel espace. L'ensemble des décisions de mise en place ont été directement inspirées par l'exemple de la médiathèque française de Londres.

3-1 Les modalités de fonctionnement

Le fonctionnement pratique a été suggéré par Odile Grandet, lors de son passage à l'Alliance. Dans un document interne résumant ses principales interventions, il est nettement indiqué que le Centre de ressources reste un lieu grand public et susceptible de répondre à des demandes classiques de documentation de base. Parallèlement il est indiqué que la documentation thématique plus élaborée, notamment celle qui est en rapport avec la pédagogie, demeure au service culturel où Madame Connolly continuera le travail d'information qu'elle effectue déjà. Cette solution qui consistait à séparer le public spécialisé des enseignants du grand public était conforme aux exigences de la situation. En effet,

les enseignants ont des besoins particuliers : disponibilité immédiate de la documentation, prêt de longue durée, service postal de prêt pour les écoles et collèges éloignés de Dublin. Qui plus est, l'intégration dans les rayons de la médiathèque de la documentation pédagogique met cette dernière à la disposition du grand public ce qui peut créer des tensions avec les enseignants. D'ailleurs les deux types de documentation et de public ne sont généralement pas mêlés dans les bibliothèques. Le British Council à Paris, a un Resources Centre à l'usage exclusif des enseignants; il se trouve à l'étage au-dessus de la bibliothèque. De même la médiathèque de l'Institut français de Londres n'a développé aucune collection pédagogique, celle-ci demeurant dans les locaux du centre de langue.

Le choix qui a pourtant été fait à Dublin de mettre la documentation strictement pédagogique sur les mêmes rayonnages que la documentation grand public, et sans que rien n'ait été prévu pour réserver cette documentation à l'usage exclusif des enseignants risque de poser de réels problèmes de concurrence entre les étudiants des cours de langue et les enseignants. De plus, le traitement et la mise à jour continue d'un tel type de documentation alourdisent beaucoup le travail de la bibliothécaire, d'autant que la personne assurant ce service documentaire aux enseignants, ne travaillera qu'à temps partiel à la Médiathèque. De ce fait, les enseignants se trouveront privés de leur interlocutrice privilégiée.

D'autres questions pratiques n'ont pas pu encore être soulevées. Il s'agit notamment de celles qui concernent l'instauration de tarifs pour le service de prêt de la documentation pédagogique. Jusqu'alors, les enseignants de français ont bénéficié d'un service de prêt gratuit. Désormais l'accès à la même documentation pédagogique dans la médiathèque est payante puisque pour seul le possesseur d'une carte de membre de l'alliance (20 £) ou d'une carte de simple lecteur (35 £) peut emprunter. Si cela peut être accepté par les enseignants résidant à Dublin, il paraît plus difficile de demander le paiement d'un abonnement à la médiathèque aux enseignants de Cork, Galway etc., qui ne se déplacent pas mais se font quelquefois dans l'année adresser par voie postale les documents dont ils ont besoin. Il semblerait qu'à défaut d'inscription il pourrait être demandé le paiement des frais postaux par l'emprunteur.

La gestion administrative et financière de la médiathèque a fait l'objet d'une disposition particulière de la convention liant le service culturel et l'Alliance. En effet il est prévu la constitution d'un comité de pilotage formé de deux membres représentants de l'Etat français, le Consul et le Conseiller culturel, d'un membre représentant le comité de l'Alliance

française, et du Directeur de l'Alliance française qui en sa qualité de contractuel de l'Etat français représente tout à la fois l'Etat et l'Alliance. Le comité définira la politique générale d'acquisition, et décidera le montant de la participation financière de chaque partie aux dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement. Enfin il est stipulé aussi l'inscription au budget du service culturel d'une ligne réservée à la médiathèque.

3-2 L'installation de la Médiathèque française.

La mise en place de la Médiathèque-Centre de ressources, a nécessité un travail matériel très important qui a été réalisé sur une période d'un mois et demi allant du 1er septembre au 15 octobre¹⁴, temps bien court compte tenu de la nécessité d'improviser dans laquelle on s'est trouvé aux différentes phases du travail. Un programme d'exécution¹⁵ élaboré sur les conseils d'Odile Grandet, donne une idée approximative des différentes étapes du travail qui se sont succédé dans cette période : cotation des ouvrages de référence, des nouveautés, puis tri des ouvrages sur les rayons de l'ancienne bibliothèque et mise en carton, opérations effectuées en même temps que l'élimination des doubles, des ouvrages dépareillés ou trop abîmés ainsi que des traductions françaises d'ouvrages en langue originale non anglaise ou irlandaise. Dans le même temps, il fallait aussi procéder à la définition d'un fonds de référence plus complet que celui qui existait à la bibliothèque et au service culturel. A à cette fin, une nouvelle commande de livres¹⁶ a été passée auprès de l'Association de la Pensée Française (A.D.P.F), ainsi qu'une commande de CD-ROM et de vidéos de fiction car celles possédées par la téléthèque ne comportaient pas de droit de prêt.

Compte tenu de l'imperfection du catalogue informatique qui ne contient que 4.000 notices et ne comporte pas d'indexation "matière", il était indispensable, pour que la bibliothécaire puisse diriger les usagers vers les ouvrages susceptibles de les renseigner, d'opter pour une cotation Dewey un peu plus précise que celle qui avait été retenue - notamment en ce qui concerne les ouvrages de sociologie, de philosophie et d'art, uniformément enregistrés sous les cotes 300, 100 et 700.

14 Annexe 11, calendrier de réalisations établi dans un document interne intitulé "Synthèse de la mission d'étude de Mme Grandet : Centre de ressources".

15 Annexe 12 : plan de travail élaboré par A. Cazenobe.

16 Annexe 13 : commande d'ouvrages de référence.

3-3- Description de la médiathèque française

Officiellement la médiathèque française est décrite comme une vaste bibliothèque sur la France¹⁷, une bibliothèque pédagogique, un service d'information offrant des ouvrages de références, des magazines et journaux et une sélection de CD-ROM, une discothèque de CD, de cassettes audio. En effet la médiathèque française offre une collection multi médias :

Section adulte Livres : 5 778

Usuel	100	200	300	400	500	600	700	800	900
448	120	70	160	180	15	15	420	3 790	560
7,2 %	2,15 %	0,02 %	2,80 %	3,12 %	0,25 %	0,25 %	7,26 %	65,6 %	9,70 %

Détail de la classe 800 (3790 livres)

Romans	Poésie	Théâtre	Littérature
2 780	330	320	360
73,35 %	8,70 %	8,45 %	9,50 %

Méthodes de langues : 50 (soit environ 400 ouvrages)

Périodiques¹⁸ : 18 périodiques grands publics, 3 périodiques pédagogiques, 2 périodiques professionnels.

Vidéos : 529

Vidéos documentaires	Vidéos de fiction
427	102
80,71 %	19,30 %

70 Cd audio, et 250 cassettes de musique française

Section jeunesse : une collection d'environ 500 livres et bandes dessinées.

¹⁷ Annexe 14 : présentation et réglementation de la bibliothèque française de Dublin.

¹⁸ Annexe 15, liste des abonnements journaux et revues au 1 octobre 1996

Mais, la totalité de ces collections n'est pas encore immédiatement à la disposition du public, car une partie seulement a été traitée. Les vidéos, l'histoire, la littérature irlandaise et francophone n'ont pas encore été cotées, ni cataloguées. D'autre part, aucune décision n'a encore été prise pour les dossiers de presse, car il faut pour cela les revoir un à un et trier ceux qu'il est utile de conserver et mettre à jour et ceux qui ne présentent plus d'actualité. En fait, comme il était prévisible eu égard aux contraintes temporelles, la nouvelle médiathèque française n'est pas encore en état d'offrir des services de qualité au public. Beaucoup reste à faire.

Section 4 - Pour une véritable médiathèque française centre de ressources.

La nouvelle médiathèque française demeure aujourd'hui une réalisation en cours, pour l'achever certaines tâches bibliothéconomiques précises doivent être accomplies, des investissements en matériel et en documentation sont à prévoir et enfin peut être convient-il que la médiathèque française puisse dans l'avenir se comparer à et s'inspirer de nouveaux exemples.

4.1 - Les tâches bibliothéconomiques.

La première urgence reste le traitement des ouvrages non encore cotés et catalogués. Il ne semble guère raisonnable d'envisager un service d'information sur la France contemporaine lié à une documentation grand public, sans qu'un catalogue en permette l'accès aisé aux usagers comme à la principale bibliothécaire qui, étant irlandaise, n'a pas une connaissance approfondie d'une documentation portant sur la France. Le catalogue représente le guide indispensable pour une bonne utilisation de toutes les informations possédées dans la médiathèque.

Le catalogue comporte pour l'heure 4 000 notices et permet une recherche auteur et par mot du titre; mais il faudrait créer des fichiers d'autorité pour permettre aussi la recherche par sujet, et par classe Dewey. Bien sûr, seuls les ouvrages nouvellement entrés dans la base bibliographique apparaîtront dans le catalogue matière. Pour le moment avant reprise dans le catalogage matière des ouvrages anciennement entrés, seuls apparaîtront ceux récemment entrés dans la base bibliographique. Ce travail sur le catalogue nécessiterait une aide technique extérieure. Le fournisseur de Bibal s'est proposé de reprendre chez lui les fichiers lecteurs et livres qui comportent quelques anomalies. Il faut pour cela lui adresser

des copies sur disquettes. Après réimplantation sur le disque dur des fichiers ainsi corrigés, il faudrait créer un fichier autorité matière. La dernière étape serait le catalogage. Il conviendrait de procéder par tranche, car bien sûr l'opération rendra les ouvrages indisponibles au prêt pendant quelque temps. Avec un rythme de catalogage d'une trentaine de livres par semaine, la tâche devrait pouvoir être réalisée en moins d'une année.

L'équipement des ouvrages est aussi une priorité. La médiathèque n'ayant pas, comme la plupart des établissements français à l'étranger, de crédits de reliure, recouvrir les livres de filmolux devient une nécessité. Enfin, des dossiers de presse doivent être constitués; certains qui se trouvaient à la bibliothèque ou au centre de documentation, peuvent être repris et poursuivis, d'autres devront être créés. Dans tous les cas, il importe de limiter leur nombre à une trentaine environ, enfin que les bibliothécaires soient en mesure de suivre l'actualité régulièrement, pour les alimenter.

4-2 - Les investissements.

En l'état, la médiathèque n'offre pas l'éventail de services que l'on pourrait attendre d'une Médiathèque-Centre de ressources. Le Centre de ressources, a pour fonctions principales de fournir une information cohérente et actualisée sur la France contemporaine, de veiller à la pertinence de toutes les sources d'information utilisées et à leur constante mise à jour, ainsi qu'à l'apparition de nouvelles sources d'information. Cela suppose la possession de moyens informatiques, et la maîtrise de ces moyens. A cette fin, un service Minitel France-Monde, à défaut d'un accès Internet, est particulièrement indiqué. L'abonnement à la revue France-livre, ou Livre-hebdo permettra aux bibliothécaires de se tenir au courant des parutions les plus récentes.

Le Centre de ressource a également pour fonction de mettre à la disposition des usagers l'information : une photocopieuse devient donc un investissement indispensable, tout comme une imprimante qui permettrait la reproduction de documents électroniques (CD-ROM, pages Internet, etc.). Un fax, une ligne de téléphone internationale sont également requis dans la mesure où le Centre de ressources doit proposer un service de renseignement à distance.

La médiathèque remplit pour sa part les fonctions traditionnelles d'une bibliothèque de prêt. Il serait à cet égard intéressant de penser à l'installation d'un système électronique

qui faciliterait les opérations de transaction, lesquelles s'effectueraient dans un seul fichier et non plus en passant du fichier lecteurs au fichier livres. D'autre part une médiathèque tout comme un centre de ressources spécialisé sont doivent offrir à l'usager des instruments de recherche de l'information. Le premier et le plus immédiatement utile serait un accès public au catalogue (OPAC). Enfin il conviendrait d'offrir au public les collections de la médiathèque de façon attrayante et pratique. A cette fin, il faudrait prévoir d'acquérir des présentoirs pour les cassettes audio et les CD, ainsi que pour les périodiques.

L'enrichissement des collections de la médiathèque est aussi à envisager. Le fonds de vidéos de fiction est pauvre, comme le fonds de CD-audio. Dans un premier temps, il serait bon d'acquérir une quarantaine de vidéos supplémentaires et une centaine de CD-audio. La mise à jour des collections et le renouvellement des abonnements exigerait qu'une somme de 50 000 F soit allouée pour l'année 1997.

La formation du personnel est une autre condition déterminante du bon fonctionnement de la Médiathèque-Centre de ressources. Le Ministère des Affaires étrangères en collaboration avec l'Institut de Formation des Bibliothécaires (I.F.B.) organise chaque année des stages de formation. Les deux bibliothécaires en poste aimeraient le cas échéant en bénéficier, l'une n'ayant pas de formation bibliothéconomique, l'autre inaugurant son premier emploi après son diplôme de bibliothécaire obtenu à l'University College de Dublin. Un stage en France leur permettrait à coup sûr de prendre contact avec des collègues expérimentés et de compléter leurs connaissances théoriques par des échanges d'information directement en rapport avec leur pratique professionnelle.

4-3 - Des sources d'inspiration pour la médiathèque française

La médiathèque de l'Institut français de Londres a incontestablement inspiré la création et la réalisation de la médiathèque française de Dublin. Les deux bibliothécaires de Dublin y ont fait un séjour. Le conservateur en chef, Odile Grandet a suivi de près le projet de Centre de ressources et a accompli une mission d'expertise à Dublin même. Aussi les intentions directrices de la réalisation de la médiathèque ont été comme à Londres :

- de viser avant tout un public local
- de proposer des collections attractives, actuelles et multimédia.
- d'offrir un service d'information rapide sur la France, centralisé dans la médiathèque.

Toutefois, la situation lointaine de Londres, les dimensions importantes de sa médiathèque, l'ampleur de ses moyens financiers et humains sont autant d'obstacles qui s'opposent à l'application pure et simple du modèle de la médiathèque de l'Institut français, à la restructuration d'un établissement dont la situation, l'importance et les moyens sont très différents. C'est pourquoi, il serait particulièrement utile de pouvoir se référer à des exemples de bibliothèque et de médiathèque présentant des caractéristiques comparables à celles de la médiathèque de Dublin.

D'autres centres culturels fonctionnent à Dublin. Le Cervantès (ou Institut espagnol) vient précisément de réorganiser sa bibliothèque dans un esprit conforme à celui qui préside actuellement à la constitution de la médiathèque française. Ses collections sont très semblables à celles de l'institut (7 500 volumes), avec une préférence donnée aux ouvrages de référence, une vingtaine d'abonnements à des journaux et revues de presse, une petite collection de CD-Audio (une centaine) et de vidéos de fiction ou documentaire (350). La bibliothèque couvre environ 400 m² (350m² pour celle de l'Alliance française) et comprend une télévision, deux ordinateurs. Comme pour la médiathèque française, il s'agit plus d'une bibliothèque de prêt que d'une bibliothèque de travail. Enfin cette bibliothèque est orientée vers l'actualité dans tous les domaines, et assure aussi une fonction d'information sur les études en Espagne et sur l'Espagne en général. Or, après réouverture en 1995, cet établissement a vu tripler le nombre de ses inscrits (700 en septembre 1996). Son budget de 3 000 £ par an, est celui d'une petite bibliothèque et lui permet de passer environ 3 commandes par an.

L'Institut Goethe de Dublin, installé dans une vaste maison géorgienne, possède une très belle bibliothèque qui n'a pas été réaménagée depuis sa fondation, aussi se présente-t-elle au premier abord telle qu'elle a été conçue comme une bibliothèque d'étude, rayonnages jusqu'au plafond, nombre important de tables de travail. Toutefois dans ce cadre un peu vieilli, la bibliothèque offre toutes les commodités d'une médiathèque de Centre culturel : des collections multimédias, 10 000 ouvrages, dont 2 500 en anglais, une section de livres de référence très fournie, 60 journaux et magazines en langue allemande, 700 vidéos, une centaine de disque CD-audio, et un service d'information qui peut être joint par téléphone, par courrier ou par fax. La feuille d'introduction à la bibliothèque précise même que si l'information ne peut être donnée grâce à la documentation la, le personnel

s'efforcera de l'obtenir par consultation de sources extérieures¹⁹. Le Goethe-Institut participe au catalogue collectif des publications en série des bibliothèques publiques et universitaires de Dublin, et assure un service de prêt entre bibliothèques, qui est un service payant (5 £ par livre, et 2 £ par photocopie) et pour lequel elle a un accord avec les principales bibliothèques se trouvant en Allemagne.

Le public de ses deux types d'institutions est très semblable à celui de la médiathèque française. Les collégiens et étudiants d'Irlande sont les usagers les plus nombreux; les professeurs des collèges de Dublin sont aussi très présents, et la médiathèque française se voit déjà sollicitée par les professeurs du secondaire pour organiser des visites collectives des lieux. L'expérience déjà acquise par le Goethe Institute pour ce genre de visites peut être très utile. De fait, il semble que les bibliothécaires de ces centres et instituts, aient eu des échanges fructueux sur leur pratiques et expériences professionnelles respectives. Ainsi le mouvement global de rénovation bibliothéconomique dans lequel se trouve pris celui de la bibliothèque française, fait qu'en dépit des difficultés présentes les perspectives de développement de cette dernière demeurent encourageantes.

¹⁹ Leaflet of the Goethe Institute Dublin, "Information service : the library staff will be pleased to help with any queries concerning any aspect of Germany. The library has an extensive reference section and maintains documentary files which are continuously updated. If the required information cannot be provided from in-house resources every effort will be made to obtain it elsewhere.

CONCLUSION : BIBLIOTHEQUES DE L'AVENIR

Le capitaine Gulliver lui-même, à la suite de ses voyages à l'Île volante (Angleterre) et à Lindalino (Irlande) - qui lui inspirèrent par ailleurs de judicieuses réflexions - n'a pas cru pouvoir se prononcer catégoriquement sur les normes de fonctionnement et les chances d'expansion des centres culturels à l'étranger. Il est vrai que la question ne l'a guère préoccupé. Mais pour le voyageur de notre temps que le problème de la défense et illustration à l'étranger de sa propre culture nationale ne peut laisser indifférent, la situation n'est pas plus favorable. Il serait particulièrement outrecuidant et parfaitement ridicule de prétendre tirer d'un séjour de quelques semaines à Londres et à Dublin des enseignements pratiques immédiatement utilisables et pouvant s'appliquer à la généralité des établissements. Il le serait d'autant plus que les deux cas de restructuration examinés se présentent comme des "cas d'espèce", c'est-à-dire avec des caractéristiques propres qui les rendent difficilement comparables. L'Institut français de Londres et l'Alliance française de Dublin ne sont pas de même dimension, n'ont pas les mêmes moyens, ne s'inscrivent pas dans un même contexte et n'ont pas exactement les mêmes objectifs. Davantage : ils n'en sont pas l'un et l'autre à la même phase de leur transformation. L'un est déjà devenu le Centre de ressources qu'on avait projeté de constituer et on peut commencer à mesurer, grâce aux tableaux d'évaluation, l'efficacité de son organisation et ses chances de réussite. L'autre est encore en chantier : on ne peut le juger objectivement que par l'agitation des ouvriers et l'improvisation des échafaudages. Ses succès à venir ne peuvent être que préjugés. Dans ces conditions, il est impossible de dégager de ces deux expériences courtes, fragmentaires et disparates quelque instruction de bon sens concernant la conduite effective de ce genre d'entreprise de réforme structurelle.

Mais s'il n'est pas possible de se faire ainsi le "conseilleur" de ceux qui, par leur ingéniosité et leur dévouement de tous les jours, peuvent être considérés comme les "payeurs", il n'est pas interdit de réfléchir sur le sens de leur effort et sur la nature des difficultés qu'ils rencontrent. Au contraire, plus les circonstances sont diverses et plus il est utile de revenir, par delà les différences, sur les principes généraux pouvant servir de fondement à la pluralité des actions culturelles. Les résultats de cette réflexion sont ce que l'on appelle "les leçons de l'expérience".

La première leçon en est à peine une, elle consiste en cette constatation : quelle que soit l'importance que l'on attribue aux fonctions des bibliothèques traditionnelles, quel que soit l'intérêt que l'on prenne à leur sauvegarde et à leur développement, il apparaît assez clairement que le monde comme il va, à Londres comme à Dublin, ne permet pas, ne permet plus, à ce genre d'établissement d'assurer à lui seul la présence de la culture française à l'étranger. Celle-ci est menacée de tous côtés, et d'abord par le recul de la langue française qui a cessé d'être l'instrument privilégié de la culture universelle. Le temps n'est plus où Voltaire pouvait écrire, dans son *Dictionnaire philosophique*, "De toutes les langues de l'Europe, la française doit être la plus générale parce qu'elle est la plus propre à la conversation". La "française", pas plus que le latin d'autrefois, n'est de nos jours la langue de conversation universelle des gens cultivés. La conversation elle-même a cessé d'avoir la fonction éducative et civilisatrice qu'elle remplissait en des temps moins tourmentés, moins saisis de la frénésie du progrès technique. Place au ciné, à la télé et à la sono ! Les lamentations passéistes n'y changeront rien; les moyens d'expression se sont considérablement diversifiés, banalisés, mécanisés. Notre civilisation ne peut plus être exclusivement celle de la conversation et du livre.

La conséquence inévitable est que la présence de la France et du français lui-même à l'étranger doit être assurée par des institutions nouvelles. Puisque la bibliothèque ne peut être l'unique source de rayonnement culturel, il faut en trouver d'autres. Nous avons vu, dans la première partie de ce travail, que l'idée de "Centre de ressources" s'est imposée progressivement, comme d'elle-même. Et après l'étude des cas de Londres et de Dublin nous pouvons dire maintenant qu'en dépit de son imprécision ou des difficultés internes qu'elle paraît receler, c'est une "bonne idée" - on veut dire, en particulier à partir de l'expérience de Londres, que c'est une idée directement exploitable, matérialisable en réalisations susceptibles d'être appréciées positivement. Nous ajouterons que nous n'y voyons pas personnellement l'instrument d'une "révolution culturelle" devant obligatoirement

conduire à la destruction des anciens systèmes de conservation et de communication des contenus culturels. Bien au contraire, si ceux-ci ont quelque chance de se maintenir, de continuer à jouer leur rôle traditionnel et même à en accroître la portée, c'est à leur coexistence et à leur collaboration avec des Centres à vocation plus large qu'ils le devront. La B.D., le Folk, le Rag ou les Tags, et toutes les formes d'expression imaginables, sont le prix qu'il faut payer pour la survie-même de la culture française à l'étranger, envisagée dans ce qu'elle a de plus "classique".

Cela dit, il ne nous a pas échappé que l'effort déployé pour la mise en oeuvre de "ressources" de plus en plus générales, rapides et variées pouvait ne pas aller spontanément et forcément dans le même sens que celui du développement harmonieux des bibliothèques de conservation et de recherche. En cours de travail de réorganisation, il nous est apparu que des choix étaient à faire quant aux ouvrages à conserver ou à acquérir, aux moyens de consultation à adopter...etc. qui n'étaient pas de nature à satisfaire également les nouveaux besoins d'un public très étendu et les besoins de documentation traditionnels d'un public plus spécialisé (enseignants de français et chercheurs universitaires). On peut se demander en certaines occasions s'il y a lieu de sacrifier le nouveau à l'ancien, ou au contraire de privilégier l'actualité des collections plutôt que leur intérêt historique.

La difficulté est réelle, mais il ne semble pas qu'elle soit insurmontable dans la mesure où le conflit d'exigences naît le plus souvent, ainsi que nous avons pu le constater, plus des contraintes d'une situation de fait que d'une opposition de points de vue théoriques. Pourquoi se défaire de telles vieilles publications pourtant utiles aux historiens, pourquoi renoncer à tel abonnement récent pourtant tout à fait "au goût du jour"? Faute de place, faute de crédits, non de propos délibéré ou par parti-pris idéologique. C'est la pénurie qui oblige à choisir. Dès lors, le remède est simple, sinon à portée de la main. Il devrait être applicable, même par les temps qui courent. En tous cas, on peut se convaincre qu'il n'est pas possible de faire de la politique de rénovation culturelle, pour ainsi dire, à l'économie. Les choses de l'esprit, contrairement aux idées reçues, ne sont pas gratuites. On ne peut créer un Centre de ressources intellectuelles sans ressources matérielles et humaines supplémentaires, par simple récupération de celles dont on disposait précédemment. La vraie culture coûte cher. Mais il est des pays, en Europe même, qui consentent à en payer le prix.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Sur la politique culturelle et l'action culturelle française à l'étranger.

Baillou, Jean, *Histoire de l'administration française, les Affaires étrangères et le corps diplomatiques français, 1870-1980*, t.2, Paris, Centre national de la recherche scientifique, 1984.

Baloux, Suzanne, *L'action culturelle de la France dans le monde*, Paris, Presses universitaires de France, 1970.

Deniau, Xavier, *La Francophonie*, Paris, Presses universitaires de France, 1983. (Que-Sais-Je ? n°2111).

Dollot, Louis, *La France dans le monde actuel*, Paris : Presses universitaires de France, 1992. (Que-Sais-Je ? n°876).

Dollot, Louis, *Les relations culturelles internationales*, Paris, Presses universitaires de France, 1964. (Que-Sais-Je ? n°1142).

Levitte, Jean-David, *La réforme des relations culturelles, scientifiques et techniques*, In *Revue française d'administration publique*, 1994, n° 69, pp. 105-109.

Mesnard, André-Hubert, *Droit et politique de la culture*, Paris, Presses universitaires de France, 1990.

Roche, François, et Piniau, Bernard, *Histoire de la diplomatie culturelle des origines à 1995*, Paris : Documentation Française, 1995.

Salon, Albert, *L'action culturelle de la France dans le monde*; Paris, Nathan, 1983.

Sur les Instituts, centres culturels et Alliances :

Alliance française, *Rapport annuel 94, Assemblée Générale du 20 juin 1995*, Paris, Alliance Française, 1995.

Bruzière, Maurice, *L'Alliance française, histoire d'une institution*, Paris, Hachette, 1983.

Dupray, Virginie, Lacombe, René et Poivre d'Arvor, Olivier, *Londres sur Seine, une histoire de l'Institut français du Royaume-Uni (1910-1980) / Textes réunis par Virginie Dupray, René Lacombe et Olivier Poivre d'Arvor*, Paris, L'Harmattan, 1996.

Grémion, Pierre et Chenal, Odile, *Une culture tamisée, les centres et instituts culturels français en Europe*, Paris : CNRS, Centre de sociologie des organisations, 1980.

Sur les bibliothèques françaises à l'étranger et les centres de ressources

Bibliothèques des instituts et centres culturels français à l'étranger, in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 3, 1993, p. 87-88.

Donnard Jean-Jacques, *Les bibliothèques des centres culturels français à l'étranger : l'exemple de la Hongrie*, in *Bulletin d'informations Association des bibliothécaires français*, n° 158, 1993, p. 19-23.

Rapport du président pour l'année 1995, Conseil supérieur des bibliothèques., Association du Conseil supérieur des bibliothèques, Paris, 1996.

Goasguen Jean, Genton, Bernard, *230.000 livres, 13.000 lecteurs, les bibliothèques des instituts français en Allemagne*, rapport de mission, Paris, 1990.

Hadjopoulou, Catherine et Voltzenlogel, Bernard, *Les bibliothèques des instituts et centres culturels français en Europe occidentale*, ENSSIB, Mémoire de fin d'études, Villeurbanne, 1986.

Maube, Pierre, *Quelle politique d'acquisition pour la bibliothèque du centre culturel français de Milan?*, D.e.s.s., Grenoble II, Université des sciences sociales, 1990.

Le bulletin des bibliothèques de France à l'étranger, Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques, 1993, (périodique qui comprend à ce jour 8 numéros et 5 dossiers, les références des articles et dossiers cités figurent en note de bas de page.).

Walravens, Christelle, *La bibliothèque de l'Institut français de Vienne, Politique et enjeux*, mémoire d'étude. ENSSIB, 1995.

Publications officielles

Les relations culturelles extérieures, rapport au Ministère des Affaires étrangères, Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles scientifiques et techniques. Jacques Rigaud. Paris : Documentation française, 1979.

Le projet culturel extérieur de la France, Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques, Documentation française, Paris, 1984.

Le réseau culturel et linguistique, Missions et orientations, Ministère des Affaires étrangères, Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques. Paris, 1996.

France Grande-Bretagne, Ministère des Affaires étrangères, Sous-direction de la politique du livre et des bibliothèques, Paris, ADPF, 1996.

Etat de la francophonie dans le monde, données 1994 et 5 enquêtes inédites, Haut-Conseil de la francophonie, La documentation française, Paris 1994.

Sur les bibliothèques en Angleterre et en Irlande

Fresson, Marie, J., *Irlande : quelle politique nationale en matière de lecture publique dans une culture essentiellement tournée vers son passé ?* D.e.s.s., Grenoble II, Université des sciences sociales, 1990.

O'Neill, Thomas, Clarke, Desmond J., *Librairies in Ireland an historical outline*, in The Library Association Record, February 1956.

Poulain, Martine, *Bibliothèques Publiques en Europe*, sous la dir. de Martine Poulain, Ed. du Cercle de la Librairie, Paris, 1992. (Collection Bibliothèques).

Poulain, Martine, *Edition, bibliothèques et documentation en Angleterre*, in *Bulletin des bibliothèques de France*, t. 38, n° 3, 1993, p. 89-90.

Ruty, Valérie, *Les bibliothèques de lecture publique à Londres*, Valerie Ruty, mémoire d'étude. ENSSIB, 1995.

Sur les bibliothèques françaises

Bertrand, Anne-Marie, *La médiathèque questionnée*, in *Bulletin des Bibliothèques de France*, Paris, t. 39, n° 2, 1994.

Poulain, Martine, *L'effet médiathèque: quelle culture pour quel public ?* in *Lire, faire lire, des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, sous la dir. de Bernadette Seibel, Le Monde Éditions, Paris, 1995, p. 225-238.

Poulain, Martine, *Histoire des bibliothèques françaises, les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, sous la dir. de Martine Poulain, éd. du cercle de la librairie, Paris, 1992.

(Toute une série d'articles sur la lecture publique, les centres de documentation est tirée de cet ouvrage, les références de chacun figurent en note de bas de page.).

Sur la Bibliothéconomie

Verry-Jolivet, Corinne, *Créer et gérer un service de référence*, sous la dir. de Corinne Verry-Jolivet, IFB, Villeurbanne, 1996. (Collection la boîte à outils).

Larbre, François, *Organiser le libre accès*, sous la dir. de François Larbre, IFB, Villeurbanne, 1996 (Collection la boîte à outils).

Callenge, Bernard, *Les politiques d'acquisition, constituer une collection dans une bibliothèque*, Ed. du Cercle de la librairie, Paris, 1994.

Callenge, Bernard, *Les petites bibliothèques publiques*, Ed. du cercle de la librairie, Paris 1993.

Sur l'Irlande

Frechet, René, *Histoire de l'Irlande* : Presse universitaire de France, Paris, 1995. (Que-Sais-Je ?, n°394).

Gray, Peter, *L'Irlande au temps de la grande famine* : Gallimard, Paris 1995. (Découvertes Gallimard, n°265).

Ardagh, John, *Ireland and the irish, portrait of a changing society*, London Penguin Books, 1995.

L'Irlande Aujourd'hui, Ireland today, études rassemblées et présentées par Adolphe Haberer, in *Etudes Irlandaises.*, Presse universitaire de Lyon, automne 1994.

L'Irlande, dir. par Michel Sailhan. Paris, Revue *Autrement*, 1987. (La Série Monde ; HSé n° 23.).

Irlandes parrallèles, deux histoires, deux destins, une attente / sous la dir. de Peter Snowdon, Revue *Autrement*. (Collection Monde ; HS n° 93.).

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION : BIBLIOTHEQUES EN DEVENIR	1
PARTIE I : LA SITUATION DES BIBLIOTHEQUES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER	5
Section I - L'action culturelle française à l'extérieur	6
1.1 - La Programmation culturelle et les bibliothèques	7
1.12 - L'évolution de la programmation culturelle de 1945 à 1994:	7
1.13 - La Nouvelle politique culturelle de la France	9
1.2 - Les caractéristiques de l'action culturelle de la France dans le monde	10
1.21 - La diplomatie française est une diplomatie culturelle ..	10
1.22 - L'action culturelle de L'Etat est elle culturellement justifiée ?	11
Section 2 : Le réseau culturel	13
2.1 - L'administration du réseau.	13
2.2 - Les composants du réseau culturel	14
2.21 - Les Instituts, Centres culturels français et Centres culturels et de coopération linguistique	15
2.22 - Les Alliances françaises	16
2.3 - Les Missions dévolues aux établissements culturels à l'étranger	17
PARTIE II : LES IMPLICATIONS ET L'APPLICATION DE LA NOTION DE CENTRE DE RESSOURCES	21
Section I : Difficultés soulevées par la notion de Centre de ressources	25
1.1 Qu'est-ce qu'un Centre de ressources	25
1.2 - Les caractéristiques générales d'un Centre de ressources.	27
1.3 Le Centre de ressources et ses antécédents.	31
1.4 La question du rapport Centre de ressources / Bibliothèque	35
1.5 Modèles pour les nouvelles médiathèques françaises à l'étranger	39
Section 2 : Un exemple pratique de Centres de ressources	41
2.1 - Tableau de la bibliothèque avant transformation	44
2.2 - Le rôle de la Médiathèque-Centre de ressources :	45
2.21 La Médiathèque-Centre de ressources : un projet fédérateur.	45
2.22 - Un rôle de représentation et d'orientation culturelle ..	46
2.3 - La Situation de la bibliothèque de l'Institut français du RoyaumeUni.	50

2.31 - La bibliothèque du British Council à Paris	51
2.32 - Les bibliothèques publiques de Londres.	51
2.33 - Les bibliothèques françaises du continent	52
2.4 - Une réalisation : la Médiathèque-Centre de ressources de l'Institut français de Londres	53
2.41 - Le Réaménagement des locaux et mise en libre ac- cès	54
2.42 - Le Réploiement des collections.	55
2.43 - L'intégration de nouveaux services	58
 PARTIE III : LES QUESTIONS LIEES A LA CONSTITUTION D'UN CENTRE DE RESSOURCES A DUBLIN	 67
Section 1 - La place d'une Médiathèque-Centre de ressources au sein du réseau documentaire.	69
1.1- Les bibliothèques publiques de Dublin	70
1-2 Les bibliothèques des départements français des universités	73
1.3 - Les organismes et institutions françaises de Dublin	75
 Section 2 - Le projet de constitution d'un centre de ressources à l'Alliance fran- çaise de Dublin.	 76
2-1 Quelle documentation, pour quel public ?	76
2-2 Les ressources du Centre de ressources	78
2.21 La bibliothèque de l'Alliance française de Dublin :	78
2.22 Le service culturel.	81
2.23 La téléthèque.	82
2-3 L'investissement financier pour la constitution du Centre de ressources	82
 Section 3 - Les étapes de la réalisation de la médiathèque française	 83
3-1 Les modalités de fonctionnement	83
3-2 L'installation de la Médiathèque française.	86
3-3- Description de la médiathèque française	86
 Section 4 - Pour une véritable médiathèque française centre de ressources	 89
4.1 - Les tâches bibliothéconomiques	89
4-2 - Les investissements.	90
4-3 - Des sources d'inspiration pour la médiathèque française	91
 CONCLUSION : BIBLIOTHEQUES DE L'AVENIR	 94
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	97

Historique de l'Institut Français et de sa bibliothèque¹

De la fondation à 1914 - C'est une jeune femme française Marie D'Orliac qui fonde en 1910 à Marble Arch House, l'Université des Lettres françaises. où sont organisés des cours publics, des conférences et des représentations théâtrales. Dès cette époque une bibliothèque est également constituée. Le succès de cette maison, est quasi immédiat puisque dès 1912, elle est inaugurée par Paul Cambon, Ambassadeur de France à Londres, et est rattachée en mai 1913 à l'Université de Lille. En fait la fondation de l'Institut français du Royaume Uni s'inscrit dans un mouvement d'expansion de la représentation de la culture française à l'étranger. A la même époque le gouvernement crée par le biais de ses universités plusieurs instituts à Madrid, Florence, Prague, Saint-Petersbourg etc., et accorde également son soutien aux comités locaux fondés par l'Alliance française à l'étranger. Or dès 1889, un comité local de l'Alliance française est constitué à Londres, et la Fédération des comités de l'Alliance française dans les îles Britanniques est réalisée en 1907. En fait, le succès de l'entreprise de Marie d'Orliac comme des fondations de l'Alliance française, doivent beaucoup à l'engouement qu'il y avait dans ces années-là, outre-manche, pour la culture française, engouement d'ailleurs favorisé par le rapprochement politique des deux grandes nations : l'entente cordiale est signée en 1904. Maurice Bruezière a écrit à ce sujet : *En Europe l'action est considérable, elle est particulièrement intense dans le Royaume Uni...Il ne s'agit rien moins que de donner une sorte de prolongement culturel à la politique de l'entente cordiale inaugurée entre les deux nations en 1904, et dont l'un des militants les plus actif, Paul Cambon, alors ambassadeur de France à Londres, avait été vingt cinq ans plus tôt, l'un des principaux initiateurs de L'Alliance française*². Ainsi, l'accréditation d'une présence officielle dans les pays désormais alliés de la France semble avoir été le complément nécessaire des succès diplomatiques et des alliances. A sa création l'Institut comprend cinq départements : un département littéraire, artistique et mondain, une faculté de Lettres, une faculté de droit, un département commercial, et une bibliothèque.

L'Institut de 1914 à 1945. Les deux guerres et après-guerres vont sceller les bases idéologiques et morales de l'alliance franco-britannique, et déterminer le sort des institutions culturelles françaises à Londres. L'afflux des réfugiés belges et du nord de la

¹l'historique de l'Institut français est tiré principalement de Londres sur seine : Une histoire de l'Institut français du Royaume-Uni (1910-1980). Paris : L'Harmattan, 1996. p. 41.

²Maurice Bruezière, *L'Alliance Française : Histoire d'une institution*. Paris, Hachette, 1983 ; p. 65.

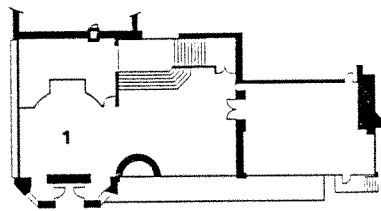
France, durant la première guerre, conduira Marie d'Orliac, sensible aux problèmes de scolarisation et d'éducation, rencontrés par la communauté française expatriée, à fonder le Lycée français, dans le quartier de South Kensington. A la sortie de la guerre, en 1920, l'Institut se transporte dans de nouveaux locaux concédés par le gouvernement anglais, qui se trouvent à côté du Lycée français, au 1-7 Cromwell Gardens. L'Institut demeure une institution privée mais est fortement relié au Ministère des affaires étrangères, et bénéficie d'une subvention du Gouvernement français; de plus, à compter de 1922, le patronnage de l'université de Paris s'ajoute à celui de Lille. Jean Giraudoux, puis l'archiviste paléographe Jean Marx, assureront tour à tour durant cette période la direction de l'établissement. La seconde guerre mondiale, puis l'après guerre, vont également avoir une influence déterminante sur l'organisation et le développement des institutions culturelles françaises. L'Institut, comme l'Alliance française, se dégage de toute obédience au gouvernement de Vichy, mais si Denis Saurat, directeur de l'Institut, foncièrement républicain, rejette le régime autoritaire et collaborationniste du Maréchal, il s'insurge également contre le caractère autoritaire du Général Charles de Gaulle; il rejoint donc le clan londonien des anti-gaullistes, alors que l'Alliance française de Londres accueille les français gaullistes et, avec René Cassin, prend en main le réseau culturel français à l'étranger.

De l'après guerre à l'époque contemporaine. Néanmoins après cette rupture, au sortir de la guerre, en 1945, l'Institut aussi bien que l'Alliance française, connaissent un nouveau développement. La période d'après 1945 se caractérise par une réorientation dans tous les domaines de leurs activités culturelles et une modernisation des services. En fait, L'Alliance française et l'Institut déploient leur activité dans toute l'Angleterre. La redéfinition d'une politique culturelle au sein de la nouvelle Direction des relations culturelles, scientifiques et techniques, et la création des services culturels des Ambassades favorisent ce redéploiement. C'est entre 1945 et 1946 que sont créés la Maison française d'Oxford et l'Institut français d'Edimbourg. A l'Institut français de Londres, Henri Jourdan succède à Denis Saurat, et travaille en étroite collaboration avec le service culturel de l'Ambassade dirigé par René Varin; il tente dès cette époque de faire évoluer l'Institut de caractère quelque peu élitiste, vers une formation culturelle plus largement représentative, diversifiée et adaptée à un nouveau public. Il ajoute aux manifestations traditionnelles (conférences, représentations, théâtrales, concerts et expositions) des manifestations plus contemporaines (cinéma, café-théâtre, débats et colloques, ainsi qu'un service de renseignement au secrétariat et une bibliothèque dont la documentation a trait aux différents aspects de la culture française). A ce sujet, il faut remarquer que dès l'après guerre, la bibliothèque est devenue une priorité, si bien qu'en

1953 comptait 30 000 volumes. Henri Jourdan y a organisé dès 1950, un "Centre de représentation du Livre" qui a permis "l'exposition des parutions les plus récentes, et de collections thématiques, livres et revues permettant à un conférencier spécialiste de présenter concrètement la bibliographie de son sujet...ce centre doit servir d'intermédiaire entre le lecteur britannique et les éditeurs français"³. Enfin c'est à cette époque que l'Institut devient un centre de documentation et d'information sur la culture française à Londres, pour les particuliers et pour les associations privées (journaux, radio, et médias en général), mais aussi les organismes publics (Ministère, etc.). A cette même époque, entre 1945-1960, est mise en place une activité cinématographique très importante pour faire connaître à Londres les richesses du cinéma français. Une filmothèque est créée en 1948 autorisant une représentation et une distribution exclusive des films français au Royaume Uni. L'Institut accueille durant cette période des personnalités prestigieuses dans le cadre de ses conférences : Vercors, Georges Bataille, Jules Romain, André Siegfried, Vladimir Jankélévitch, Claude Levi-Strauss, Roland Barthes, Georges Dumézil etc. Enfin l'activité des cours de langue française reste prédominante et est d'ailleurs développée. Après 1960, l'Institut connaîtra des difficultés sérieuses. Plusieurs facteurs interviennent. Londres est une grande capitale et offre un éventail d'activités culturelles qui concurrencent fortement celles de l'Institut (concerts, représentations théâtrales, etc.); les changements structurels et conjoncturels subis par l'Administration des Affaires étrangères retentissent également sur la gestion des services offerts par l'Institut. La décennie 1970, est particulièrement néfaste au bon fonctionnement de l'Institut.

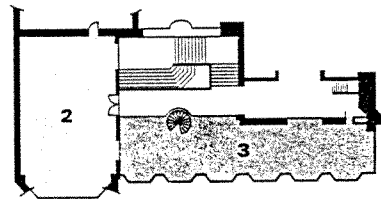
³Virginie Dupray, René Lacombe et Olivier Poivre-D'Arvor (textes réunis par), *Londres sur seine : Une histoire de l'Institut français du Royaume-Uni (1910-1980)*. Paris : L'Harmattan, 1996. p. 41.

Where to find a document



1-Ground floor: *salle d'actualité*

On this floor you can watch French TV programmes, read the latest issue of periodicals, listen to our weekly selection of French music (jazz, French songs, classical music...) and admire our book window displays presenting new French books. You can also discover a selected CDROM on France.

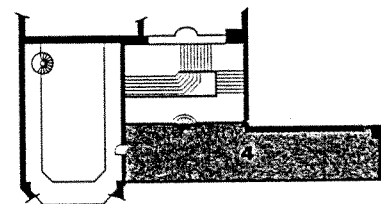


2-First floor: *langues et littératures*

- French novels in French and in English.
- Plays, poetry and literary studies on French writers and literature.
- French language and linguistics.
- A large selection of reference books.

3-First floor: *beaux-arts, images et sons*

- French films.
- CDs on French music, jazz and songs.
- BDs - the French term for comics.
- Collection on Art and tourism.



4-Second floor: *sciences et sociétés*

- Philosophy, Psychoanalysis, Psychology and Religion.
- Social Sciences Economics, Sociology, Politics, Law, Education...
- Science and Technology: Astronomy, Earth Science, Biology, Medicine, Engineering...
- History.

BIBLIOTHEQUE INSTITUT CULTUREL FRANCAIS LONDRES
existant au 1-01-1995

LOCAUX : 200 m2 en libre accès + 400 m2 magasins , intégrés dans Institut Culturel.

PERSONNEL : 4,5 postes (3 cons. + 1 CAFB + 1 BAC) + 10h vacation

COLLECTIONS : 50 000 ouvrages, 187 abonnements , 400 video

DEPENSES ACQUISITION :

budget 1993; 197 000 FF .budget 1994; 189 000FF

EMPRUNTEURS

NB; le prêt à domicile est payant . abonnement annuel =£ 19

1993; 745 inscrits . 1994; 1164 inscrits (ayant une carte valable au 01/01/1994)

PRETS

1993	9275 transactions pour les livres
1993	1583video
1994	9686livres
1994	1499.....video

COMMUNICATION SUR PLACE :1994 :5897 documents

RAPPORT COLLECTIONS/PRETS:

@ livres :

9275 prêts pour 50 000 ouvrages , soit 1 prêt pour 5,39 ouvrages

note; moyenne en BM: 2 prêts pour 1 ouvrage , pour collections en libre accès
source:BM Données 1990. DLL

@ video

1583 prêts pour 400 video , soit 4 prêts pour 1 video

note :moyenne en BM; 10 prêts pour 1 video .source :idem supra

HEURES D'OUVERTURE:

1993; 32h par semaine , 42 semaines /an

1994 :35h par semaine , 40 semaines /an

INFORMATISATION: septembre 1993

DATATREK: OPAC + catalogage + acquisitions + circulation

**BIBLIOTHEQUE INSTITUT CULTUREL FRANCAIS LONDRES
SECTION JEUNESSE**

LOCAUX; 86 m2 pas de réserve

PERSONNEL : 1/2 poste +3h vacation

COLLECTIONS : 8000 ouvrages + 1 abonnement

DEPENSES ACQUISITIONS :non différentié

EMPRUNTEURS

NB; le prêt à domicile est payant . abonnement annuel =£ 15/famille

1993 : 710 inscrits (individus)

1994 ; 570 inscrits (individus)

PRETS

1993: 20 950 transactions

1994 ;29194 transactions

COMMUNICATION SUR PLACE

non comptabilisée

RAPPORT COLLECTIONS/PRETS

20 950 prêts pour 8000 ouvrages

soit 3 prêts pour un ouvrage

HEURES D'OUVERTURE

10h/semaine

40semaines/an

Les sources utilisées

En interne	FONDS DE REF + CD-ROM	UTILISATION	%
	Guide Sir	55	33,33%
	Catalogue	26	15,76%
	Oriente-Express	22	13,33%
	Quid	22	13,33%
	C.I. D. J.	12	7,27%
	Package France	9	5,45%
	Brochures Institut	8	4,85%
	Francoscopie	7	4,24%
	Encyclo. Universalis	5	3,03%
	Electre (Minitel ou papier)	4	2,42%
	Cabanne	3	1,82%
	Grand Larousse	3	1,82%
	Indexpresse	3	1,82%
	Laffont Bompiani	3	1,82%
	Dico des communes	2	1,21%
	Dico du cinéma	2	1,21%
	Dico et étymologie noms de famille	2	1,21%
	Dossiers de presse	2	1,21%
	Etat de la France	2	1,21%
	Guide décorations médailles	2	1,21%
	Living and working	2	1,21%
	Périodiques	2	1,21%
	Photo en France	2	1,21%
	Répertoire des bibliothèques	2	1,21%
	So. fr. Données so.	2	1,21%
	Bienvenue à Londres	1	0,61%
	Brochures OT	1	0,61%
	Chez vous en France	1	0,61%
	Dico des citations	1	0,61%
	Dico étymologique	1	0,61%
	Dico noms propres	1	0,61%
	Dico oeuvres et thèmes litt fr	1	0,61%
	Dico peinture française	1	0,61%
	Dico théâtre	1	0,61%
	France en chiffres	1	0,61%
	Guide maisons d'hommes célèbres	1	0,61%
	Kompass France	1	0,61%
	Livre d'or noms famille	1	0,61%
	Livrehebdo éditeurs	1	0,61%
	Mourre	1	0,61%
	Revue et mag. d'aujourd'hui	1	0,61%
	TOTAL	165	100,00%

Cotes	QUESTIONS		SOURCES UTILISEES PAR LE SIR										Nombre de jours : 21			
			INTERNES, %					EXTERNES, %					Complete	%	> 20 mn	%
	Nbre	%	Interne	Interne	Minitel	Minitel	Internet	Internet	Organisme	Organismes	SVP BPI	SVP BPI				
000	52	15%	35	67%	17	33%	0	0%	0	0%	0	0%	38	73%	17	33%
020	1	0%	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	#DIV/0!	0	0%	0	0%
070	22	6%	18	75%	4	17%	1	4%	1	4%	0	0%	16	73%	7	32%
général	75	21.5%	53	69.7%	21	27.6%	1	1.3%	1	1.3%	0	0.0%	54	72.0%	24	32.0%
philo	1	0.3%	1	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
religion	3	0.9%	3	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	1	33.3%	1	33.3%
300	25	7%	23	96%	1	4%	0	0%	0	0%	0	0%	20	80%	15	60%
320	3	1%	2	67%	1	33%	0	0%	0	0%	0	0%	2	67%	0	0%
330	57	16%	51	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	6	11%	5	9%
340	2	1%	2	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%	1	50%
350	1	0%	0	0%	1	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%
360	4	1%	4	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	3	75%	2	50%
370	17	5%	15	88%	2	12%	0	0%	0	0%	0	0%	12	71%	1	6%
380	2	1%	1	50%	1	50%	0	0%	0	0%	0	0%	1	50%	1	50%
390	1	0%	1	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
société	112	32.1%	99	94.3%	6	5.7%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	45	40.2%	26	23.2%
langues	13	3.7%	13	100.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	7	53.8%	6	46.2%
sciences	11	3.2%	9	69.2%	2	15.4%	0	0.0%	2	15.4%	0	0.0%	5	45.5%	5	45.5%
600	12	3%	9	69%	1	8%	0	0%	2	15%	1	8%	5	42%	10	83%
640	1	0%	1	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	1	100%	1	100%
650	4	1%	4	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	50%	1	25%
techniques	17	4.9%	14	77.8%	1	5.6%	0	0.0%	2	11.1%	1	5.6%	8	47.1%	12	70.6%
700	13	4%	10	71%	3	21%	0	0%	1	7%	0	0%	6	46%	10	77%
780	9	3%	8	67%	3	25%	0	0%	1	8%	0	0%	5	56%	2	22%
790	22	6%	17	68%	3	12%	0	0%	5	20%	0	0%	15	68%	7	32%
794	71	20%	17	63%	6	22%	0	0%	3	11%	1	4%	15	21%	13	18%
arts	48	13.8%	35	68.6%	9	17.6%	0	0.0%	7	13.7%	0	0.0%	26	54.2%	19	39.6%
littérature	19	5.4%	16	72.7%	1	4.5%	0	0.0%	4	18.2%	1	4.5%	11	57.9%	8	42.1%
900	4	1%	3	75%	0	0%	0	0%	1	25%	0	0%	3	75%	3	75%
914	63	18%	18	90%	1	5%	0	0%	1	5%	0	0%	11	17%	10	16%
920	6	2%	6	100%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	2	33%	3	50%
944	22	6%	21	95%	0	0%	0	0%	1	5%	0	0%	11	50%	11	52%
hist-géo	50	14.3%	48	92.3%	1	1.9%	0	0.0%	3	5.8%	0	0.0%	27	54.0%	27	56.3%
Total	349	100.0%	291	82.2%	41	11.6%	1	0.3%	19	5.4%	2	0.6%	184	52.7%	128	36.7%

Nombre de questions posées sur place : soit
 Nombre moyen de questions par jour : 16.6
 Nombre de questions traitées sous plus de 24h : 70 soit 20%

DUBLIN
CORPORATION
PUBLIC LIBRARIES
INFORMATION
SERVICES
and
CITY
ARCHIVES

***APPENDIX TO
PROGRAMME FOR
DEVELOPMENT
1996 - 2001***

*Outline of Public Service Facilities and
Programmed Activity 1995 - 1996*



Draft : August 1996

CENTRE CITY: BUSINESS INFORMATION CENTRE

Address: Dublin Corporation Central Library Ilac Centre Henry Street Dublin 1 Tel. 8734333 Fax. 8721451	Opened: 1986 (Leased) Re-located from Capel Street which opened in 1972	Opening Hours: Mon. to Thurs. Fri. & Sat. Sun. Total per week:	10.00-20.00 10.00-17.00 Closed 54 hours
Staff: Snr. Librarian 1 Librarian 3 Library Asst. 1	Size: 24500 sq.ft.	Population: Greater Dublin area	

Stock Bookstock	Journals	Data bases	Company Info. files	Subject info. files	Info. files Personalities
N-Fic. 8175	569	10, (8 on CD ROM)	13298	1188	323

The Business Information Centre holds resources in printed format such as books, journals, directories, reports and government and E.U. publications together with financial databases on CD ROM. It maintains extensive back issues of Irish newspapers which have been indexed and recorded in companies, subject and personality files some of which have been transferred to an Imaging System accessible on CD ROM.

The Business Information Centre interprets its brief in the wider context of the economic life of the city and the country. Its members include private citizens, students, media and other researchers, entrepreneurs, statutory and voluntary agencies, government departments and companies, large and small. It complements its resources with relevant Business talks and lectures. The resources and activities of the Business Information Centre support the Dublin Partnership Areas in the realisation of their Action Plans.

In-House Facilities/Lending	Measurement/Usage during 1995
Companies Files	36905
Subject Files	34032
Personalities Files	1653
Back Issues Newspapers	22520
DPLNET	8333
Other Database	16584
Journal	5235
Ordinance Survey Maps	615
Photocopies/Printouts	415819
User Education Visits	33
Application Forms	Constant

Selected examples of liaison with national and local Community Groups

Local and National Media - Regular contact + 3 interviews given

Embassies based in Dublin - Regular contact

Local voluntary and statutory agencies - Regular contact

Business and Trade Associations - Regular contact

Government Departments and E.U. Agencies - Regular contact

Databases in use

- Extel Workstation (Company Information)
- Prophone (US Yellow and White pages)
- Standards Infodisk (International Standards)
- IRDATA (Dun and Bradstreet Irish Company Information)
- Anbar (Professional And Management Abstracts)
- FT McCarthy (International Business Newspapers-Full text)
- F & S. Index Predicasts (International Trade Journals abstracted on CD.
- Ulrichs (Periodicals database)
- DPLNET (In-house database of newspapers and journals indexed)
- Enfo (Environmental Bibliographical Information: Dept. of the Environme

CENTRE CITY: OPEN LEARNING RESOURCE CENTRE

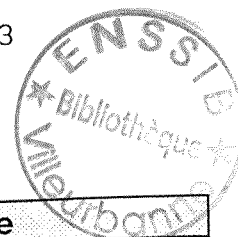
Address: Dublin Corporation Central Library Ilac Centre Henry Street Dublin 1 Tel. 8734333 Fax. 8721451	Opened: 1986 (Leased)	Opening Hours: Mon. to Thurs. Fri. & Sat. Sun. Total per week:	 10.00-20.00 10.00-17.00 Closed 54 hours
Staff: Snr. Librarian 1 Librarian 2 Snr. Library Asst. 1	Size: 24500 sq.ft.	Population: Greater Dublin area	

Stock

Language Courses	Languages	Computer Courses	Video
330	51	18	1188

The Open Learning Resource Centre offers learning opportunities to adults in the fields of language and computer skills. These are offered in the form of audio, video or database packages for self learning instruction. Students make bookings for the package of their choice at a time that is convenient for them. Students are supported throughout by the professional staff of the resource centre. Students may also avail of certifications from the Centre in line with hours spent there. They may also sit examinations for the Institute of Linguists examinations to which the Centre is affiliated. Further Assistance is offered through in-house conversation exchange sessions facilitated and promoted by the library. 1995 saw the further development of the Centre's Resources with the introduction of Internet public access and interactive Multi-media public access.

The Centre undertakes all promotional activity for the library, organising lectures, talks, recitals and their attendant publicity, launching and supervision. Prestigious exhibitions are put on display at regular intervals.



In-House Facilities	Measurement/Usage
Language Learning Booths	23173 Bookings '95
Certificates issued	73
Computer Learning facilities	9631 Bookings '95
Certificates issued	18
Conversation Exchange	Average attendance per session
Spanish	60
French	50
Italian	15
German	10
Irish	10
Russian	10
Lectures in Meeting Rooms	100
Exhibition Space	12 for 1995
Children's Activities	Regular
Multi-media	54 hours useage per week
Internet	54 hours useage per week
Posters/Leaflets: Display/Distribution	Constant

Selected examples of liaison with national and local Community Groups:

Institute of Linguists -Examination Centre

National and local press - Regular contact

National and local media - Regular contact + interviews

Embassies and Cultural Institutes - Regular contact + collaboration on exhibitions/activities

Government and E.U. Departments Regular contact + collaboration on exhibitions/activities and agencies -

Dublin Corporation-Departments + Public Relations Office Regular contact + collaboration on exhibitions/activities

National Voluntary and Statutory agencies - Regular contact + collaboration on exhibitions/activities

CENTRE CITY: LENDING AND REFERENCE SERVICE

Address:	Opened:	Opening Hours:	
Dublin Corporation Central Library Ilac Centre, Henry Street Dublin 1 Tel. 8734333 Fax. 8721451	1986 (Leased)	Mon. to Thurs. Fri. & Sat. Sun. Total per week:	10.00-20.00 10.00-17.00 Closed 54 hours
Staff:	Size:	Population:	
Snr. Librarian 1 Librarian 3 Snr. Library Asst. 4 Library Asst. 8 Attendant 6 Operatives 4 Clerk Typist 1 Cleaner 3½	24500 sq.ft.	Greater Dublin area	

The Central Library, Ilac Centre, is situated in the heart of the city, in Dublin's Henry Street, a renowned pedestrianised shopping precinct and just a stroll from O'Connell Street and the River Liffey. The Ilac Centre is a major retail complex in an area undergoing significant re-development with a further retail centre under construction at the Jervis Street site and the recently completed leisure complex at Parnell Street. It is next to the colourful Moore Street market and across the river, accessible via the Halfpenny Bridge, from the rejuvenated Temple Bar area with its many cultural and recreational facilities.

The library draws its members and visitors not only from the residents of its immediate hinterland but also from the large numbers of those who work in the many city based businesses and service agencies or study in the universities, colleges and schools of the city. Urban renewal policies have brought an estimated 15000 new residents to the city and these present the Central library with further service challenges and opportunities. Shoppers to Henry Street and tourists to the city are further consumers of library service at Henry Street. On-site parking is appreciated by patrons. Many bus services pass close to Henry Street with DART train stations at Amiens St. and Tara St. The proposed Light Rail system "LUAS", will offer further access to the city.

The lending library brief extends to administrative management of the library together with all lending services for adults and children for all subjects excluding music. The lending library also handles all reference and reservation enquiries for adults and children for all subjects excluding

music, business. In-house language and computer learning facilities plus promotions, activities and exhibitions are the domain of the Learning Resource Centre with the Business Information Centre attending to all aspects of that subject and related fields. The Music Library concentrates on that subject and its accompanying loan, reference and listening services.

In-House Facilities/Lending	Measurement/Usage
Community Info.	Use not recorded
Reference Collection	Constant
Periodicals	Regular
Daily Newspaper	Constant
Class Visits	Regular
User Education Visits	Constant, 150, in 1995
Application Forms	N/R
Posters/Leaflets: Display/Distribution	Constant
Video Viewing	1098 during 1995
Picture Lending	Regular

Selected examples of liaison with national and local Community Groups:

Adult literacy agencies in the city - Regular contact + user visits to exploit special resources held

Local voluntary and statutory agencies - Regular

Primary Schools - Pupils - Regular visits + Attendance for activities

Primary Schools - Teachers - Regular-Block Loans

CENTRE CITY: MUSIC LIBRARY

Address:	Opened:	Opening Hours:	
Dublin Corporation Central Library Ilac Centre Henry Street Dublin 1 Tel. 8734333 Fax. 8721451	1986 (Leased)	Mon. to Thurs. Fri. & Sat. Sun. Total per week:	10.00-20.00 10.00-17.00 Closed 54 hours
Staff:	Size:	Population:	
Snr. Librarian 1 Librarian 1 Snr. Library Asst. 2	24500 sq.ft.	Greater Dublin area	

The Music library offers a specialised loan, reference and listening service with resources catering for all fields of musical interest and taste. Recordings are held of baroque, classical, modern, popular, jazz, Irish and ethnic music in formats which include C.D., vinyl record, cassette and video. The collection is supported by an extensive sheet music collection especially strong in Irish and vocal music. Reference resources, books on the literature of music and music periodicals add further depth to these collections.

Music library members are made up of all types of music lovers; in evidence particularly are students, researchers, teachers and performers. Musical societies avail of block loan facilities to support their productions. Music recitals are a feature of activities at the central library and provide both entertainment for library patrons and performance experience for aspiring musicians.

To support reference services a number of databases are being maintained and developed.

-Scores Index- a database of song titles in print form-7133 titles to date.

-Records Index- a database of track listings of recordings made-3352 entries to date

-Music Information Database-Current database of music organisations and services

In-House Facilities/Lending	Measurement/Usage
Listening facilities-Revamped April 1995 Community Info. Study facilities Reference Collection Periodicals User Education Visits	1340 listenings April-Dec.1995 In preparation In constant use Constant Regular Occasional

Selected examples of liaison with national and local Community Groups

Musical societies - Regular contact +block loans

Colleges of music - Regular contact

Music organisations and resource centres - Regular contact

BALLYMUN LIBRARY

Address:	Opened:	Opening Hours:	
Ballymun Road Dublin 11 Tel. 8421890	Purpose built Rebuilt after fire, re-opened in 1992	Mon. to Thurs. Fri. & Sat. Sun. Total per week:	10.00-20.00 10.00-17.00 Closed 54 hours
Staff:	Size:	Population:	
Snr. Librarian 1 Librarian 2 Snr. Asst. 3 Library Asst. 4 Attendant 2 Cleaner 1	8800 sq.ft.	36000 local catchment area	

Ballymun, a residential/Industrial area, is situated c5 miles from the city centre on Dublin's northside. 2 miles to the north lies Dublin Airport, to the west lies Finglas and a mile to the east is Coolock. Built largely as a response to a housing crisis in the 60s the area now contains nearly 3000 flats and 25,000 local authority homes, the 7 fifteen storey towers uniquely recognisable on the Dublin landscape. The library's catchment area also includes households in the long established private residential areas of Santry, Whitehall and Glasnevin. The high instance of non-nuclear family households together with 34% of the population under the age of 14 (1991) present the area with particular challenges. A strong sense of community has lead to the growth of 100+ local voluntary groups whose efforts have established such local initiatives as the Ballymun Community Action programme, Jobs Centre, Scoil an tSeachtar Laoch (the Irish speaking school) etc. Designated a Partnership area, the Ballymun Partnership Ltd. has drawn up an action plan for 1994-1996. The library supports these actions in many ways, e.g. a librarian sits on the board of the Ballymun Adult Reading and Writing Scheme.

High unemployment rates of almost 50% with 70% of families dependent on social welfare are to be found in some areas. Early school leaving ages, poor levels of educational attainment and a low level of skills base contribute to the continuance of these levels. The Partnership Action Plan hopes to confront these barriers to both personal development and employment.

The area is served by many primary and post-primary schools and close to Dublin City University with Adult Education Courses available at Ballymun Jnr. Comprehensive.

Industrial Estates in the area include Poppintree (with employers such as Maxell and Glen Hosiery), Ballymun Industrial Estate and many others in close proximity.

C.I.E. provides a reasonable bus service with a promise of a light rail connection to Ballymun in the proposed LUAS network. Amenities include the library, health centre, swimming pool, Parks at Albert College, Poppintree and Santry Woods and the Municipal golf course at Sillogue. Afflicted with a serious drugs problem and its attendant criminal activity the area is fighting back with initiatives such as the Ballymun Refurbishment Programme which has seen c300 flats refurbished and the revamping of Ballymun Town Centre.

In-House Facilities	Measurement/Usage
Community Info.	Use not recorded
Language Learning Booths	489 Bookings '95
Computer Learning facilities	1462 Bookings '95
Lecture/Meeting Rooms	Many sessions
Exhibition Space	Monthly
Children's Activities	Regular
Reference Collection	Constant
Local History Collection	Constant
Periodicals	Regular
Daily Newspaper	Constant
Class Visits	83
User Education Visits	Regular
Application Forms	N/R
Posters/Leaflets: Display/Distribution	Constant
Picture Lending	Occasional

Selected examples of liaison with national and local Community Groups:

Free Legal Aid - Weekly session in the library

Citizen's Information Centre - Weekly session in the library

Ballymun Writers Group - Weekly session in the library

Youth Action Programme- Addiction studies - Weekly session in the library

Tuas Nua-E.H.B. Rehabilitation project - Weekly session in the library

Ballymun Reading and Writing Scheme - Weekly session in the library

Dublin Corporation-Special Committee for Ballymun - Monthly meeting in the library

PEMBROKE LIBRARY

Address:	Opened:	Opening Hours:	
Anglesea Road Ballsbridge Dublin 4 Tel. 668 9575	1929 (Leased)	Mon. to Tues. Wed. to Thurs. Fri. & Sat. Sun. Total per week:	13.00-20.00 10.00-17.00 10.00-13.00 & 13.45-17.00 Closed 40½ hours
Staff:	Size:	Population:	
Snr. Librarian 1 Librarian 1 Snr. Asst. 1 Library Asst. 2 Cleaner ½	3808 sq.ft.	26500 local catchment area	

Pembroke library serves a catchment area centred on Ballsbridge, an affluent residential area on Dublin's southside 2 miles from the city centre. It is between Sandymount on the coast and Donnybrook inland. The library also serves some residents of Clonskeagh and Ranelagh. Ballsbridge is the location of Allied Irish Bank's major headquarters complex and the home of the extensive R.D.S. Showgrounds and Conference Centre. The former Sweepstake site is now transformed into luxurious residential units. All of these developments have brought new members to the library. The existing elderly profile of the population is reflected in the library's focus on the provision of a housebound service.

The former manufacturing presence in the area has declined with the departure of Johnson, Mooney and O'Brien's bakery. Retail outlets, recreational facilities and tourist accommodation are plentiful here. Embassies of many countries are maintained here notably those of the United Kingdom and the U.S.A. The region is well served by prestigious primary and secondary schools with a V.E.C. college at Ballsbridge and UNIVERSITY COLLEGE DUBLIN at Belfield within reach. A number of buses serve Ballsbridge with DART train stations at Lansdowne Road and Sydney Parade. Traffic to the southside passes through this area creating congestion at peak hours and proves hazardous to young and old negotiating the busy thoroughfares. Medical care is provided at the nearby St. Vincent's Hospital.

The facilities at Herbert Park are a major recreational resource for Ballsbridge and environs.

In-House Facilities	Measurement/Usage
Community Info.	Occasional
Language Learning Booths	
Computer Learning facilities	
Lecture/Meeting Rooms	Occasional
Exhibition Space	Regular
Children's Activities	Occasional
Reference Collection	Constant
Study facilities	In constant use
Local History Collection	Constant
Periodicals	Regular
Daily Newspaper	Constant
Class Visits	Regular
Class Visits	Occasional
User Education Visits	Regular
Application Forms	Constant
Posters/Leaflets: Display/Distribution	Constant
Picture Lending	No

Selected examples of liaison with national and local Community Groups:

Blackrock I.C.A. - Joint provision of a fortnightly housebound service to 60 local
 Community Service Centre Sandymount - Regular contact
 Amnesty International - Regular contact and exhibitions
 Local voluntary and statutory agencies - Occasional contact
 Primary Schools - Pupils - Regular visits + Attendance for activities
 Primary Schools - Teachers - Regular-Block Loans

Extract from Reports of Exhibitions and Activities 1995

Sixty Penguin Years

Adult Education - September

Talk: Books and your Child

Talk: Communication between Parents and Children

Bridge Club for senior citizens

Childrens Activities

Author readings by Don Conroy, John Joyce and June Considine

Storytelling sessions

PUBLIC LIBRARY FINANCIAL STATISTICS

A SUPPLEMENT TO IRISH LIBRARY NEWS

MAY 1996

Local authorities will spend £32.5 million on public library services in 1996.

This represents an increase of 5% over 1995.

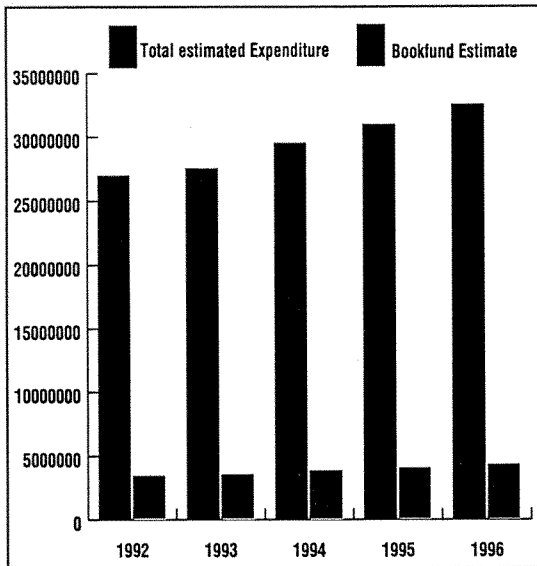
Expenditure per head of population has increased from £8.79 to £9.23.

31 authorities increased their allocation while one authority will spend less than in 1995.

Increases range from between 0.3% to 23% over last year's allocation.

Since 1992, estimated overall expenditure on public libraries has increased by 20.5%.

**Total Estimated Expenditure /Bookfund Estimates
1992-96**



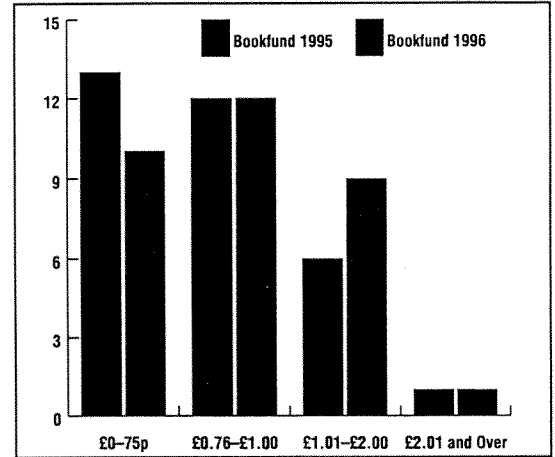
EXPENDITURE ON STOCK

Public libraries will spend £4.3 million or £1.21 per capita. This increase in spending is 7% over the 1995 budget. 26 authorities will increase spending 4 remain at 1995 levels and 2 plan to spend less than in the previous year. Nationally, the 1995 increase represents a 28.4% improvement over the past five years.

There has been a decline in the number of authorities spending less than 75p per head and an increase in those spending between £1 and £2.

The range of expenditure between £0.49 and £3.06 per capita this year, however, highlights a worrying trend. 22 of the 32 authorities will allocate less than £1 per head of population for the stocking of public libraries in 1996.

Public Libraries Bookfund Estimates per capita 1995 & 1996



An Chomhairle welcomes the increase from £1 in 1995 to £2 provided in 1996 by the Department of Education for the stocking of primary schools.

The overall increase in stock expenditure for public library services reflects the developing awareness of the importance of representative collections in each service point.

FURTHER SPENDING NEEDED

The requirement to increase the allocation of stock in order to attract and retain library users is still paramount. While this is recognised by public library authorities, An Chomhairle trusts that the outturns will show higher levels of expenditure than estimated.

While An Chomhairle welcomes the overall increase in public library spending on stock, further increases in the years ahead would assist library authorities in meeting and anticipating the growing demand for an ever-widening range of services from the local communities which public libraries serve.

SCHOOL LIBRARY GRANT DOUBLED

The Department of Education has announced that the per capita grant for school library books for primary school students has been doubled to £2.00 for 1996. The total allocation for the academic year 1996/97 is £945,666. This increase is not reflected in the bookfund estimates for 1996.

Table 1: Total estimated expenditure

Authority	1996	%+/-	1995	% +/-	1994	%+/-	1993	%+/-	1992
CARLOW	320,750	23.3	260,200	5.2	247,400	-0.6	248,800	-1.9	253,600
CAVAN	316,616	8.3	292,320	0.7	290,380	7.6	269,980	8.6	248,684
CLARE	874,146	8.1	808,348	3.9	778,209	5.4	738,042	0.0	737,984
CORK CORPORATION	1,475,800	1.0	1,461,300	2.9	1,420,300	0.6	1,412,300	4.9	1,346,500
CORK COUNTY	2,136,090	6.5	2,005,000	5.9	1,893,810	11.1	1,705,260	5.1	1,622,110
DONEGAL	516,100	9.2	472,600	11.9	422,400	19.2	354,500	2.3	346,550
DUBLIN CORPORATION	9,482,843	3.6	9,154,048	7.7	8,498,804	0.5	8,455,000	-0.4	8,487,000
DUBLIN COUNTY	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	3,856,800	5.7	3,650,100
DUN LAOGHAIRE CORPORATION	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	616,500	5.2	586,100
DUN LAOGHAIRE/RATHDOWN	1,892,700	0.3	1,887,300	8.2	1,744,300	N/A	[1,199,500]	N/A	N/A
FINGAL	1,627,500	3.4	1,574,300	-12.3	1,795,800	N/A	[1,365,500]	N/A	N/A
GALWAY	950,000	3.3	919,940	0.8	912,480	6.2	858,910	0.5	854,685
KERRY	783,600	5.7	741,200	4.1	711,700	2.8	692,000	6.0	652,600
KILDARE	895,300	-3.2	924,600	2.4	903,200	12.2	805,300	11.9	719,500
KILKENNY	637,000	9.5	581,500	9.6	530,400	28.1	413,900	-11.1	465,500
LAOIS	328,140	13.0	290,510	8.2	268,600	14.5	234,500	5.6	221,982
LEITRIM	214,630	3.8	206,700	2.5	201,600	4.6	192,700	4.8	183,900
LIMERICK CORPORATION	562,800	6.2	530,000	6.2	499,100	4.2	479,000	-3.4	496,000
LIMERICK COUNTY	729,250	3.6	703,700	4.1	676,300	11.5	606,300	4.9	578,200
LONGFORD	270,000	10.7	244,000	6.9	228,200	-2.5	234,000	0.0	234,000
LOUTH	587,115	4.6	561,115	13.3	495,115	4.0	476,250	23.6	385,430
MAYO	835,000	5.2	794,000	3.8	765,000	6.6	717,500	5.9	677,500
MEATH	491,555	0.6	488,525	12.9	432,590	5.7	409,100	-2.4	419,060
MONAGHAN	312,361	9.0	286,640	-7.1	308,662	14.1	270,476	-0.1	270,738
OFFALY	401,010	17.6	341,010	2.6	332,310	5.8	313,958	-11.5	354,608
ROSCOMMON	412,300	6.6	386,800	2.8	376,200	5.6	356,100	-0.7	358,700
SLIGO	314,850	13.2	278,250	10.4	252,100	3.1	244,500	14.1	214,350
SOUTH DUBLIN	2,195,700	12.2	1,956,300	5.7	1,851,100	N/A	[1,291,800]	N/A	N/A
TIPPERARY JLC	790,700	4.9	753,965	5.8	712,635	6.1	671,945	5.0	639,950
WATERFORD CORPORATION	240,272	9.9	218,570	-0.6	219,788	-8.8	240,909	-1.0	243,334
WATERFORD COUNTY	390,500	5.8	369,100	5.6	349,500	-0.3	350,500	-10.6	392,000
WESTMEATH	550,766	1.8	540,792	6.6	507,132	0.9	502,475	-7.0	540,317
WEXFORD	478,000	5.1	455,000	1.9	446,380	19.2	374,500	-0.2	375,200
WICKLOW	531,278	6.7	497,801	8.2	460,117	3.9	443,009	2.2	433,269
TOTAL	32,544,672	5.0	30,985,434	4.9	29,531,612	7.2	27,545,014	2.1	26,989,451

Table 1.2: Total estimated expenditure per capita

Authority	1996	1995	1994	1993	1992
CARLOW	7.83	6.36	6.04	6.08	6.19
CAVAN	6.00	5.54	5.50	5.11	4.71
CLARE	9.61	8.89	8.56	8.12	8.12
CORK CORPORATION	11.60	11.48	11.16	11.10	10.58
CORK COUNTY	7.54	7.08	6.69	6.02	5.73
DONEGAL	4.03	3.69	3.30	2.77	2.70
DUBLIN CORPORATION	19.82	19.14	17.77	17.67	17.74
DUBLIN COUNTY	n/a	n/a	n/a	7.85	7.43
DUN LAOGHAIRE CORPORATION	n/a	n/a	n/a	11.10	10.55
DUN LAOGHAIRE/RATHDOWN	10.21	10.18	9.41	n/a	n/a
FINGAL	10.65	10.31	11.76	n/a	n/a
GALWAY	5.27	5.10	5.06	4.76	4.74
KERRY	6.43	6.08	5.84	5.68	5.35
KILDARE	7.30	7.54	7.36	6.57	5.87
KILKENNY	8.65	7.90	7.20	5.62	6.32
LAOIS	6.27	5.55	5.13	4.48	4.24
LEITRIM	8.48	8.17	7.97	7.62	7.27
LIMERICK CORPORATION	10.81	10.18	9.58	9.20	9.52
LIMERICK COUNTY	6.64	6.40	6.16	5.52	5.26
LONGFORD	8.91	8.05	7.53	7.72	7.72
LOUTH	6.47	6.18	5.46	5.25	4.25
MAYO	7.54	7.17	6.91	6.48	6.12
MEATH	4.67	4.64	4.11	3.88	3.98
MONAGHAN	6.09	5.59	6.02	5.27	5.28
OFFALY	6.86	5.83	5.68	5.37	6.06
ROSCOMMON	7.94	7.45	7.25	6.86	6.91
SLIGO	5.75	5.08	4.60	4.47	3.91
SOUTH DUBLIN	10.52	9.37	8.87	n/a	n/a
TIPPERARY JLC	5.96	5.68	5.37	5.06	4.82
WATERFORD CORPORATION	5.96	5.42	5.45	5.97	6.03
WATERFORD COUNTY	7.61	7.20	6.81	6.83	7.64
WESTMEATH	8.90	8.74	8.20	8.12	8.73
WEXFORD	4.68	4.46	4.37	3.67	3.68
WICKLOW	5.46	5.12	4.73	4.55	4.45
TOTAL	9.23	8.79	8.38	7.81	7.66

Table 2 Bookfund Estimates

Authority	1996	% +/-	1995	% +/-	1994	% +/-	1993	% +/-	1992
CARLOW	35,000	40.0	25,000	0.0	25,000	0.0	25,000	-16.7	30,000
CAVAN	31,500	26.0	25,000	-20.6	31,500	0.0	31,500	57.5	20,000
CLARE	125,000	4.2	120,000	0.0	120,000	0.0	120,000	20.0	100,000
CORK CORPORATION	110,000	-31.3	160,000	60.0	100,000	100.0	50,000	-37.5	80,000
CORK COUNTY	370,000	12.0	330,500	3.4	319,500	10.6	289,000	4.7	276,000
DONEGAL	139,000	15.8	120,000	20.0	100,000	66.7	60,000	0.0	60,000
DUBLIN CORPORATION	1,464,940	5.2	1,393,100	3.8	1,342,056	9.8	1,222,000	9.6	1,115,000
DUBLIN COUNTY	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	425,000	0.0	425,000
DUN LAOGHAIRE CORPORATION	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	45,000	0.0	45,000
DUN LAOGHAIRE/RATHDOWN	135,000	0.0	135,000	-27.0	185,000	N/A	[135,000]	N/A	N/A
FINGAL	185,000	8.8	170,000	13.3	150,000	N/A	[171,000]	N/A	N/A
GALWAY	111,000	11.0	100,000	0.0	100,000	0.0	100,000	0.0	100,000
KERRY	71,800	19.7	60,000	20.0	50,000	0.0	50,000	-25.9	67,500
KILDARE	95,000	11.8	85,000	21.4	70,000	16.7	60,000	0.0	60,000
KILKENNY	100,800	4.2	96,700	7.0	90,400	8.4	83,400	10.3	75,600
LAOIS	45,000	80.0	25,000	0.0	25,000	25.0	20,000	0.0	20,000
LEITRIM	25,000	13.6	22,000	0.0	22,000	0.0	22,000	10.0	20,000
LIMERICK CORPORATION	60,000	50.0	40,000	35.6	29,500	1.7	29,000	-21.6	37,000
LIMERICK COUNTY	104,000	4.0	100,000	0.0	100,000	4.2	96,000	1.1	95,000
LONGFORD	30,000	11.1	27,000	8.0	25,000	-2.0	25,500	79.6	14,200
LOUTH	100,000	11.1	90,000	0.0	90,000	0.0	90,000	38.5	65,000
MAYO	70,000	-30.0	100,000	0.0	100,000	0.0	100,000	11.1	90,000
MEATH	82,000	13.9	72,000	17.1	61,500	2.5	60,000	-10.2	66,840
MONAGHAN	35,000	16.7	30,000	0.0	30,000	20.0	25,000	0.0	25,000
OFFALY	57,000	14.0	50,000	43.5	34,850	0.4	34,700	-0.9	35,000
ROSCOMMON	40,000	0.0	40,000	0.0	40,000	33.3	30,000	-25.0	40,000
SLIGO	40,000	33.3	30,000	0.0	30,000	0.0	30,000	0.0	30,000
SOUTH DUBLIN	215,000	21.1	177,500	26.8	140,000	N/A	[119,000]	N/A	N/A
TIPPERARY JLC	124,000	5.1	118,000	21.6	97,000	-6.7	104,000	8.3	96,000
WATERFORD CORPORATION	65,000	7.2	60,650	9.5	55,392	2.6	54,000	0.0	54,000
WATERFORD COUNTY	25,000	31.6	19,000	26.7	15,000	50.0	10,000	11.1	9,000
WESTMEATH	40,000	0.0	40,000	100.0	20,000	0.0	20,000	-60.0	50,000
WEXFORD	60,000	0.0	60,000	-33.3	90,000	50.0	60,000	0.0	60,000
WICKLOW	80,000	6.7	75,000	15.4	65,000	0.0	65,000	0.0	65,000
TOTAL	4,271,040	6.9	3,996,450	6.5	3,753,698	9.2	3,436,100	3.3	3,326,140

Table 2.1: Bookfund estimates per capita

Authority	1996	1995	1994	1993	1992
CARLOW	0.85	0.61	0.61	0.61	0.73
CAVAN	0.60	0.47	0.60	0.60	0.38
CLARE	1.37	1.32	1.32	1.32	1.10
CORK CORPORATION	0.86	1.26	0.79	0.39	0.63
CORK COUNTY	1.31	1.17	1.13	1.02	0.97
DONEGAL	1.08	0.94	0.78	0.47	0.47
DUBLIN CORPORATION	3.06	2.91	2.81	2.55	2.33
DUBLIN COUNTY	n/a	n/a	n/a	0.86	0.86
DUN LAOGHAIRE CORPORATION	n/a	n/a	n/a	0.81	0.81
DUN LAOGHAIRE/RATHDOWN	0.73	0.73	1.00	n/a	n/a
FINGAL	1.21	1.11	0.98	n/a	n/a
GALWAY	0.62	0.55	0.55	0.55	0.55
KERRY	0.59	0.49	0.41	0.41	0.55
KILDARE	0.77	0.69	0.57	0.49	0.49
KILKENNY	1.37	1.31	1.23	1.13	1.03
LAOIS	0.86	0.48	0.48	0.38	0.38
LEITRIM	0.99	0.87	0.87	0.87	0.79
LIMERICK CORPORATION	1.15	0.77	0.57	0.56	0.71
LIMERICK COUNTY	0.95	0.91	0.91	0.87	0.86
LONGFORD	0.99	0.89	0.83	0.84	0.47
LOUTH	1.10	0.99	0.99	0.99	0.72
MAYO	0.63	0.90	0.90	0.90	0.81
MEATH	0.78	0.68	0.58	0.57	0.63
MONAGHAN	0.68	0.58	0.58	0.49	0.49
OFFALY	0.97	0.85	0.60	0.59	0.60
ROSCOMMON	0.77	0.77	0.77	0.58	0.77
SLIGO	0.73	0.55	0.55	0.55	0.55
SOUTH DUBLIN	1.03	0.85	0.67	n/a	n/a
TIPPERARY JLC	0.93	0.89	0.73	0.78	0.72
WATERFORD CORPORATION	1.61	1.50	1.37	1.34	1.34
WATERFORD COUNTY	0.49	0.37	0.29	0.19	0.18
WESTMEATH	0.65	0.65	0.32	0.32	0.81
WEXFORD	0.59	0.59	0.88	0.59	0.59
WICKLOW	0.82	0.77	0.67	0.67	0.67
TOTAL	1.21	1.13	1.06	0.97	0.94

Catalogue collectif des bibliothèques de Dubin corporation et Dublin County

Recherche sujet "Voltaire"

Titre	Auteur	Date de publication	Classification et nombre d'exemplaire
Voltaire	Théodore Besterman	1969	non classé 1 exemplaire
Voltaire	Richard Aldington	1925	920 pas d'exemplaire
Voltaire	André Maurois	1932	920 1 exemplaire
Voltaire, a biography	Haydn Mason	1975	848.509 2 exemplaires
Voltaire	John Hearsey	1976	920 1 exemplaire
Voltaire in love	Nancy Mitford	1957	920 1 exemplaire
Voltaire in love	Nancy Mitford	1984	194 1 exemplaire
Voltaire Myth and reality	O'Flaherty Kathleen		920 1 exemplaire

Recherche auteur "Voltaire"

Titre	Auteur	Date de publication	Classification et nombre d'exemplaire
Candide	Voltaire	1993	F Talking Book 1 exemplaire
Candide or optimism	Voltaire	1993	843 2 exemplaires

Candide ou l'optimisme suivi de Zadig	Voltaire	1984	843 1 exemplaire
Zadig and l'ingénu	Voltaire	1978	843 1 exemplaire
Zadig and other stories	Voltaire	1978	843 5 exemplaires
Candide or optimism	Voltaire	?	843 1 exemplaire
Candide and other tales	Voltaire	?	F (Talking Book ?) 1 exemplaire

Recherche sujet "Hugo"

Titre	Auteur	Date de publication	Classification et nombre d'exemplaire
Victor Hugo	André Maurois	1956	920 1 exemplaire
Victor Hugo	J. Richardson	1976	920 Pas d'exemplaire
Victor Hugo and his world	André Maurois	1966	920 2 exemplaires
A study of Victor Hugo	A. C. Swinburne	1970	841.8 2 exemplaires
Victor Hugo in Jersey	Philip Stevens	1985	920 1 exemplaire
Die Lachende Maske	Victor Hugo	1956	833 1 exemplaire
Les misérables a musical based on the novel by V. Hugo	Claude M. Schonberg	1986	782.815 5 1 exemplaire
A stage for poets, studies in the theatre of Hugo and Musset		1971	842.709 1 exemplaire

Hugo drawings	Harald Gripe	1966	F 1 exemplaire
---------------	--------------	------	-------------------

Recherche auteur "Hugo Victor"

Titre	Auteur	Date de publication	Classification et nombre d'exemplaire
Choix de poèmes présentés par J. Giraudoux	Victor Hugo	1957	841 1 exemplaire
Choses vues, souvenirs, journaux cahiers 1847-1848	Victor Hugo	1972	848 1 exemplaire
Hunch back of Notre Dama	Victor Hugo	1985	FC (Talking book) 5 exemplaires
The Hunch back of Notre Dame	Victor Hugo	1953	841.8 5 exemplaires
The Hunch back of Notre Dame	Victor Hugo	1986	Video cassette 1 exemplaire
The Hunch back of Notre Dame	Victor Hugo	1910	843 5 exemplaires
La legende des siècles	Victor Hugo	1986	841 1 exemplaire
Les misérables	Victor Hugo	1988	FC (Talking Book) 3 exemplaires
Les misérables vol 1	Victor Hugo	1909	843 4 exemplaire
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	?	843 1 exemplaire
Les misérables (english) a book reading	ad.by David Chandler	?	FC (Talking book) 2 exemplaires

Les misérables	Victor Hugo	1955	843 3 exemplaires
Les miserables	Victor Hugo, trans. by Norman Denny	1982	843 9 exemplaires
Les misérables,	Victor Hugo adapt en fr. facile par P. de Beaumont	1964	843 3 exemplaires
Les misérables, vol 2	Victor Hugo	1958	843 2 exemplaires
Notre Dame de Paris	Victor Hugo	?	843 1 exemplaire
Notre Dame de Paris, vol 1	Victor Hugo, raconté en 1400 mots	1994	843 1 exemplaire
Notre Dame de Paris, vol 1	Victor Hugo, raconté en 1400 mots	1994	843 1 exemplaire
Notre Dame de Paris	Victor Hugo trans. by J. Sturrock	1978	843 1 exemplaire
Quatre vingt treize	Victor Hugo	?	843 1 exemplaire
Quatre vingt treize	Victor Hugo	1929	843 1 exemplaire
Satiriques légers gracieux, poèmes choisis	Victor Hugo, with an introd. by Denis Saurat	1945	841 1 exemplaire
Selected poems	Victor Hugo, introd and notes by H;W; Eve	1907	841 1 exemplaire
Toilers of the sea	Victor Hugo	1970	843 2 exemplaire

Recherche sujet "Camus"

Titre	Auteur	Date de publication	Classification et nombre d'exemplaire
Camus	Connor Cruise O'Brien	1970	843.91 3 exemplaires
Camus a collection of critical essays	ed. by Germaine Bree	1962	843.91 1 exemplaire
Youthful writings (cahiers ii)	Albert Camus trans by Ellis Conroy	1980	848 2 exemplaires
A study of Victor Hugo	A. C. Swinburne	1970	841.8 2 exemplaires
The myth of Sisyphus	Albert Camus	1975	194 no copies in stock
Caligula, cross purpose, The just, the possessed	Albert Camus	1984	842 1 exemplaire
American journals	Albert Camus trans. by H. Levick	1989	920 no copies in stock
The collected fiction of Albert Camus	Albert Camus	1960	? 10 exemplaires
Albert Camus a biography	Herbert R. Lottman	1979	920 3 exemplaires
The theater of Albert Camus, a critical study	E. Freeman	1971	842.912 2 exemplaires
La peste	Albert Camus	1962	843 2 exemplaires
La chute	Albert Camus	1971	843 1 exemplaire
French existentialist fiction, changing moral perspectives	Terry Keefe	1986	843.912 1 exemplaire

Recherche auteur "Camus Albert"

Titre	Auteur	Date de publication	Classification et nombre d'exemplaire
Albert Camus reads from his novel	Albert Camus	1957	FC (talking book) 1 exemplaire
La chute	Albert Camus	1956	843 1 exemplaire
The collected fiction of Albert Camus	Albert Camus	1978	843 1 exemplaire
L'Etranger	Albert Camus	1942	843 1 exemplaire
Exile and the kingdom	Albert Camus	1962	843 1 exemplaire
The Fall	Albert Camus trans. by Justin O'Brien	1957	843 2 exemplaires
The fall	Albert Camus	1963	843 no copies in stock
The fall and the outsider	Albert Camus, trans. by Stuart Gilbert	1977	843 (Large print book) 1 exemplaire
The first man	Albert Camus trans. by D. Hapgood	1995	843 4 exemplaires
A happy death	Albert Camus	1972	843 2 exemplaires
L'étranger	Albert Camus	1986	843 1 exemplaire
L'étranger	Albert Camus trans. by germaine Bree	1970	843.912 2 exemplaires

Le malentendu and Caligula, nouvelles versions	Albert Camus	1958	842 1 exemplaire
The myth of Sisyphus,	Allbert Camus	1955	194 1 exemplaire
The outsider	Albert Camus	1946	843 2 exemplaires
The outsider	Albert Camus	1982	843 2 exemplaires
The outsider	Albert Camus	1983	843 1 exemplaire
Pages choisies, extraits de noces, Caligula, l'Etranger, le Mythe de Sisyphe..	Albert Camus	1984	848 no copies in stock
La Peste	Albert Camus	1947	843 1 exemplaire
La Peste	Albert Camus	1962	843 2 exemplaires
The plague	Albert Camus	1960	843 7 exemplaires
The plague	Albert Camus	1973	843 7 exemplaires
The plague	Albert Camus	1984	843 2 exemplaires
Selected essays and note books	Albert Camus	1985	844 2 exemplaires
The rebel	Albert Camus	1974	303.4 1 exemplaire

Research subjects

"french" 996 titres

"France" 1003 titres

"French paintings" 52 titres

"French cooking" 26 titres

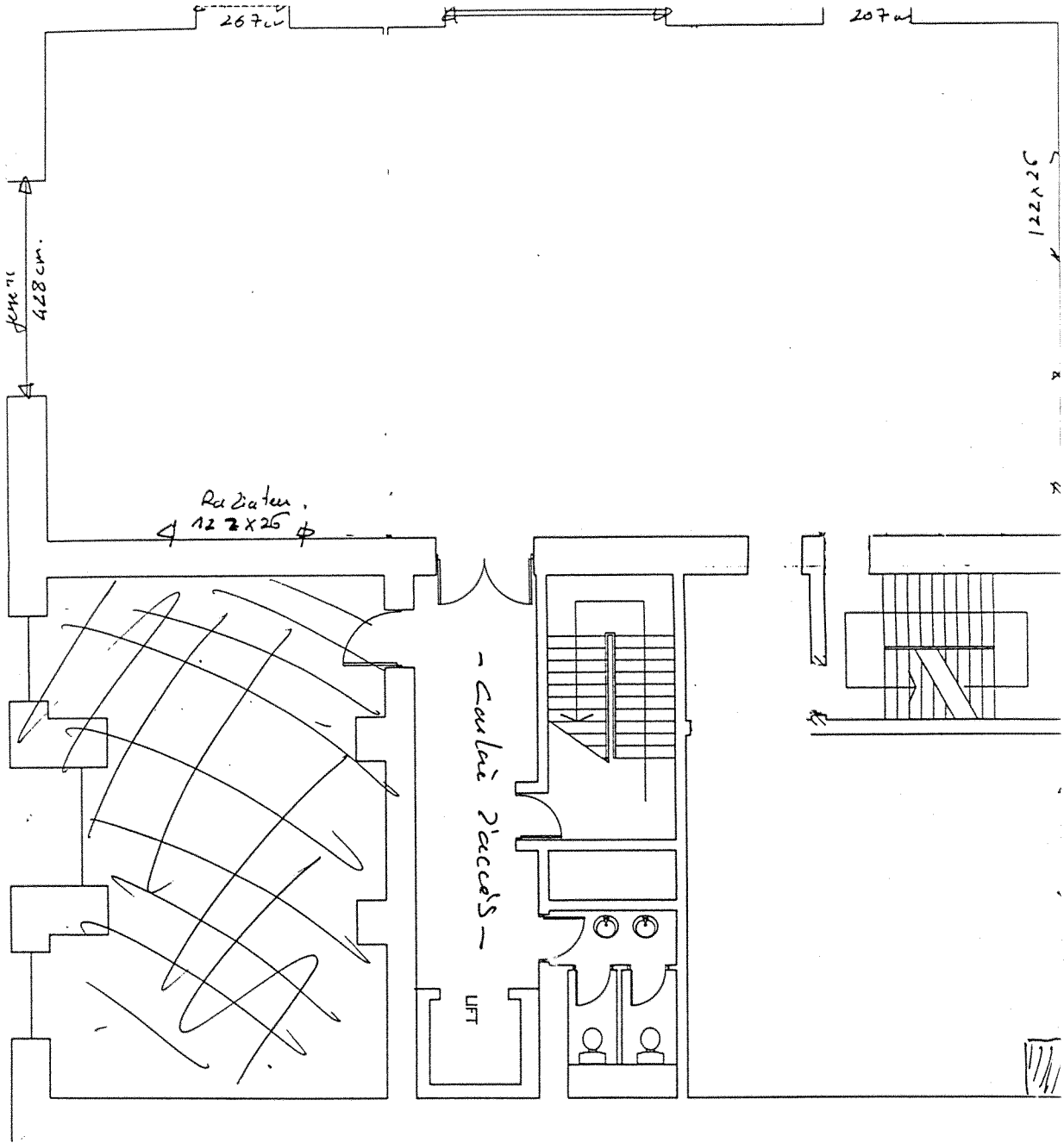
"French wines" 9 titres

"French industries" 3 titres

"French sociology" 2 titres

Liste des périodiques en France ou sur la culture française disponibles à la bibliothèque de Trinity College.

- Bulletin de Correspondance Hellenique
- Bulletin Hispanique
- Chronique d'Égypte
- Critique
- Dix-Septième siècle
- Ethnologie Française
- Etudes Anglaises
- Etudes Celtiques
- Etudes Littéraires
- French Review
- Langages
- Le Monde (Microfilm)
- Nineteenth Century French Studies
- Nouvelle Revue Française
- Papers on French Seventeenth Century Literature
- Poétique
- Présence Africaine
- RANAM Recherches Anglaises et Américaines
- Restoration and eighteenth Century Theatre Research
- Revue d'Histoire du Théâtre
- Revue d'Histoire Littéraire de la France
- Revue de Littérature Comparée
- Revue de Philologie
- Revues des Etudes Anciennes
- Revues des Etudes Grecques
- Revues des Etudes Italiennes
- Revues des Etudes Latines
- Revues des Langues Romanes
- Romantisme
- Bulletin de la Société de Linguistique de Paris
- Temps Modernes
- Théâtre Public
- Voix et Images



CALENDRIER DE REALISATION**10-20 JUILLET****Travaux au 1er Etage****Désherbage**

Bibliothèque
Service Culturel
Fonds Pédagogique et documentaire
Vidéotheque

Etude et commande du mobilier**(cf. annexe Ets. Borgeaud)**

-date limite de commande 10 juillet
-livraison sous conditions d'installation
-délai de livraison, env. 3 semaines

20 JUILLET**Commande de documents complémentaires(**)**

- Périodiques
- Ouvrages
- Vidéos
- CD Rom

AOUT**Traitement des documents****Elaboration de la campagne d'information et diffusion (dernière semaine d'Août)****SEPTEMBRE****Mobilier implantation en fonction du schéma d'implantation (selon DWEY)**

Déménagement
(Cartons en nombre)
(Personnel)

3ème semaine de Septembre**Implantation des collections****OCTOBRE****Ouverture officielle**

PLAN DE TRAVAIL

La bibliothèque de l'Alliance française de Dublin a 8 000 livres, et le service culturel possède une documentation (livres, dossiers etc.) de 400 ouvrages environ. L'ensemble doit constituer le fonds du centre de ressources.

Configuration des lieux

La bibliothèque : se trouve au 2^{ème} étage

Le service culturel : se trouve au 4^{ème} étage

Le centre de ressources se trouve au 1^{er} étage

Calendrier

La date retenue pour l'inauguration en présence de l'ambassadeur est le 15 octobre.

La date de mise à disposition des locaux centre de ressources est le 25 septembre, jusque là ils sont occupés par une exposition de peintures.

Les étagères ne seront posées qu'à cette date, il est envisagé que le travail de pose soit fait le week end du 28 - 29 pour que nous en ayons la disposition le 30.

Personnel

2 bibliothécaires, 1 stagiaire (moi-même)

Définition des tâches

1 - préparation de l'aménagement futur de la bibliothèque

Conditions de travail

Les ouvrages de la bibliothèque (8 000) sont entreposés pour partie dans la bibliothèque sur les rayonnages et dans des cartons non numérotés, la bibliothèque est en travaux, une cloison vient d'être montée pour la transformer en deux salles de cours. elle doit être vidée des ouvrages qui demeurent le 23 septembre pour que l'aménagement en salle de classe puisse se faire. Les ouvrages ne pourront pas être descendus au centre de ressources qui est occupé jusqu'au 30 septembre, ils seront donc transportés dans des cartons à la cave

Les 12 et 13 septembre les ouvrages du service culturel qui doivent descendre au centre de ressources seront descendus pour partie à la cave et pour partie entreposés dans le bureau de l'attaché linguistique, en attendant de pouvoir être transférés au centre de ressources à partir du 30 septembre

Lundi 30/09	<p>Transport des cartons se trouvant dans le bureau de M. Solito et de ceux descendus à la cave, ainsi que des étagères roulantes chargés de livres</p> <p>Commandes des pastilles colorées pour les livres d'enfant (1600) pastilles</p> <p>Décision sur l'aménagement de l'espace</p> <p>Conception et rédaction d'une signalisation,</p> <p>Passation de la commande des panneaux de signalisation et d'interdiction (no smoking, no eating, pas de responsabilité)</p> <p>Commencement du déballage et de l'installation des ouvrages cotés</p>		<p>Thomas ? Nicola Fay ? Elisabeth Combeau Adrienne Cazenobe</p> <p>Secrétariat</p> <p>Nicola Fay Elisabeth Combeau Adrienne Cazenobe etc.</p> <p>Secretariat</p> <p>Les bibliothécaires</p>

Lundi 23/09	Début de la cotation des ouvrages du service culturel 3 heures passées à la bib. centrale pour consulter le catalogue des bib. pub. de Dublin (ressources sur la France)	travail qui se poursuit sur la semaine	Adrienne Cazenobe Nicola Fay Adrienne Cazenobe
Mardi 24/09	Rédaction du plan de travail Rédaction d'une commande de Vidéos		Adrienne Cazenobe Nicola Fay
Mercredi 25/09	Etablissement d'une plaquette pour l'impression du règlement de la médiathèque, et du guide de lecteur		Françoise Connolly Service culturel
Jeudi 26/09	Visite des bibliothèques des centres culturels Cervantès et Goethe (3 heures), Visite pour information au Library Council Soir décrochage de l'exposition Debré se trouvant au centre de ressources		Adrienne Cazenobe Elisabeth Combeau Service culturel Thomas (employé de l'Alliance), le service culturel ?
Vendredi 27/09	Installation des étagères		Menuisier

Le 10/09 et le 11/09	Travaux dans la bibliothèque, construction d'un mur pour faire deux pièces. début de la cotation des ouvrages et de la mise en carton	Le travail dans les lieux n'était plus guère possible,	Thomas Adrienne Cazenobe Nicola Fay (bibliothécaire)
Semaine du 16/09 au 20/09 à partir du 18/09 Du 17 au 20 / 09 18/09 et 19/09	Cotation des ouvrages, et commande d'une machine à étiquetter réception de la machine et d'une seconde en prêt pour une semaine et début de l'étiquetage manuel Mise en carton des ouvrages sur les rayons, opération qui était jointe à celle de tri (désherbage, et recotation) Rédaction d'une commande exceptionnelle de livres (40 000 Frs) et d'une commande de 15 CD-ROM auprès de l'ADPF		Adrienne cazenobe Nicola Fay (Bibliothécaire) Elisabeth Combeau (bibliothécaire) et Mme Solito Nicola Fay (Bibliothécaire) Elisabeth Combeau (bibliothécaire) Adrienne Cazenobe (stagiaire)
Semaine du 23/09 au 27/09	Continuation des opérations de fabrication et de pose des étiquettes Continuation de la mise en carton, tri et déménagement		Elisabeth Combeau Mme Solito Nicola Fay

Plan de travail de la bibliothèque-centre de ressources pour le mois d'Octobre, ouverture le 15/10/96

Date	Description	Commentaire	Qui fait quoi ?
Mardi 01/10	<p>Envoyer les rappels de cotisation aux lecteurs d'abonnement pour la bibliothèque (100 lettres)</p> <p>Installer le matériel de télévision, et le tester</p> <p>Installer le matériel informatique, les CD-ROM et tester l'ensemble</p> <p>Visite de la bibliothèque de Trinity College (3 heures)</p>		<p>Elisabeth Combeau</p> <p>Michaël (responsable de la téléthèque)?</p> <p>Qui ?</p> <p>Adrienne Cazenobe</p>
A compter de mardi toute la semaine du 30/09 -04/10	Cotation des ouvrages de références de la bibliothèque et pose des étiquettes sur ceux du service culturel	travail qui devrait s'étaler sur la semaine car d'autres tâches seront à faire	Nicola Fay Elisabeth Combeau

<p>Mercredi 02/10</p>	<p>Intallation d'une ligne téléphonique dans la bibliothèque</p> <p>Commander des boîtes vides pour les CD-Audio (120 pour les boîtes simples) et 20 pour les boîtes doubles).</p> <p>Commande de deux chariots bibliothèque pour déposer les livres.</p> <p>Mise en carton des ouvrages et documentation du service culturel</p>	<p>Prendre rendez vous ou rendez vous pris ?</p>	<p>Service Téléphone</p> <p>Secrétariat</p> <p>Secrétariat</p> <p>Service culturel</p>
<p>Jeudi 03/10 et Vendredi 04/10</p>	<p>Aménagement d'un espace dans la cave pour ranger les ouvrages de la bibliothèque qui ne sont pas traités</p> <p>descendres les étagères du service culturel</p> <p>Transport des cartons du service culturel à la médiathèque</p> <p>Rangement des cartons qui ne sont pas immédiatement déballés</p>		<p>Thomas ?</p> <p>Thomas ?</p> <p>Thomas ?</p> <p>Les bibliothécaires</p>
<p>A partir du Vendredi 04</p>	<p>Traitement des livres pour enfant cotation</p>	<p>Travail de la semaine 7/10</p>	<p>Les Bibliothécaires</p>

Lundi 07/10	Trier les cassettes vidéos du service culturel PAL-SECAM Copies - originaux Faire une commande du nombre nécessaires de boîtes vides pour vidéos environ 400		Nicola, Michaël Secrétariat
Mardi 09/10	procéder au déménagement des vidéos du service culturel		Michael Nicola Adrienne
Mercredi 10/10	faire des jaquettes pour les boîtes des vidéos		Service culturel et secrétariat
A partir du Jeudi 11/10 Jusqu'au 14/10	Refaire un fichier lecteur sur Bibal, environ 200 et 250 lecteurs. Et reparamétrer BIBAL		Elisabeth Combeau et une autre bibliothécaire

OUVRAGES DE REFERENCES : Commande d'un montant de 23746^F

LE SEUIL

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
SOFRES.L'état de l'opinion	Dir.Olivier Duhamel,Jérôme Jaffré	1996	175 F.

DUNOD

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
LES CHIFFRES CLES DE L'INDUSTRIE	Ministère de l'industrie	1996	150 F.
CHEZ VOUS EN FRANCE	G. Bramé	1993	119 F

KOMPASS FRANCE

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
KOMPASS FRANCE		1995	3 500 F.

SUN (5 rue du Pont de Lodi 75006 Paris, distrib. Vilo)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
CHATEAUX DE LA LOIRE	Armand Lanoux.	1980	430 F.

COOP. BREIZH (Straed Gourin, 29540 Spézed, distrib. Breizh)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
BRETAGNE : cuisine, coutumes et paysages	Florence Arzel	1993	230 F.

PHAIDON (Phaidon Press Ltd, chez Flammarion Colette Gagey, 26 rue racine, 75006 Paris)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
PARIS PORTRAIT D'UNE VILLE/	Fiona Biddulph	1994	395 F.

ALBIN-MICHEL

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
LA CORRESPONDANCE : courrier privé et lettres d'affaires	Anna Robine,Jean-Claude Robin.	1994	120F F

OUËST FRANCE (13 Rue du Breil, BP 6339, 35063 Rennes, distrib. Inter-Forum)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
PROVENCE /	Hervé Champollion.	1994	140 F.

FLAMMARION

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
CUISINE DE FRANCE	Paul Bocuse	1996	295 F.
LA CUISINE FAMILIALE ET PRATIQUE	Henri-Paul Pellapat	1996	99 F.
CLASSEMENT 1996 DES MEILLEURS VINS	Michel Bettane et Thierry Dessauve	1996	140 F.
LE GOUT DU FROMAGE	B.Nantet, P.Rance, N.Lyon....	1996	340 F.

GRUND (60 rue Mazarine, 75006 Paris)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Dictionnaire critique et documentaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs, graveurs de tous les temps ,et de tous les pays (10 vol)	Emmanuel Bénézit	1976	2 600 F.

F. FERRE (2 Rue de Vienne, 75008 Paris)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
PARIS, ARCHITECTURE CONTEMPORAINE: 1955-1995, (4 Vol.)	Felipe Ferré	1994	140F.chaque vol. TOTAL: 560 F

DE VECCHI (SA de la Trémoille, 75008 Paris)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
LE C.V.GAGNANT	Laurène Genain, Martine Lerond.	1994	79 F
LE GUIDE DES FORMALITES AUPRES DE L'ADMINISTRATION	Christine Dumet-Boissin, Bernard Rullier	1988	89 F

BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
ORIENTE-EXPRESS : répertoire des bibliothèques et centres de documentation parisien accessibles au public	Bibliothèque Publique d'Indormation	1987	100 F

JEUNES EDITIONS (34-38 Rue Camille Pelletan 92300 Levallois Perret)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Le guide du C.V.	Sabine Duhamel, Valérie Lachenaud	1995	49 F

D. GUENIOT (4 Rue Claude Gillot BP 174 52203 Langres)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Guide du citoyen	Marie-Claire Herber	1994	130 F

LGF (coll. Le livre de poche ; 7886) (distrib. Hachette-centre de distribution du livre)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
GUIDE DU VIN	Raymond Durnay	1992	35F

INSEE

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA FRANCE	INSEE	1996	590 F
ANNUAIRE RETROSPECTIF DE LA FRANCE : série longue 1948- 1988	INSEE	1991	550 F.

LAFFONT

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
QUID 1996	Dir Dominique et Michel Fremy	1995	229 F

J. LAFITTE

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
WHO'S WHO IN FRANCE 1995-1996		1995	2 540 F

LA DECOUVERTE

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
L'ETAT DE LA FRANCE :96-97	CREDOC (Collab.)	1996	159 F

PYGMALION (collection : Histoire du Cinéma) (70 Av. de Breteuil, 75007 Paris, distrib. Diffu-Livres)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Histoire du Cinéma français (7 vol.) : Encyclopédies des films 1929-1934, 1 E...1935-1939, 2 E...1940-1950, 3 E...1951-1955, 4 E...1956-1960, 5 E...1961-1965, 6 E...1966-1970, 7	Maurice Bessy, Raymond Chirat (dir.)	Vol 1 : 1988 Vol 2 : 1987 Vol 3 : 1986 Vol 4 : 1989 Vol 5 : 1991 Vol 6 : 1991 Vol 7 : 1992	vol 1 : 850 F. vol 2 : 790 F. vol 3 : 850 F. vol 4 : 850 F. vol 5 : 890 F. vol 6 : 890 F. vol 7 : 890 F. TOTAL : 6010 F.

BELIN (collection Le Français retrouvé ; 7)

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Les noms de villes et de villages	Eric Vial	1984	70

LAROUSSE

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Dictionnaire du Cinéma	Jean Loup Passek	1991	400
FRANCOSCOPIE, Les Français: Qui sont-ils, où vont-ils ?	Gérard Mermet	1996	155 F.
Répertoire des musées et collections publiques de France	Germaine Barnaud	1982	80 F

HACHETTE

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
L'ANNEE DU THEATRE 1992-1993	Pierre Laville (dir.)	1993	348 F
L'ANNEE DU THEATRE 1993-1994	Pierre Laville (dir.)	1994	348 F
LE GUIDE DES JARDINS DE FRANCE	Michel Racine	1990	210 F
LE GUIDE DE LA SCIENCE EN FRANCE (coll. Guides Hachette)	Yves Coppers (préf.)	1994	98 F

BORDAS

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Dictionnaire de la Bande dessinée	Henri Filippini	1989	499 F

NATHAN

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
Le cinéma français depuis 1945	René Predal	1991	185 F

BOTTIN ADMINISTRATIF

TITRE	AUTEUR	ANNEE	PRIX
BOTTIN ADMINISTRATIF		1996	F



Heures d'ouverture

Mardi	
Jeudi	10h - 19h30
Vendredi	
Mercredi	10h - 20h30
Samedi	11h - 15h
(Enfants	11h - 12h)

Adhésion à l'Alliance Française de Dublin	£ 20
Etudiants de l'Alliance Française	£ 10
Emprunteurs ordinaires	
6 mois	£ 25
1 an	£ 35

Prière de joindre une photo (nom et prénom au verso)



Médiathèque Française

La nouvelle Médiathèque Française, située au 1er étage du 1 Kildare Street, est une réalisation commune de l'Alliance Française de Dublin et du Service Culturel de l'Ambassade de France.

Elle ouvrira ses portes au public le 15 octobre 1996

Ainsi, dans le même local, vous pourrez trouver :

- une *vaste bibliothèque sur la France* comprenant à la fois : littérature, critiques, encyclopédies, documentation générale sur notre pays
- une *bibliothèque pédagogique* pour les professeurs de français où vous pourrez trouver : livres de civilisation, livres de grammaire, méthodes de français
- un *service d'information* fournissant adresses et contacts en France pour les questions plus spécialisées
- une *vidéothèque* de films et programmes français, de certaines méthodes d'enseignement du FLE par vidéo, de vidéo scientifiques et touristiques. Ces vidéos peuvent, selon le cas, être empruntées pour une durée maximum d'une semaine ou visionnées sur place, à la médiathèque (selon les règles en vigueur disponibles à la médiathèque)
- une *discothèque de CD* français (musique classique, chanteurs et groupes français et francophones).
- une sélection de *cassettes audio* (chanteurs et groupes français, programmes de Radio France tels : Radioscopie, programmes historiques, littérature sur cassette, etc...)
- un certain nombre de *magazines et journaux* français sont à votre disposition pour consultation sur place
- une sélection de CD Rom qui peuvent être consultés sur place à Médiathèque.

La Médiathèque
Française

GENERAL REGULATIONS

- Access to the library is free for consultation but membership card is necessary for borrowing.
- All prospective members must show proof of address and concession rights (unemployed or retired persons).
- You can obtain your library card from the issue desk in the library. Please bring a photograph and proof of permanent residence on the day you wish to join.
- Those under 18 years of age must have their membership card signed by a parent/guardian,
- Group visits to the library may be arranged by booking with the librarian in advance. The person(s) in charge of a group will ensure that their presence does not disturb other users.
- The library membership card is valid for a year and subscriptions are not refundable under any circumstances.
- The card is your property and you are responsible for items borrowed. You must not borrow on behalf of another reader.
- A deposit of £ 5.00 is requested for viewing videos on the

- Users of the library service and materials are reminded that they must comply with current EC legislation on copyright, data protection and computer misuse. Users of the library photocopying service will read and comply with the notices concerning the Copyright, Designs and Patents Act 1988. and be held responsible for any breach of this act.
- Videos are licensed for private home exhibition only.
- Registered users shall notify the library promptly of any change of address.
- Personal property is brought into and left in the library at the owners risk.
- The library staff reserves the right to inspect users' belongings when they leave the premises.
- Users shall not deface or damage books or other library property, materials or equipment.
- Children must not be left unattended on library premises.
- There is a charge of 10 pence per photocopy
- The Management reserves the right to refuse admission to

BORROWING REGULATIONS

- All items on the open shelves may be borrowed except books and documents marked /u/ or otherwise specified by library staff.
- Items borrowed are for the user's personal use only and remain his/her responsibility until returned to the library.
- Responsibility cannot be transferred to another user and parents are responsible for items borrowed by their children.
- All items on loan must be returned by their due date
- All items on loan must be returned on expiry of membership of the library items on loan must be returned by their due date.

How long ? :

- Books are issued for 4 weeks
- Comics, CDs and pedagogical material are issued for 2 weeks

To borrow :

Present the item(s) together with your membership card.

To renew :

Renewals may be made either at the library desk or by telephone, provided that the item(s) has(have) not been requested by another user.

Items can only be renewed once.

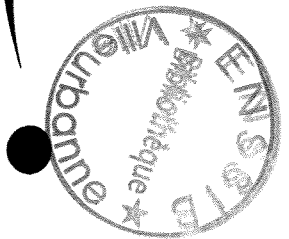
To reserve :

You can reserve an item already borrowed by another user.

Late returns:

There is a fine for any overdue item

Books: 10p per item and per day
CDs, videos: £1 per item and per day



DUBLIN, LE 1ER OCTOBRE 1996

Destinataire : Médiathèque Française
c/o Service Culturel
1, Kildare Street
Dublin 2
Irlande



1 abonnement à :

- Actuel CIDJ 1997
- Actuel CIDJ 1997 CD ROM
- Semaine de Paris/Pariscope
- Cahier du Cinéma
- Première
- La Quinzaine Littéraire
- Le Magazine Littéraire
- Livres Service Jeunesse
- L'Histoire
- Les Monuments Historiques
- Géo
- Cuisine et Vins de France
- France Football
- L'Officiel de la Couture et de la Mode
- Population et Société
- La Recherche
- Documentation Photographique avec diapositives
- TDC : Textes et Documents pour la Classe
- Politique Etrangère
- Europe
- Le Nouvel Observateur
- Le Point
- J'aime Lire
- Le Journal des Enfants (BP 1489 - 68072 Mulhouse Cedex)
- Livres de France
- Science et Avenir + hors séries
- Tennis de France
- Le Monde : Sélection Hebdomadaire